

# Résolutions

Conseil économique, social  
et environnemental

## CONSTRUIRE DEMAIN

juin 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



*Les éditions des*  
Journaux officiels

2020-12

NOR : CESL1100012X

mardi 23 juin 2020

# JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mardi 23 juin 2020

## CONSTRUIRE DEMAIN

Résolution présentée par le Bureau

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 14 avril 2020, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur. Le bureau a confié à Mme Martine Vignau et au Président du CESE, la présentation d'une résolution portant *Construire demain*.

# Sommaire

- **Résolution \_\_\_\_\_ 3**
- **Déclarations des groupes \_\_\_\_\_ 12**
- **Scrutin \_\_\_\_\_ 32**
- **Contributions des formations de travail \_\_\_\_ 34**

# CONSTRUIRE DEMAIN<sup>1</sup>

---

La crise sanitaire qui touche l'ensemble de l'humanité, à des degrés divers, met à l'épreuve les sociétés, leur capacité de résilience, comme leur mode de gouvernement. Confrontés à la mort et à une maladie nouvelle pour laquelle n'existait aucun traitement ni vaccin, nous avons collectivement accepté de restreindre nos libertés en nous confinant, faisant attention aux uns et aux autres et respectant les précautions sanitaires prescrites, prenant soin de la santé de tous et conscients de l'importance du travail de ceux que l'on appelle « les invisibles ». La citoyenneté active s'est exprimée notamment par des actions de solidarité spontanées ou organisées. Plus que jamais, les familles ont été des relais de la solidarité intergénérationnelle. Chacun a pu voir aussi que les mesures contraignantes imposées à tous ont été vécues différemment, que tous n'étaient pas égaux face à celles-ci. Elles ont parfois fait basculer certaines personnes dans la grande pauvreté en particulier les jeunes comme les plus précaires. Le confinement a révélé et également amplifié les inégalités en matière de logement.

Les injustices, les inégalités et les failles de notre société ont été mises au grand jour et se sont ajoutées aux crises environnementale, sociale et démocratique déjà amorcées en les aggravant parfois, mettant encore un peu plus en danger la cohésion sociale.

Si cette pandémie a été un révélateur des fragilités et des impasses de notre mode de vie, elle doit être aussi une alerte sur ce qui nous attend si nous n'en prenons pas la mesure. Le modèle économique mondial favorise la concentration des richesses, les pratiques d'évasion et d'évitement fiscal de certaines multinationales privent les États des fonds nécessaires aux financements de politiques publiques redistributives. Le changement climatique, le bouleversement de la biodiversité, l'extinction des espèces sont déjà là. Les zoonoses se multiplient, en grande partie à cause de la destruction des habitats des espèces sauvages par les humains. Cette crise s'est révélée également être un accélérateur des inégalités femmes-hommes.

Il est désormais acquis que nous serons durablement affectés par cette crise comme par le changement climatique, bouleversant nos vies. Il est indispensable à la fois de réduire ces impacts et d'ouvrir un nouveau champ des possibles pour tous, face aux crises structurelles présentes et à venir qu'il faut s'efforcer de limiter.

Cette résolution toute particulière guidera le travail de notre assemblée pour les prochains mois.

Nous devons nous mobiliser pour soutenir l'emploi, les services publics et relancer l'économie.

Nous devons tout faire pour atténuer une crise sociale de grande ampleur et lutter contre les inégalités.

---

<sup>1</sup> L'ensemble de la résolution a été adopté par 173 voix pour, 3 contre et 37 abstentions.

Nous devons déployer nos efforts pour répondre à la crise démocratique.

En nous mobilisant face aux défis environnementaux, nous devons tracer le chemin vers une société plus juste et plus solidaire.

Cette épidémie nous a donné à voir combien les femmes et les hommes de notre pays, se sont mobilisés professionnellement et/ou bénévolement, pour celles et ceux qui en avaient besoin. Certains étaient des habitués de ce dévouement au quotidien, d'autres l'ont découvert. C'est cet engagement inédit des uns et des autres au premier rang desquels la société civile qui nous a permis de « *Faire Nation* ».

Pour autant, il nous faut désormais apprendre à vivre avec ce virus et ses implications sur notre société. Cela doit être l'occasion de transformations profondes susceptibles de faire vivre dans toute leur intégralité les valeurs de notre triptyque républicain, Liberté, Égalité, Fraternité, trois mots qui ensemble, se répondent et se complètent, dessinant un idéal et un chemin pour y parvenir.

Pour notre pays, dans toutes ses composantes sociales et territoriales, la période qui s'ouvre après la crise sanitaire est ainsi l'occasion de construire ensemble un nouveau mode de développement, une meilleure répartition des richesses, une autre relation au travail, une meilleure conciliation des temps de vie, par le débat démocratique.

Cet idéal commun appelle aujourd'hui des orientations et des décisions adaptées au temps présent et impliquant la participation inclusive de tous les citoyens et de l'ensemble des territoires. Les Outre-mer, dans leur diversité, engagés de par la loi dans une démarche de convergence pour l'égalité réelle, doivent davantage être intégrés aux politiques publiques, pour compenser leurs contraintes structurelles et obtenir une plus juste répartition des investissements publics.

Cette résolution, produite par la société civile organisée, au plus près du terrain, dessine cette ambition et propose une voie pour y parvenir.

## ***Faire société : équilibrer notre modèle économique, social, environnemental***

L'enjeu du temps présent est de répondre aux besoins de toutes et tous en préservant la planète pour les générations présentes et futures. Les leviers pour y parvenir sont à actionner dès maintenant en mettant en place un système économique plus redistributif compatible avec les défis climatiques et environnementaux. Cela passe par un Pacte vert pour l'Europe, une anticipation et une prévision à long terme de nos besoins au travers d'une programmation pluriannuelle de l'industrie dont l'élaboration associera toutes les parties prenantes. Cela passe aussi par de nouvelles règles budgétaires orientant les investissements vers la création d'emplois pour accompagner les mutations sectorielles et les chocs numériques comme la montée en puissance de l'intelligence artificielle. L'accent doit être mis particulièrement sur l'économie de proximité, le développement de la recherche afin de répondre aux défis mondiaux et le financement d'une transition écologique soutenable pour toutes et tous.

Ces leviers doivent être mobilisés en considérant, d'une part, le modèle productif dans sa globalité en incluant notamment les services publics, les services non marchands, l'économie sociale et solidaire, les TPE PME dans un objectif sociétal et

d'autre part, la protection des ressources (naturelles, matérielles ou immatérielles) partagées, gérées et maintenues collectivement, aussi dénommées "communs", actant l'accès inconditionnel de toutes et tous aux biens et services de première nécessité.

Cette crise a mis au jour le risque de rupture des chaînes d'approvisionnement et la dépendance de nos sociétés aux marchés mondiaux et notre difficulté, tant au niveau national qu'europpéen, à réagir rapidement pour produire ce qui était devenu indispensable. La question du partage de la valeur, de sa création à sa distribution doit pouvoir trouver des réponses dans un esprit de justice sociale et d'équité économique.

Cette dépendance que nous avons connue au moment le plus fort de la crise a laissé notre pays fragilisé. Il nous faut donc repenser l'organisation des filières industrielles et des chaînes de valeur, en particulier pour les secteurs stratégiques, aux niveaux européen et national, par la relocalisation de certaines activités vitales et la garantie d'une meilleure autonomie agricole et industrielle. En outre, cette relocalisation de productions permettrait de créer des emplois stables, qualifiés, bien rémunérés, de maîtriser les stratégies économiques, sociales et environnementales. Cela créerait un cercle vertueux pour redresser l'économie

Il importe de repenser ce modèle également en matière de recherche et développement, d'organisation du travail afin de converger vers des modèles résilients, respectueux des humains et de l'environnement.

Cette crise a aussi permis de redécouvrir l'utilité sociale de l'agriculture, le caractère de bien commun de l'alimentation, l'intérêt des circuits courts et de proximité. Elle a fait prendre conscience de l'impératif de notre souveraineté alimentaire, à rebâtir dans un cadre européen sur les principes de résilience, de durabilité et de solidarité.

Réorienter le modèle, c'est aussi repenser les liens et la place de chacun, garantir l'accès aux droits pour tous. Les métiers de l'ombre, dont l'utilité sociale a été mise en exergue avec éclat, doivent être reconnus et revalorisés. La lutte contre le chômage de longue durée, la lutte contre la pauvreté, contre la précarité doivent prendre une nouvelle dimension. Les inégalités dans la répartition des tâches domestiques et éducatives entre les parents, celles d'accès aux soins, aux droits sexuels et reproductifs, les violences faites aux femmes ont augmenté durant cette période, comme les violences envers les enfants. Apporter des solutions pérennes à ces maux fait partie de notre projet.

Pour offrir à chacune et chacun les moyens de son émancipation, ces chantiers doivent s'ouvrir dès aujourd'hui.

## *Choisir, contribuer et décider en citoyens libres et éclairés*

La gouvernance mondiale comme la gouvernance européenne ont été fragilisées dans cette crise, les Etats travaillant peu de concert, parfois même se concurrençant sur les marchés. Il faut alors plus d'Europe, mieux d'Europe, une Europe qui protège dans le principe de la subsidiarité.

Il est nécessaire de repenser les échelons de décision à travers le prisme de la confiance en chacun d'eux, notamment en replaçant l'Etat dans son rôle d'organisateur et de facilitateur, mais également dans la mise en œuvre des décisions et de leur application. Décentralisation et déconcentration des services de l'Etat ont conduit à des transferts de compétences et à un glissement, plaçant les collectivités territoriales en première ligne pour une part croissante des services publics.

Les collectivités territoriales doivent disposer, dans ce cadre, des moyens d'adapter les politiques nationales à l'échelon local. Elles sont au plus près des besoins du terrain, et doivent occuper la place qui leur revient, en métropole comme dans les Outre-mer.

Les corps intermédiaires jouent un rôle indispensable dans cette crise, leur place doit être consolidée pour faire vivre le dialogue dans toutes ses dimensions.

La place de la société civile organisée doit aussi être mieux reconnue, en étant à la fois consultée mais aussi écoutée et entendue : elle peut être une source de solutions innovantes et fécondes.

L'élaboration des solutions pour demain passe par le respect des procédures existantes<sup>2</sup> et par la prise en considération des avis des citoyens, le processus démocratique s'enrichissant de la réflexion de toutes et tous. Le CESE a expérimenté la participation de citoyens tirés au sort pour enrichir ses travaux, a organisé la convention citoyenne pour le Climat offrant une forme complémentaire d'expression de la démocratie.

Il faut rappeler ici le rôle des corps intermédiaires, dans la gestion de cette crise comme au quotidien, pour la vitalité démocratique. Ceux-ci doivent être considérés, écoutés, tant pour faire remonter les problématiques qui émergent que pour conseiller les élus dans la définition des règles communes les plus adaptées aux réalités de terrain.

Il n'y faut voir nulle concurrence mais la reconnaissance de l'apport de chacun, à la place qui est la sienne, pour construire la société démocratique de demain, à la fois représentative, participative et sociale. La démocratie doit s'exprimer partout, dans tous les lieux de vie, des quartiers urbains aux zones les plus rurales. Pour cela chaque citoyen doit se sentir libre et apte à participer, et cela s'apprend.

L'éducation au sens large est un outil essentiel pour parvenir à cet objectif, il est donc impératif de promouvoir et de financer un modèle éducatif de qualité, plus juste et plus inclusif, pour assurer réellement l'égalité des droits de tous les enfants

---

<sup>2</sup> L'élaboration des solutions pour demain passe par le respect des procédures existantes, conformément à la Convention d'Aarhus sur l'information et la participation du public, et à la Charte pour l'Environnement de 2004.

notamment ceux issus de familles en grandes difficultés sociales et/ou en situation de handicap. Ce modèle doit garantir l'épanouissement des jeunes, le développement de leur esprit critique, notamment par l'éducation aux médias et à l'information (EMI), le numérique et l'accès à la culture sous toutes ses formes. Il doit intégrer l'éducation nationale, les parents mais également l'éducation populaire dont l'importance doit être reconnue. L'implication des enseignants et des parents pour poursuivre l'école à distance est remarquable. Néanmoins, on estime que près de 700 000 jeunes n'ont eu aucun contact avec leurs enseignants, s'ajoutant aux plus de 100 000 élèves qui avaient déjà quitté le système.

Laissés sur le bord de la route, décrochés du système, se posent alors des questions graves quant à leur avenir. Il nous faut tout entreprendre pour ces enfants, sous peine de voir une génération<sup>3</sup> entière sacrifiée. La communauté éducative, actuellement en première ligne dans cette crise notamment pour aider ces enfants, le sera encore demain. Ils devront avoir le soutien de la nation toute entière. L'apport du numérique dans l'organisation de l'école et du soutien scolaire doit être rendu accessible à tous, repensé en complémentarité avec les méthodes pédagogiques existantes pour accompagner toutes les familles.

La politique publique de la culture, nécessaire au lien social, doit intégrer l'éducation artistique, culturelle, et scientifique. Le numérique, dont l'essor a marqué cette crise, ne remplacera pas une politique offensive de démocratisation culturelle. Une nation créative est une nation dont les citoyens mettent en partage l'ensemble de leurs ressources culturelles : avant de bâtir demain, il faut déjà l'imaginer collectivement. Passer d'une culture pour tous à une culture avec tous, nous impose un aménagement culturel du territoire non plus basé sur des bâtiments mais sur des réseaux humains, artistes professionnels et amateurs et leurs représentants, élus et institutions.

## *Cibler un plan d'investissements et lutter contre les inégalités et les vulnérabilités*

Atténuer la crise présente, anticiper celles à venir, préparer notre société au changement climatique et à ses bouleversements, lutter contre les exclusions et les vulnérabilités doivent être les moteurs d'un plan d'investissements massif, en orientant les budgets vers :

- les services publics ;
- les actions d'intérêt général, notamment via la vie associative ;
- le développement de la compétitivité des entreprises, dans une dynamique de recherche de qualité et d'efficacité du travail ;
- la relocalisation de filières industrielles stratégiques, en particulier celles qui impactent notre souveraineté telle que celle du médicament ;
- la recherche fondamentale, la recherche et développement et l'innovation ;
- le développement des énergies peu émettrices de gaz à effet de serre ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- la transformation de l'agriculture et la relocalisation de ses productions ;
- le développement des mobilités décarbonées, infrastructures et transports en commun ;

---

<sup>3</sup> Chiffre des naissances en France sur une année - source INSEE 753 000 naissances en 2019.

- celui du très haut débit en repensant la relation au travail, l'efficacité et les enjeux de la qualité de vie au travail dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

En orientant les budgets vers un soutien massif aux TPE/ PME, créatrices d'emplois de proximité, à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage pour une montée en compétences et une revalorisation des métiers, ce sont des leviers susceptibles de maintenir une cohésion sociale territoriale, de redonner du sens à la valeur du travail et de s'inscrire dans un pacte productif, social et écologique. Par ailleurs, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) doivent être mises en conformité avec l'objectif, inscrit dans la loi, de neutralité carbone en 2050, et mises en place sans délai.

Enfin, ce plan doit protéger, en traitant la question de la politique familiale comme un levier économique mais aussi celle du logement, en soutenant fortement les services publics et les services au public, en menant une action résolue dans les Outre-mer par la mise en œuvre déterminée du Fonds Exceptionnel d'Investissement dont le montant doit être multiplié par trois sur trois ans.

Ce plan d'investissements doit être mené sur le temps long et son déploiement doit faire l'objet d'une programmation pluriannuelle concertée accompagnée d'un suivi et d'une stratégie d'évaluation. Son impact sur l'évolution de la dette publique et son éventuelle restructuration doivent être appréhendés à la lumière des débats.

Ces investissements, à eux seuls, ne garantiront pourtant pas l'avènement d'une société plus vertueuse, tournée vers l'humain, garante des valeurs de la République. Dans ces circonstances, il est impératif de tirer les leçons de la crise de la COVID 19 sur notre protection sociale, facteur de cohésion, promotrice d'intérêt général.

## *Refonder notre protection sociale pour une société inclusive*

Cette crise a mis en exergue la qualité et le dévouement des personnels, particulièrement au sein de l'hôpital, déjà fragilisé avant la crise, mais aussi les faiblesses de notre système de santé, le manque de moyens humains, matériels et financiers, ainsi qu'une organisation trop cloisonnée. Il doit être repensé sous le prisme d'une politique de promotion de la santé selon une approche globale telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de la prévention, de l'éducation et en incluant l'ensemble des professions médicales et para médicales mais aussi les secteurs non lucratifs et lucratifs privés ainsi que les usagers.

Une meilleure compréhension des différents niveaux de vulnérabilité (états, territoires, secteurs, individus, etc.) permettrait de les prendre en compte et de répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires. Les vulnérabilités aux risques environnementaux et leurs impacts sur la santé varient en fonction des inégalités territoriales et sociales, elles-mêmes presque toujours corrélées

Les inégalités, déjà fortes au sein de notre société, se sont exacerbées. La situation est dramatique pour les personnes sans abri ou en grande pauvreté. Des mesures temporaires ont été trouvées pendant la crise, elles doivent devenir pérennes pour apporter un accompagnement de qualité en matière de logement et de soins.

Une partie des jeunes est lourdement touchée par la crise et exclue des dispositifs d'aides, c'est pourquoi l'accès aux minima sociaux doit être étendu pour les moins de 25 ans qui vont avoir de nombreuses difficultés à trouver un premier emploi et la garantie-jeunes être plus fortement activée.

L'accès aux aides doit être simplifié. La lutte contre la précarité et la pauvreté, passe aussi par un nouveau partage de la valeur, une lutte résolue contre la précarité alimentaire, ainsi que le renforcement des permanences d'accès aux soins. Enfin et surtout, il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire de mettre en place le Revenu Minimum Social Garanti tel que proposé par le CESE.

La solitude subie frappe les personnes les plus fragiles et les rend encore plus vulnérables. Plus de six millions de personnes sont considérées en isolement social. Cette situation est particulièrement criante chez les personnes âgées qui payent un lourd tribut à cette crise. Cela révèle l'importance des « solidarités de proximité », c'est-à-dire de la protection offerte par des relations interpersonnelles engagées et bénévoles mais aussi la nécessité de réfléchir à une politique inclusive du grand âge, y compris dans son financement.

Le chômage croît dans des proportions considérables, avec ses effets d'appauvrissement, ce qui justifie que les nouvelles mesures de l'assurance chômage soient reconsidérées pour assurer un revenu décent aux demandeurs d'emplois.

Repenser de manière globale la question des temps de vie devient encore plus nécessaire. Les citoyens doivent pouvoir prendre part à ce débat de l'articulation des temps, la société doit pouvoir réfléchir dès aujourd'hui à ces questions.

Le développement du télétravail pose de nouvelles questions : la réduction des déplacements domicile travail, induisant des bénéfices environnementaux mais aussi, les espaces de vie trop exigus, les conséquences psychologiques engendrées, des modifications profondes des modèles organisationnels et managériaux, le droit à la déconnexion, l'articulation vie privée, vie familiale, vie professionnelle, les problèmes d'accès et d'usages du numérique ou encore le besoin de travail collectif en présentiel.

La protection sociale pour tous, y compris pour les travailleurs indépendants, est un droit fondamental qui doit être réaffirmé dès maintenant en repensant le rôle et la place de la sécurité sociale et en refondant une nouvelle alliance avec le mouvement mutualiste et les groupes de protection sociale. Cette protection passe aussi par la sécurisation des parcours professionnels, l'investissement massif dans les qualifications et compétences pour répondre aux nouveaux besoins comme pour accompagner les transitions professionnelles,

La lutte contre le chômage notamment de longue durée, de nouveaux partages dans l'organisation et le temps de travail entre les femmes et les hommes comme celui des tâches domestiques, afin que cessent ces inégalités.

L'égalité femmes- hommes est un enjeu fondamental d'une société inclusive, les mesures d'urgence doivent être pérennisées pour atteindre une égalité réelle. Les efforts déployés par l'École, à qui la société fait porter l'éducation à l'égalité filles garçons, seront vains tant que les élèves feront quotidiennement l'expérience de l'inégalité dans l'ensemble des rapports sociaux.

Une lutte résolue et impitoyable doit être faite aux violences intra familiales, aux violences faites aux femmes et aux enfants. Les moyens dédiés à la lutte contre ces

violences doivent s'accompagner d'une stratégie globale allant de la prévention à la prise en charge de leurs conséquences. Les protections et la loi sur les impayés de pensions alimentaires doivent être mises en œuvre sans délai.

Revenir aux principes fondamentaux des services publics, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire est indispensable. Ils sont le patrimoine de tous les citoyens et les garants de la cohésion sociale. Ils participent souvent de façon invisible à ce que la société puisse « tenir debout ». Ils doivent être valorisés et les moyens doivent être à la hauteur de leurs missions. Il faut reconnaître, financièrement et socialement, tous les métiers indispensables, souvent mal payés et de surcroît exercés en majorité par des femmes.

## **Construire demain : les principes qui guident notre action**

*Repenser notre modèle, délibérer ensemble, cibler nos investissements, développer nos protections, tel est le combat qu'il convient de mener avec détermination pour redonner confiance à toutes et tous. Pour y parvenir, le CESE propose un chemin.*

### **Pour le CESE, il faut :**

- Définir la société que nous voulons construire en fixant un cap et une temporalité répondant à : la cohésion sociale, l'égalité femmes hommes, l'articulation du système de santé, la transition écologique, notre relation au travail, la formation tout au long de la vie, l'égalité réelle, l'organisation des pouvoirs et la souveraineté stratégique dans les secteurs économiques, industriels et alimentaires, un développement au service de l'Humain et de l'environnement.
- Faire de la cohésion sociale le ciment de cette nouvelle construction plus solidaire. Elle implique une lutte résolue contre toutes les inégalités. A cet égard, la solidarité intergénérationnelle fait sens tant pour l'intégration des jeunes dans la société notamment par la formation, l'apprentissage, le travail, l'engagement mais aussi la protection des plus vulnérables, des personnes en situation de handicap, en perte d'autonomie, notamment nos aînés qu'ils soient pris en charge à domicile ou en EHPAD.
- Être en capacité de faire face aux crises, avec une production nationale et/ou européenne ou par des stocks stratégiques, tout en restaurant et préservant les équilibres environnementaux.
- Repenser la place des échelons de décisions, l'organisation des pouvoirs, est indispensable en retenant des principes forts : une Europe protectrice dans le respect de la subsidiarité, un Etat garant, organisateur et facilitateur, des collectivités territoriales parties prenantes des décisions et de leur mise en œuvre, des corps intermédiaires forts, une société civile organisée pleinement intégrée aux débats préparatoires aux décisions et à l'évaluation des politiques publiques.
- Inclure la réflexion collective et la participation de toutes et tous à la décision publique, de l'Europe aux collectivités territoriales, de son élaboration et sa mise en œuvre.
- Reconnaître et développer l'engagement de toutes et tous, dans le monde professionnel et associatif. Pour ce faire, les structures à but non lucratif doivent être soutenues. La situation particulière de l'Ecole doit être interrogée, le monde

de demain doit pouvoir compter sur des jeunes formés et capables de s'émanciper. L'engagement de chacun y concourt.

- Orienter le plan d'investissements pour la sortie de crise afin d'anticiper tout en protégeant l'humain et l'environnement.
- Bâtir un nouveau pacte social, protecteur pour tous, orienté vers une société inclusive s'appuyant sur des services publics renforcés et modernisés et sur une citoyenneté active.
- Décloisonner et repenser en profondeur le système de santé dans ses modes de gouvernance et de décision, revalorisé, soutenu matériellement et humainement. Une politique de santé globale doit prendre en compte notamment une alimentation saine, accessible et durable ainsi que la prévention, l'éducation à la santé et l'activité physique et sportive.
- Interroger la place du travail dans nos vies, ses valeurs, son sens, sa finalité ainsi que ses modes d'organisation et de gestion. Le dialogue social doit être l'instrument de cette transformation.

# Déclarations des groupes

## Agriculture

Dans l'épreuve sans précédent qui affecte une grande partie du monde, notre pays fait preuve d'une extraordinaire capacité de rebond : le courage et la solidarité de nos concitoyens, les initiatives de la société civile, la mobilisation des personnels soignants comme celle des acteurs économiques ont permis de « tenir », d'éviter l'implosion du système de soin, d'assurer la continuité de services vitaux, de maintenir le fonctionnement des chaînes alimentaires, y compris pour les plus précaires.

La continuité de l'approvisionnement sur l'ensemble du territoire a montré la robustesse de nos filières agro-alimentaires, la résilience des exploitations agricoles et la pertinence de la pluralité de nos modèles de production.

Depuis le début de l'épidémie, l'agriculture et l'alimentation sont redevenues des enjeux de premier plan : des enjeux alimentaires, sanitaires, environnementaux, sociaux et territoriaux. Cette prise de conscience est une chance pour remettre au centre des stratégies française et européenne la souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire de la France, c'est la mise en œuvre de politiques agricoles et agroalimentaires permettant l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. Elle est indissociable de conditions de production durable qui allient économie et environnement. Elle s'appuie sur un maillage des productions sur l'ensemble du territoire.

La souveraineté alimentaire, ce n'est pas le repli sur soi ou le rejet des échanges. C'est au contraire exiger du commerce international des règles du jeu équitables, des contrôles aux frontières et des mécanismes de corrections du marché.

Dans un contexte prégnant de changement climatique, pour assurer l'adaptation à ce changement et préserver la biodiversité, cette stratégie doit s'appuyer sur une agriculture pour laquelle le progrès social et technique, la recherche, l'innovation et le développement apportent des solutions, au bénéfice des agriculteurs et des consommateurs du monde entier, visant à l'inscrire dans une croissance durable.

Pour nous, la souveraineté alimentaire implique une inflexion forte de l'Europe et de l'État français pour y parvenir. Cette responsabilité passe par quatre axes :

- Premièrement, il faut un pacte entre citoyens et agriculteurs pour assurer une croissance durable de l'agriculture, avec le soutien financier et réglementaire de l'État ;
- Deuxièmement, il faut réorienter nos politiques publiques pour qu'elles défendent une indépendance agricole française pour l'alimentaire et le non-alimentaire et il faut se doter de moyens à la hauteur de l'ambition avec un budget de la PAC renforcé ;
- Troisièmement, il faut faire de la souveraineté alimentaire un enjeu stratégique pour notre pays et pour l'Europe, source d'emplois et de vie locale attractive dans tous les territoires ;
- Quatrièmement, il faut une Europe qui assume son rôle stratégique sur l'alimentation et qui, à cette fin, établisse un cadre dans lequel les modèles agricoles allient économie, santé et environnement dont la garantie repose sur

une traçabilité et une qualité sanitaire accessible à tous en s'appuyant sur la diversité des modes de production.

Le groupe a voté en faveur du texte.

## Artisanat

La crise sanitaire qui s'est abattue sur nous il y a trois mois, a eu l'effet d'une onde de choc. Elle s'est rapidement propagée sur le terrain économique et ses implications sociales ont aussi été nombreuses.

Alors que l'épidémie s'éloigne, il nous est désormais permis de regarder l'avenir. L'heure est venue du bilan et de la préparation d'un plan de reconstruction.

Celui-ci doit être à la hauteur de l'ampleur de la crise que nous traversons, comme des attentes de tous nos concitoyens : entrepreneurs, salariés, jeunes en formation ou arrivant sur le marché du travail, demandeurs d'emploi, retraités, personnes en situation de précarité, de dépendance...

Cette période ouvre l'opportunité d'écrire une nouvelle feuille de route pour le pays, en repensant nos modèles économiques et sociaux, autour d'une croissance plus équilibrée au service de l'humain et de l'environnement, et en construisant une société à la fois plus inclusive et plus confiante dans ses représentants.

La résolution qui nous est présentée aujourd'hui, s'est prêtée à cet exercice, même si ses orientations restent à approfondir ou à préciser.

Si l'on veut « *construire demain* », il est d'abord indispensable de faire face à l'urgence.

À ce titre, le groupe de l'artisanat considère qu'il importe encore aujourd'hui de soutenir l'économie et l'emploi, et d'éviter ainsi de voir exploser la précarité.

En effet, la reprise de l'activité est dans la plupart des secteurs lente et incertaine. Il est donc nécessaire de conserver durant quelques mois les dispositifs visant à accompagner les entreprises - en particulier les TPE - comme les outils destinés à préserver l'emploi.

Il faut également, en cette période, miser pleinement sur la formation initiale et continue, afin d'être en capacité de maintenir l'employabilité des salariés, de faciliter leurs reconversions et de répondre aux futurs besoins de compétences lorsque l'activité reprendra. La formation est également un levier crucial pour permettre de sortir de la précarité.

Dans le cadre de la relance, il importera d'allier réellement économie et environnement.

Pour le groupe de l'artisanat, cela implique notamment d'investir en faveur d'une croissance durable au service des territoires.

La grande majorité des citoyens le souhaitent. Pendant le confinement, les consommateurs ont redécouvert les produits alimentaires locaux et apprécié leur qualité ; cette tendance semble se confirmer. Las, ils ont en même temps déploré la faible souveraineté du pays dans un certain nombre de secteurs.

Par conséquent, il faut relocaliser des activités industrielles et, en complémentarité, soutenir le développement de l'économie de proximité composée de nombreux professionnels investis dans l'économie circulaire (en particulier sur des activités de réparation) ou encore dans la valorisation des productions locales.

Cette économie est aussi porteuse de cohésion sociale, au regard de son implication auprès de la population, sur un large champ de services du quotidien.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat considère qu'un plan de soutien dédié à ce secteur est nécessaire. D'autant que beaucoup de ses TPE se retrouvent aujourd'hui endettées ou affaiblies et donc en difficultés pour mettre en œuvre les transitions écologiques et numériques pourtant nécessaires à leur avenir.

Enfin, il est impératif de redonner confiance à tous nos concitoyens. Cela implique d'écouter davantage leurs difficultés, leurs attentes et leurs besoins.

La place de la société civile est à cet égard essentielle, car elle est en mesure de faire remonter les problèmes de terrain et de proposer des solutions concrètes aux pouvoirs publics.

Bon nombre de décisions ont été prises sur cette base au cours des derniers mois ; il est primordial que ce dialogue se poursuive et même qu'il s'intensifie.

Le groupe de l'artisanat a voté favorablement la résolution.

## Associations

Le groupe des associations se félicite tout d'abord de l'aboutissement de ce travail collectif pour cette résolution pour laquelle il avait fortement plaidé dès la première heure. Cette résolution marque la capacité du Conseil économique social et environnemental à se saisir de la gravité de la situation et d'exprimer par lui-même sa voix et ses propositions sur le sujet, ce qui est essentiel.

Sur le fond, la crise sanitaire que nous venons de traverser met une lumière crue sur le besoin fondamental d'une économie du lien social et d'une citoyenneté activité au service de l'intérêt général. Nous commençons à percevoir son terrible bilan humain, social et économique. Il faudra trouver des solutions nouvelles et collectives pour y faire face... et c'est ce à quoi nous invite cette résolution, que le groupe des associations a voté.

Cette crise a deux visages. Le premier doit nous remplir d'espoir : celui de l'énergie collective de notre société, celui de la fraternité en actes. En effet, dès le début de l'épidémie, les citoyennes et citoyens, individuellement et au travers des associations, se sont organisé.e.s et mobilisé.e.s en nombre pour apporter l'aide nécessaire aux plus fragiles et faire vivre les solidarités essentielles dans la proximité. Des milliers de nouvelles associations et d'actions collectives ont fleuri partout dans le pays et ont contribué concrètement à rendre la période moins dure pour chacun et pour tous.

Cet engagement volontaire est fondamental pour la société tout entière. Il l'a été aux pires heures de la crise sanitaire et le sera d'autant plus au moment où s'annonce la crise sociale et économique.

Cependant cette crise a aussi un visage plus sombre... parce qu'elle a révélé aussi les limites d'un système ou la dialectique entre État et marché ont constitué le

balancier quasi exclusif des luttes doctrinales dominantes et, depuis la fin du siècle dernier, la logique du désinvestissement néolibéral l'emporter. Entre les deux, il existe une économie sociale et solidaire dont les associations sont une composante essentielle et qui est fondée sur la valeur fondamentale de l'engagement citoyen et économique non lucratif. Entre les trois doit donc se nouer une relation de coresponsabilité avec pour objectif premier l'œuvre commune pour un modèle de développement démocratique, soutenable écologiquement et juste socialement. On peut s'inspirer pour cela de la Charte des engagements réciproques signée entre l'État et Le Mouvement associatif en 2001 puis en 2014 avec les collectivités territoriales et dont Édith Arnould Brill fut une des figures.

Ceci devrait être fondé sur une articulation resserrée entre des pouvoirs publics démocratiques et garants de l'intérêt général assurant aux services publics les investissements nécessaires et l'accès universel ; une économie associative non lucrative reconnue et remise au cœur du modèle parce que créatrice des liens de solidarité et de fraternité indispensables à la nation ; enfin sur une économie de marché comptable de ses retombées, qui intègre pleinement les enjeux du bien-être social et environnemental au déploiement de son action. Cela nécessite de considérer le développement durable comme boussole commune et sortir donc de l'omnipotence sans partage du PIB.

Il y a dans ce modèle, les gisements à la fois d'une plus grande résilience, mais aussi d'un monde où la hiérarchie des valeurs ne peut plus être celle du siècle dernier. C'est cela aussi qui doit fonder les bases d'un dialogue civil consolidé et modernisé.

Le groupe des associations souhaite enfin remercier Madame la rapporteure ainsi que l'ensemble du Bureau pour le travail réalisé.

## CFDT

Dans cette situation de crise, les organisations de la société civile, ont été en capacité de capter de nombreux éléments de vécu qui leur permettent d'analyser la situation, et d'agir.

Nous devons en priorité parer aux urgences, développer des solidarités et des initiatives, mais aussi, dès maintenant réfléchir à l'après-crise. Présenter une résolution exprimant la diversité des points de vue, fixer un cap partagé dans un cadre complexe et incertain, sous forte tension sociale, s'inscrivant toujours dans l'urgence nécessaire et le long terme tenait du défi.

Si les amortisseurs sociaux ont joué leur rôle et si la priorité a heureusement été donnée à la santé, la crise a mis en lumière de nombreuses vulnérabilités et injustices sociales. La liste en serait longue. La résolution souligne ainsi justement combien certaines catégories de population ont été affectées. Or, si des réponses urgentes sont nécessaires, elles n'ont de sens que si leurs causes profondes sont traitées. À ce titre, la CFDT regrette que l'annulation des règles d'accès au régime d'assurance chômage et de calcul des allocations n'ait pas été clairement demandée. En termes d'emploi, l'accompagnement des salariés des TPE-PME, la priorité aux Contrats de transition écologique, le renforcement des parcours emploi-compétences, de la « *Garantie jeunes* » relèvent de l'urgence concrète et du moyen terme. Par ailleurs, si 700 000 jeunes ont perdu contact avec l'école durant la pandémie, il faut rappeler

que, sans pandémie, ce sont chaque année des dizaines de milliers de jeunes qui sont en difficulté, décrochent ou sont orientés par défaut.

Concernant la gouvernance, la pandémie a aussi révélé combien le dialogue social était indispensable pour co-construire en confiance les réponses aux urgences, tant aux niveaux des entreprises, des services publics, des branches que des territoires. Les échelons de la décision publique doivent mieux s'articuler pour une plus grande efficacité, selon le principe de subsidiarité :

- Une Europe protectrice, dont les initiatives inédites pour faire face à la crise auraient mérité d'être soulignées ;
  - Un État garant, organisateur et facilitateur ;
  - Des collectivités territoriales dotées des moyens pour assumer toutes leurs compétences, qui ne se limitent pas à la déclinaison des politiques nationales.
- Nous regrettons que cette résolution ne rappelle pas ce dernier point.

La résolution se place dans le cadre de l'enjeu démocratique et de la participation citoyenne. L'élaboration et la mise en œuvre des politiques doivent bénéficier de la réflexion collective et de la participation de toutes et tous. Les citoyens de la convention l'ont rappelé dans leur attente exprimée : c'est le pouvoir d'agir qui cimente la démocratie.

Plus qu'une voie ou un chemin à suivre, le CESE dresse un tableau de situations, que nous partageons globalement. L'enjeu est en effet de repenser la société dans laquelle nous voulons vivre en tirant les leçons de la crise du COVID sur le plan économique social, environnemental et démocratique. C'est le message essentiel de cette résolution que le groupe de la CFDT a voté.

## CFE-CGC

Nous venons de vivre une crise sanitaire inédite. Elle a paralysé le monde entier et confiné plus de la moitié des habitants de la planète. Elle débouche sur une crise économique et sociale sans précédent, et mondiale.

De nombreuses entreprises ne vont pas se remettre de cet arrêt de trois mois et d'une consommation qui repart certes mais ne compensera pas le manque à gagner cumulé.

Cette crise a développé un contexte anxiogène avec des peurs évolutives : peur de sortir de chez soi, peur de reprendre les transports en commun, peur de remettre ses enfants à l'école, peur de perdre son travail...

Aujourd'hui, l'urgence est donc à restaurer la confiance, à recréer de la cohésion et à relancer la croissance. Il s'agit non seulement de pérenniser les entreprises et favoriser la création de nouvelles, mais aussi de sécuriser les emplois et donc le pouvoir d'achat. Une partie de la relance va passer par la consommation, l'investissement et la recherche et développement.

Imaginons de nouveaux *process* de fabrication avec un mix hommes/machine, cela nous permettra d'atteindre la compétitivité indispensable à la relocalisation de certaines productions (médicaments, habillement, secteurs stratégiques).

Informons et soutenons les citoyens afin qu'ils consomment en circuit court et local sur l'ensemble du territoire français.

Incitons des salariés à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Pour cela, nous devons imaginer et créer de nouveaux modèles de protection sociale avec portabilité des droits, quel que soit son statut et tout au long de son parcours professionnel. Cela permettrait de relancer l'ascenseur social, actuellement en panne dans notre pays.

Cette période exceptionnelle est donc propice pour repenser l'organisation du travail et innover afin que chacune et chacun soit bien à la bonne place en fonction de ses compétences !

Tout cela ne pourra se mettre en place, que dans le cadre d'un dialogue social loyal et transparent dans le secteur privé comme dans le secteur public.

La colère continue de gronder dans notre pays. Policiers, personnels soignants des hôpitaux, pompiers... Ils étaient tous en grève depuis de longs mois afin de d'obtenir davantage de moyens, de personnels et d'être payés décemment !

Ils n'ont pas attendu la crise sanitaire pour être en première ligne depuis des mois. Leurs compétences et la dangerosité de leur profession doivent être reconnues et leurs salaires revalorisés.

Le groupe CFE-CGC tient d'ailleurs à saisir l'occasion pour réaffirmer son total soutien à l'ensemble des policiers et gendarmes de France.

Pour conclure, le Groupe CFE-CGC tient à alerter l'ensemble des décideurs sur la situation de nombreux cadres et salariés de l'encadrement. En effet, si le télétravail a permis d'assurer la continuité de l'activité de certaines entreprises, nous sommes inquiets car beaucoup d'entre eux sont au bord de l'épuisement professionnel. Si nous ne voulons pas connaître une explosion des risques psychosociaux dans les semaines et mois qui viennent, il est indispensable de rétablir un véritable droit à la déconnexion et de revoir les moyens et conditions du télétravail.

Le groupe CFE-CGC a voté cette résolution.

## **CFTC**

La résolution que nous examinons aujourd'hui exprime l'analyse et les intentions de notre Assemblée pour notre pays et pour notre Europe. Elle indique aussi, par-delà son contenu lui-même, la volonté des corps intermédiaires de poursuivre leur rôle central de construction du futur.

Les temps difficiles que nous avons vécus et que nous vivons encore ont été d'une violence inédite. Il nous a fallu assurer la protection de tous nos concitoyens, quelle que soit leur condition, leur âge, leur situation matérielle. Notre pays, doté d'un des systèmes de protection sociale et de droit social les plus élevés au monde, a eu à observer combien les plus pauvres, les plus démunis se sont trouvés en première ligne des victimes de cette crise. Des mesures d'urgence ont été prises et, globalement, ont permis d'amortir le choc. Afin qu'un drame économique et social ne vienne pas s'ajouter à un drame sanitaire, la reprise de l'activité économique a été lancée avec le souci, exprimé par les syndicats, de garantir des conditions de sécurité optimales pour les travailleurs. Il nous faut désormais réparer les dégâts, relancer l'économie et mettre en place les mesures utiles à la cohésion nationale, à la solidarité avec les autres pays d'Europe et du monde. Nos façons de vivre, de travailler, de consommer vont se trouver sensiblement modifiées. Notre regard sur la production des richesses dans le monde et sur les sécurités de tous ordres (sanitaire et

écologique notamment) nous conduit à de nouvelles politiques et de nouvelles pratiques.

La résolution judicieusement intitulée « *Construire demain* » reçoit un avis très favorable de la CFTC, qui en approuve le contenu.

Qu'il nous soit permis de souligner certains éléments de cette réflexion collective auxquels nous sommes particulièrement attachés :

- L'importance du lien familial tout d'abord, pour assurer aux enfants comme aux anciens une solidarité entre générations enrichie du lien si intime et puissant de l'amour. Chaque famille doit pouvoir être soutenue par une politique familiale forte et ambitieuse ;
- Une école qui soit un lieu de cohésion sociale, d'accès à la culture pour tous et qui, en lien avec les parents, premiers éducateurs, participe à la construction du citoyen de demain ;
- L'actualité nouvelle d'une politique dépendance, dont nous savons le coût financier mais dont nous mesurons davantage maintenant l'exigence ;
- La mise en place d'une sécurisation de nos activités de recherche et de production alimentaire et industrielle, dans un cadre de la fois national et européen, pour donner à notre Union européenne un rôle puissant dans le monde. La CFTC prône, à cet égard l'utilité de la traçabilité sociale pour soutenir la production tout en favorisant les bonnes pratiques sur l'ensemble de la planète ;
- Les corps intermédiaires ont un rôle essentiel pour faire respirer la société et développer le dialogue dans toutes ses dimensions. Ils ont prouvé leur capacité à écouter, à proposer ; ils contribuent à l'apaisement ; ils redonnent du sens à l'action publique et au projet commun. Ils sont au cœur et font vivre la démocratie représentative.

Comme indiqué, la CFTC votera la résolution.

## **CGT**

Plusieurs, dont la CGT, ont souhaité, dès le début de la crise sanitaire, que notre assemblée fasse entendre sa voix. Des réticences ayant freiné cette initiative, nous voilà fin juin devant la première expression du CESE concernant cette période inédite.

La CGT regrette le manque d'articulation avec les autres actions concomitantes, réponse au Président de la République, pour laquelle l'expression des groupes lors d'une plénière est indispensable, et RAEF. Toutes les sections, fortement mobilisées depuis trois mois, ont produit un travail de qualité qui aurait dû en constituer la colonne vertébrale unique.

La résolution montre toute l'étendue d'une crise, au départ sanitaire, mais aux racines et conséquences tellement multiples qu'il s'agit bien d'une crise systémique du mode de développement capitaliste, financier, mondialisé, fondé sur l'exploitation de l'être humain et de la nature, même si ce constat n'est pas aussi explicitement dressé que nous l'aurions souhaité.

Certains volets sont malheureusement absents, ou évoqués en filigrane :

- Les causes de la crise sanitaire et les atteintes à la biodiversité de nos modes de production et de consommation ;

- Le tourisme, totalement absent ;
- L'éducation, absente des préconisations ;
- La culture, véritable activité économique, qui ne se limite pas au lien social et au secteur associatif.

Certes, l'essentiel est recensé ; les nombreuses fractures entre les citoyens et citoyennes : sanitaire, économique, sociale, environnementale, numérique, inter et intra générationnelles. La résolution pointe les inégalités que le confinement a exacerbées : femmes-hommes, territoriales, sociales, environnementales, vis-à-vis de la santé, du logement, du travail, de l'éducation, ainsi que la crise de la démocratie. Elle rappelle l'importance vitale des services publics, de la recherche et de l'innovation, de la réindustrialisation et du dialogue social.

Cependant, la CGT aurait souhaité des préconisations plus concrètes et audacieuses :

- Sur la fiscalité, pour mettre fin aux pratiques d'optimisation agressive d'entreprises et de particuliers, encouragées par certains États ;
- Sur la réduction des inégalités - de revenu comme de patrimoine ;
- Sur les modalités de la relocalisation d'activités productives. Les contreparties aux aides et investissements massifs que l'état a déjà et va consentir pour la sortie de crise auraient dû être détaillées, pour garantir des emplois pérennes et reconnus à leur juste utilité sociale, pour encadrer la distribution de dividendes, pour que la transition environnementale participe efficacement à une relance bas carbone, sans accentuer la dépendance aux importations d'équipements.

La mise en concurrence des travailleurs et travailleuses doit cesser, y compris dans les activités a priori non délocalisables, mais qui recourent abondamment au travail détaché et précaire, comme le bâtiment ou l'agriculture. La gestion purement financière des services publics, et la perte de sens pour ceux et celles qui y travaillent, auraient dû être dénoncées d'une voix forte. Repenser en profondeur notre projet de société nécessite de nouvelles modalités de décision à tous les niveaux ; si la résolution évoque un nouveau pacte social, la CGT regrette qu'elle n'aborde pas un nouvel âge de la démocratie.

La CGT s'est abstenue.

## **CGT-FO**

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'est pas encore derrière nous, et ses conséquences sanitaires économiques et sociales sont déjà importantes. En seulement quelques semaines, beaucoup de secteurs économiques ont été touchés voire mis à l'arrêt et des centaines de milliers de personnes risquent de perdre leur emploi. Cette crise a, par ailleurs, bousculé des certitudes et mis en lumière les faiblesses voire les risques que présentent certains choix pour la stabilité de notre société. Nous assistons depuis plusieurs années à une volonté politique de diminuer le rôle de l'État garant de l'intérêt général. La volonté de déréglementation gagne la majorité des politiques publiques assorties de coupes budgétaires, de réductions d'effectifs, d'abandon de territoires entiers par des services essentiels à la vie des citoyens.

Malgré la détérioration de la capacité du secteur de la santé à répondre aux besoins de la population en raison des réductions des moyens financiers, matériels et humains depuis plusieurs décennies, l'engagement total des personnels et leur inventivité ont permis de sauver des milliers de vies. Nous les saluons et les soutenons dans leur combat pour redonner à notre système de santé la place et la reconnaissance qu'il mérite.

Pour le groupe FO, cette crise montre à quel point les visions à court terme et la volonté de gagner quelques millions d'euros, par ci par là, peut se payer en milliards de pertes, auxquels s'ajoutent des milliers de vies, une souffrance humaine et une déstabilisation économique et sociale que l'on mettra longtemps à mesurer.

Il est donc temps de repenser notre modèle. Le monde de demain doit mettre le social et l'humain au cœur de ses préoccupations. L'activité économique doit être mobilisée pour répondre aux besoins humains, s'inscrire dans un objectif de progrès social et respecter les équilibres naturels et environnementaux. On doit arrêter les délocalisations à tout va, bâtir des modèles économiques au plus près des besoins des populations et renforcer nos législations pour combattre, l'évasion et l'optimisation fiscales et le dumping social.

Cette crise a montré la force de notre système social et la nécessité de le maintenir et de le renforcer. Ainsi, il est indispensable de retirer le projet de réforme de l'assurance chômage et de revenir aux conditions d'indemnisations signées en 2017 par les interlocuteurs sociaux afin d'éviter une augmentation très importante de la misère et de la pauvreté. Il en est de même du projet de réforme des retraites qui doit être abandonné. Nous refusons de donner comme perspective aux citoyens laissés sur la touche la possibilité d'accéder à un revenu universel pour solde de tout compte (Revenu minimum social garanti ou autre). Nous regrettons que la résolution du CESE reste vague sur les deux premiers points et n'indique pas l'existence d'un *dissensus* au CESE sur le RMSG.

Enfin, le monde de demain ne peut être pensé et construit qu'en renforçant les fondamentaux de notre pacte social républicain basés sur les solidarités et la redistribution des richesses créées.

Malgré ces réserves, le groupe FO a voté pour cette résolution qui met la société civile organisée au cœur d'un débat de fond pour l'avenir de notre démocratie.

## Coopération

La crise liée au Covid-19 est éprouvante pour tous, et elle est loin d'être terminée. Pour nombre de nos concitoyens, elle se traduit par d'importantes difficultés, économiques notamment, avec pour certains la perte de revenu et la perte d'emploi. Sur le plan social, la pandémie a montré d'un éclairage nouveau toutes les inégalités qui traversent notre société, par exemple en matière de logement ou pour ce qui est des inégalités femmes-hommes. Des besoins essentiels ont été révélés, comme celui de s'alimenter et de se loger.

Pour ce qui est des entreprises, toutes ou presque ont souffert, petites ou grandes, de tous secteurs : leurs activités ont été réduites ou se sont arrêtées et toutes ne pourront peut-être pas se remettre de la perte de leur chiffre d'affaires.

Face à cela, la résolution du CESE sur l'après Covid se veut équilibrée sur les trois volets : l'économique, le social et l'environnemental. Elle propose une construction collective des solutions de demain et cela semble primordial au groupe de la coopération dans le monde à venir.

Elle envisage en particulier de cibler un plan d'investissements massif, en orientant les budgets vers la compétitivité, vers la relocalisation des filières industrielles stratégiques et des productions agricoles, vers le développement de nouvelles énergies, et vers la rénovation énergétique des bâtiments.

La souveraineté économique est assurément un cap à inscrire dans le plan de relance. Dans le domaine alimentaire, cette souveraineté doit favoriser les coopératives agricoles qui sont par définition ancrées dans les territoires. Cet impératif de souveraineté est aussi à rebâtir dans le cadre européen de la PAC et du Green Deal, sur les principes de résilience, de durabilité et de solidarité.

Faire de la cohésion sociale le ciment de cette nouvelle construction plus solidaire figure également dans la résolution, et le groupe de la coopération estime que cela est indispensable. La solidarité intergénérationnelle fait sens, notamment l'intégration des jeunes dans la société, alors que ceux-ci seront très fortement affectés par la crise.

La formation, mais aussi l'apprentissage dans lequel de nombreuses coopératives sont engagées, sont des voies incontournables pour offrir les meilleurs talents à tous les secteurs, et elles doivent être soutenues.

Pour ce qui est des problématiques de logement, le groupe de la coopération plaide pour un plan de relance responsable en faveur du logement abordable pour tous et toutes.

La résolution indique en outre que la crise est l'occasion de construire ensemble un nouveau mode de développement, une meilleure répartition des richesses, une autre relation au travail, par le débat démocratique : autant d'aspects qui parlent aux coopératives, qui ne sont ni revendables ni délocalisables, et qui offrent à leurs adhérents et à leurs salariés du débat, de l'innovation, et une juste répartition des richesses et du pouvoir.

Elles sont donc à soutenir pour améliorer la résilience de l'économie.

Le groupe de la coopération a voté la résolution.

## **Entreprises**

Notre pays a fait le choix de protéger la santé de ses citoyens, par des mesures inédites, fortes, appliquées à l'intégralité de la société. Les impacts de cette crise sans précédent sont majeurs, sur le plan économique, pour les entreprises, mais aussi sur le plan social pour tous les français.

Pour le monde économique, reconstruire est aujourd'hui une urgence : soutenir la consommation des ménages et la trésorerie des entreprises, libérer l'épargne doivent être considérés comme des impératifs à court terme.

Pour autant, et vous l'avez souligné, nous devons pour relancer l'économie et l'emploi, prendre en compte les impératifs apparus ou renforcés par cette crise : transition écologique, souveraineté, transition numérique en continuant à œuvrer

pour une fiscalité numérique par exemple. C'est maintenant tous ensemble que nous devons relever le défi de la croissance durable et inclusive. Rappelons aussi que notre pays s'est fortement appauvri en 2020. L'endettement massif a conduit à repousser le fardeau financier sur les générations futures, c'est une raison de plus pour restaurer le pays en le modernisant comme l'exprime cette résolution. Nous nous devons de transmettre un actif rénové et durable aux générations futures.

Cette crise a mis en exergue ce que peuvent être les rôles de l'État et de l'Europe et impose de clarifier leurs visions, leurs missions, leur organisation, leur gouvernance, leurs fondements économiques et sociaux. Il est nécessaire de trouver des réponses fortes et originales à cette crise hors normes dans son ampleur. Elle remet en question nos modes de vie, nos choix collectifs en matière de santé et de risque vieillesse et notre façon de produire de la valeur. La difficulté est de relancer les forces vives de l'économie, très fragilisées, de créer la richesse indispensable pour justement financer ces choix plus exigeants, alors que la marge de manœuvre est très faible dans un État parmi les plus redistributifs au monde. Cela sans compromettre la transition énergétique indispensable pour limiter et atténuer l'impact des dérèglements climatiques. Agir de façon concertée en Europe est certainement un début de la réponse.

Enfin, une conviction : toute crise est source d'innovation et de création de nouvelles activités. Il faut donner envie de créer, d'entreprendre. Nous, entreprises, notre défi c'est de mettre cette créativité et ce désir au service des nouvelles attentes sociétales et nous avons confiance dans notre capacité à le réussir.

## **Environnement et nature**

Nous sommes en crise, celle du Covid, et en transitions, celles de l'écologie, de l'énergie, du climat.

Pour l'étymologie, une crise, c'est une situation qui demande de faire des choix, et une transition, c'est un passage vers un état différent de l'actuel.

La résolution soumise à nos voix décrit des orientations qui s'imposent : qui voudrait d'un modèle de société non équilibré, d'un plan d'investissement non ciblé, d'inégalités et de vulnérabilités contre lesquelles on ne lutterait pas, d'une société non inclusive ?

Mais une fois ces voies sans issue écartées, quels sont nos choix ? Vers quel nouvel état de la société voulons-nous aller, et comment ?

Les réponses à ces questions sont complexes. Les enjeux en sont fondamentaux, ils déterminent notre avenir. Ils sont, pour beaucoup d'entre nous, à l'origine de nos engagements.

Nous n'imaginons pas qu'une réponse a priori, exprimée en termes aussi généraux, puisse être adaptée à la situation présente. Nous l'avons déjà signalé récemment à propos de la réforme de notre Conseil : face à des situations aussi complexes, une méthode de travail délibérative pour construire des réponses solides, à hauteur des enjeux, est nécessaire. Elle ne peut être remplacée par une prise de position immédiate assez englobante pour masquer les divergences de vue sans s'appuyer sur aucun choix réel.

De telles procédures délibératives existent et nous sont familières. La convention climat vient d'en inaugurer une forme nouvelle. Mais notre Conseil en a une longue expérience. Pour nous, c'est ce travail de fond qu'il faut mener dans les mois qui viennent, par notre programme.

Dans son détail, le projet de résolution comporte une erreur regrettable, sur le sujet important des biens communs. Aucun des nombreux économistes spécialistes du sujet, notamment Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, n'a prétendu que cette gestion acterait « *l'accès inconditionnel de tous aux biens et services de première nécessité* ». Les conditions mises à cet accès constituent au contraire l'une des questions posées par la soutenabilité d'une telle gestion en commun, au demeurant très pertinente dans bien des domaines.

Mais sur les grands choix à faire, rien ne justifie une opposition expresse à un texte qui ne ferme aucune voie.

Rien ne justifie non plus son approbation, alors qu'il n'ouvre aucune voie jusqu'ici fermée, ni ne décrit aucune méthode pour construire des réponses aux questions qui nous sont posées.

Nous regrettons qu'il en soit ainsi. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra.

## Mutualité

Notre assemblée, parce qu'elle réunit les corps intermédiaires, se trouve au carrefour des enjeux de notre société.

Face aux défis que pose la sortie de la crise sanitaire, une expression forte de notre part est légitime. Mais cette expression doit également intégrer les conséquences sociales et économiques de la crise, mais aussi démocratiques et environnementales, qui sont interdépendantes, comme nos travaux l'ont démontré.

Les inégalités que l'on observe aujourd'hui sont la traduction concomitante et amplifiée des fractures de notre société, notamment en matière de santé, de logement et d'emploi. Les plus précaires ont été les plus touchés ! Comment ne pas insister ici sur les conditions de logement de ceux-ci, conditions qui ont été révélatrices de ces fortes inégalités contre lesquelles il nous faut lutter pour restaurer la cohésion sociale, comme le souligne justement notre résolution.

Plusieurs avis du CESE l'ont déjà souligné, les inégalités sont cumulatives. Les inégalités de conditions de logement contribuent aux inégalités de santé ou d'accès à l'éducation et à la culture, ces vulnérabilités étant renforcées par un environnement dégradé.

Pour relever ces défis, l'État doit porter une vision de long terme, en définissant une stratégie et en donnant un cadre. Pour sa mise en œuvre, confiance doit être faite aux acteurs de terrain représentés dans leur diversité par nos organisations.

C'est par leur proximité et leur connaissance des populations et des territoires, que les acteurs de terrain, et notamment ceux de l'ESS, sont en capacité de détecter les besoins existants et d'y répondre. Faisons leur confiance pour innover et élaborer des réponses nouvelles aux besoins nouveaux.

Enfin, cette crise ne doit pas nous isoler, nous éloigner de nos partenaires européens, elle doit au contraire nous permettre d'avancer vers une Europe plus unie, plus solidaire et à même de résister aux chocs futurs.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour tracer un chemin, nous allons poursuivre nos réflexions dans nos formations de travail mais aussi dans nos organisations.

Ne serait-il pas également opportun de donner encore plus d'écho à ce chemin tracé aujourd'hui par le CESE, en le partageant avec d'autres. Ce temps fort, qui pourrait prendre la forme d'une Conférence de la transformation écologique et sociale, permettrait de nous rassembler avec les élus nationaux et territoriaux et le gouvernement afin que chacun prenne ses responsabilités dans la construction à moyen et long terme de la société républicaine de demain.

Le président de la République nous a interrogés, ainsi que le Parlement, pour "dessiner un nouvel horizon", cette résolution constitue une première réponse.

Le groupe de la mutualité a voté sans réserve la résolution « *Construire demain* ».

## Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

« *Génération Covid* », voilà comment risque de s'inscrire dans l'Histoire les milliers de jeunes touché.e.s par la crise. Mais au-delà d'un nom cette désignation pourrait avoir des conséquences durables. Pour cela, il suffit d'écouter les voix qui s'élèvent depuis plusieurs mois, et qui demandent que les jeunes sortent de l'angle mort des politiques publiques.

La crise sanitaire nous a placé.e.s devant un constat que l'on connaissait déjà : les moins de 25 ans sans soutien familial ne possèdent aucun filet de sécurité pour construire leur parcours personnel et professionnel.

Les appels à l'ouverture des minima sociaux pour les 18-24 ans se multiplient, et le groupe se félicite que le CESE, par cette résolution, réponde à ces appels. C'est en effet un outil indispensable dans la lutte contre la précarisation croissante des jeunes, et encore plus aujourd'hui face à la crise économique dont ils.elles seront, malheureusement, les premières victimes.

Alors que le taux de demandeurs et demandeuses d'emploi pour les moins de 25 ans risque de largement dépasser les 20 %, l'insertion professionnelle des 700.000 futur.e.s diplômé.e.s s'annonce difficile. Elle le sera plus encore pour les publics peu ou pas diplômés, pour ceux dont l'obtention du diplôme dépend d'un apprentissage en entreprise... Soutenir l'entrée de ces jeunes sur le marché du travail est plus que jamais nécessaire, qu'il s'agisse du renforcement de l'accompagnement, ou de la remise en place d'emplois aidés.

Les sujets que la résolution dessine pour sortir de la crise sont nombreux, tous axés autour d'une transition de notre société vers un modèle plus résilient, plus durable, et plus égalitaire. À ce titre, le groupe se joint à la résolution qui rappelle que les inégalités entre les femmes et les hommes sont une réalité quotidienne que la crise est venue durement rappeler, qu'il s'agisse des métiers « *invisibilisés* » à majorité occupés par des femmes, leur place prépondérante pendant le confinement

dans la gestion des tâches familiales, ou l'augmentation des violences intrafamiliales...

Cette résolution rappelle enfin que faire transiter notre société vers un modèle plus résilient, plus adaptable, implique de restaurer ses équilibres.

Il faut les appréhender au regard des enjeux climatiques et environnementaux auxquels il nous faut répondre avec ambition. Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat organisée par le CESE doivent être entendues et nous devons nous en saisir !

Renforcer la cohésion sociale, c'est notamment offrir aux citoyennes et aux citoyens la possibilité de participer à la construction des politiques publiques. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler que si les mécanismes de démocratie participative se développent ils doivent encore être mieux inclus aux différents échelons de décision. En somme il est urgent de développer en France une véritable politique de la participation citoyenne.

À cet égard, nombreux sont celles et ceux qui prêtent aux jeunes de nobles aspirations à long terme mais refusent d'entendre leur parole dans le temps présent. La construction des politiques sur le temps long ne peut se faire sans elles et sans eux. Il ne s'agit pas de la société qu'on souhaite « *leur laisser* », mais bien de la société que l'on souhaite bâtir ensemble.

Par cette résolution, le CESE rappelle les objectifs sociétaux à venir, mais aussi le besoin de politiques publiques au service d'une meilleure cohésion sociale. Le groupe a voté la résolution favorablement.

## Outre-mer

La crise sanitaire que traverse le pays, laisse apparaître aujourd'hui, les multiples conséquences collatérales.

Le confinement a permis de ralentir considérablement la propagation du virus sur l'ensemble des territoires mais tel après le passage d'un cyclone, on est dans la phase où on constate concrètement l'état de désolation entre autres de notre économie, de l'emploi et des finances publiques locales.

Actuellement, à Mayotte où on dénombre plus de 2 300 cas, la situation reste particulièrement préoccupante et en Guyane avec 2 440 cas, elle risque d'être à nouveau reconfinée.

Dans son intervention du 14 juin dernier, le président de la République a reconnu que « *l'épreuve que nous vivions avait révélé des failles et des fragilités, nos lourdeurs d'organisation mais aussi nos inégalités sociales et territoriales* ».

Ces difficultés deviennent quasiment insurmontables lorsque ces inégalités d'ampleur persistent déjà dans le domaine socio-économique.

Les Outre-mer souffraient :

- D'insuffisance des services de santé dans la plupart des territoires ;
- De rupture d'égalité et de la continuité pédagogique au détriment des élèves vivant en grande précarité, en raison d'un manque d'équipements et de suivi ;
- De détresse sociale au regard du nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté et en grande précarité.

Comment alors se relever lorsqu'il y a tant d'écarts à combler ?

Notre pays s'est engagé depuis plus d'un mois sur la voie du déconfinement, c'est justement en reconstruisant aujourd'hui que nous préparerons demain.

Or, si bien évidemment, il faut tracer collectivement les grandes perspectives de relance voire de changement de modèle, il faut évaluer prioritairement l'état de la reprise pour chacun des secteurs d'activité.

En effet, comment, par exemple, imaginer l'avenir des compagnies aériennes aujourd'hui, lorsque beaucoup d'entre-elles ne peuvent pas encore décoller ? Ou lorsque d'autres sont au bord de la fermeture ?

Comment reconfigurer le système sanitaire alors que celui de Mayotte et de la Guyane sont dans un état critique ?

Toutefois, repenser aux Outre-mer de demain supposera de partir de l'existant notamment sur les travaux, contributions, propositions qui ont alimenté l'élaboration des Contrats de convergence signés avec les DROM, les plans en cours d'application pour les COM afin d'imaginer des modèles économiques, sociales, écologiques voire démocratiques à la lumière des différentes vulnérabilités que l'épidémie a révélées.

Il est impératif de porter une attention particulière et une vigilance de tous les instants sur les conséquences de cette crise sur la reprise économique en particulier dans le secteur du tourisme, du BTP pour répondre aux besoins de logements. Sans cette reprise, nous assisterons rapidement à des drames humains tant le chômage, la précarité et la grande pauvreté vont davantage exploser

Le groupe de l'Outre-mer a voté la résolution.

## Personnalités qualifiées

**Jean Grosset** : « La résolution propose de guider le travail de notre Assemblée pour les prochains mois. C'est sur ces questions que je voudrais insister.

Dans ce texte, tous les problèmes que nous rencontrons sont cités. Pour parler directement, la crise sanitaire diffère de toutes les crises connues pour des raisons de santé : l'économie, la production s'arrêtent ou se ralentissent considérablement.

Toutes les fractures, les inégalités connues sont accentuées ou d'autres surgissent.

Nous avons tous salué l'engagement de très nombreux habitants de notre pays dans cette période, l'altruisme, le courage, la solidarité...

La question de la relance est essentielle ; c'est l'articulation de l'activité partielle avec la reprise réelle de l'activité.

La difficulté de la situation est qu'il faut à la fois l'investissement pour les entreprises et l'emploi, et renforcer l'investissement public pour un modèle social adapté à la crise. Les deux sont intimement liés : relancer la production et assurer partout des services publics de qualité.

Il faut à la fois un pacte productif et poursuivre comme le demandent de nombreux avis du CESE et des mesures de la Convention citoyenne pour le Climat, réduire l'émission des gaz à effet de serre...

Nous avons besoin d'une relance rapide mais aussi d'un service de santé qui réponde aux besoins de la population. On doit avoir un débat sur la dette. La dette ne peut certes pas s'effacer, mais il faut l'étaler dans le temps et ne pas tomber dans une politique de rigueur.

Pour aboutir, la ligne de conduite est le compromis et la confiance, le dialogue à tous les niveaux. Une situation d'affrontement serait catastrophique.

Le CESE peut être un de ces lieux où se passent les compromis, où se nouent les dialogues et la restauration de la confiance. C'est le dernier volet de cette résolution.

La lettre que nous préparons pour répondre au Président de la République va dans ce sens.

Notre futur avis sur l'État de la France, la commission temporaire sur les Générations nouvelles, l'avis sur l'hôpital s'appuyant sur une plateforme et sur les travaux d'une conférence le 2 juillet prochain, sont des éléments du débat pour sortir le mieux possible de la crise.

Sur ces objectifs, toutes les sections ont du travail pour les mois prochains, des avis à produire qui portent sur le court et le plus long terme. Cette résolution nous y invite. Je la voterai ».

**Cécile Claveirole** : « Je serai brève dans mon intervention, car je voterai contre ce projet de résolution, parce que ce texte ne mérite pas d'apparaître comme une production du CESE, nous avons fait beaucoup beaucoup mieux d'autres fois !

Pour commencer quelques chiffres : 2 fois le mot agriculture, 1 fois le mot alimentation, 0 fois le mot nourriture, pendant les 9 pages de ce projet de résolution. En tout 4 lignes abordent la question agricole et alimentaire, sur les 352 lignes que nous examinons.

Plusieurs éléments me choquent dans cette rédaction : quelle valeur est accordée à la nourriture, à l'alimentation et en conséquence à la santé de nos concitoyens et au travail des paysannes et paysans, si dans un moment comme celui-ci, on n'en parle pas et ne consacre pas un minimum de préoccupations à ce sujet central ? N'est-ce pas important, pour vous, ce que vous mettez dans votre assiette trois fois par jour ? D'où ça vient ? Comment c'est fait ? Avez-vous une idée de ce que représente le travail de la terre, qui façonne les paysages que vous regardez - ou pas - dans notre pays ?

Certes on parle du Pacte vert pour l'Europe, d'une programmation pluriannuelle de l'industrie, de nouvelles règles budgétaires, et pourquoi pas d'une nouvelle agriculture ? Comment ignorer à ce point cette activité économique de première importance pour tous ?

Voulez-vous dépendre des productions polonaises, brésiliennes, chinoises, russes, pour savoir ce que vous mangerez demain ? La production agricole et alimentaire n'est-elle pas une question politique de première nécessité, une question sociale primordiale, une priorité qui doit être l'objet de toutes nos vigilances ? Une agriculture pleinement consciente du changement climatique et des nouvelles règles

qu'elle doit s'appliquer pour rester vivante, nous avons le devoir de la réclamer à grands cris, si nous voulons être en bonne santé demain et préserver l'avenir de nos enfants.

Par ailleurs, pourquoi faire travailler les sections, si c'est pour ignorer les écrits réalisés ?

J'avoue que, aujourd'hui, je ne comprends pas notre façon de travailler, notre façon d'échanger pour ce projet de résolution. Il est très loin de ce que le CESE est capable de faire, et donc j'en suis très déçue et je voterai contre ».

## Professions libérales

Trois mois auront suffi pour qu'un virus bouleverse le monde. Les conséquences sont désastreuses.

Au plan sanitaire : des dizaines de milliers de français ont perdu la vie, parmi eux des soignants qui, avec courage, n'ont pas hésité à aller « *au contact* » au péril de leur vie. Nos aînés, notamment ceux qui vivent en EHPAD ont payé un très lourd tribut. D'autres heureusement, beaucoup plus nombreux, ont guéri mais parfois au prix de lourdes séquelles. Mis à rude épreuve, notre système de santé a tenu. Les professionnels et leurs équipes ont su trouver les moyens pour « *pousser les murs* » afin de pouvoir prendre en charge le flot continu de malades. Nous ne les remercierons jamais assez.

Au plan social : comme toujours, ce sont les plus vulnérables qui sont les plus touchés. Décrochage scolaire, mal logement, violences conjugales, troubles psychologiques, éclatement des couples, difficultés d'alimentation... Rien ne leur a été épargné. La pauvreté s'étend et on ne compte plus les lieux de distribution de repas mis en place par les réseaux associatifs pour leur venir en aide. Heureusement, la protection sociale et plus particulièrement la sécurité sociale « *à la française* » a joué son rôle d'amortisseur.

Au plan économique : beaucoup d'entreprises ont été à l'arrêt ou en très forte baisse d'activité. Malgré les dispositifs protecteurs mis en place (chômage partiel, report de charges, prêts garantis, ...), les faillites se multiplient, la vague du chômage déferle tandis que la dette s'envole. Les reprises d'activité ne sont que progressives, souvent timides et le retour à la normale prendra des mois, voire des années. Les entreprises libérales ont connu les mêmes difficultés. Bien que non frappées de fermeture administrative, elles ont dû arrêter leur activité ou la réduire fortement, notamment en raison du contexte anxiogène, de la mise « *sous quarantaine* » de la Justice, ou de l'arrêt d'activité dans le bâtiment pour ne citer que quelques exemples.

Au plan sociétal : l'agriculture a montré son utilité vitale, les « *circuits courts* » sont devenus une évidence, certains « *métiers invisibles* » sont apparus au grand jour, le télétravail s'est considérablement développé : le nombre de consultations médicales à distance, par exemple, a été multiplié par mille pendant la crise, le sujet de la souveraineté industrielle, alimentaire, pharmaceutique, biologique est posée, les questions environnementales et climatiques sont devenues encore plus urgentes. La culture s'est révélée indispensable au lien social.

Au plan politique : les vertus protectrices, mais aussi les insuffisances de l'UE sont apparues au grand jour. La décentralisation, l'importance des collectivités territoriales

et l'utilité des corps intermédiaires ont été mises en avant. La démocratie et la citoyenneté sont questionnées : avoir accepté collectivement de restreindre nos libertés en nous confinant est loin d'être anodin et laissera des traces.

Ces constats sont douloureux.

Mais ce que nous avons vécu collectivement, peut être aussi une occasion unique de rebondir, de reconstruire autrement et de se donner une chance de ne pas repartir comme avant.

Cette résolution, que nous avons votée, dresse un diagnostic pertinent et apporte des solutions concrètes aux défis présents et à venir.

Prochainement, nous apporterons d'autres réponses à la demande du Président de la République faite aux trois Assemblées : pour la première fois, le CESE est sur le même pied d'égalité. Décidemment, le monde change, à notre plus grande satisfaction.

## UNAF

La résolution du CESE trace une voie pour construire demain en reconnectant le social, l'environnement et l'économique au service de chacune et chacun et de toutes les familles.

Le groupe de l'UNAF partage les axes forts de cette reconstruction, repenser notre modèle, délibérer ensemble, cibler nos investissements, développer nos protections. La feuille de route pour guider l'action publique doit être de nature à restaurer la confiance.

Des économistes soulignent l'émergence d'un nouveau paradoxe français : le chômage partiel est si généreux qu'il n'incite pas les entreprises à reprendre le travail à 100 %, avec l'explosion des charges d'exploitation que cela impliquerait. La société s'est mise en veilleuse et avec des semaines supplémentaires de semi-léthargie, tout le tissu économique et industriel français risque d'être durablement atteint et restera à la traîne, comparé à d'autres pays.

Le confinement a mis en lumière l'envie des pères de s'impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants. Il faut urgemment réhabiliter la place du travail en lui donnant tout son sens. En alertant sur le fait que 12 millions de parents d'enfants mineurs sont en emploi, la question de la conciliation vie familiale-vie professionnelle doit être au cœur du dialogue social. Les familles doivent être perçues comme des acteurs économiques majeurs et la politique familiale comme un outil économique à part entière au cœur de l'après-crise. L'UNAF rappelle que malheureusement la branche famille a été largement amputée de ses moyens.

L'éducation et la formation doivent être l'objet de toutes les attentions. Le bilan de la crise sanitaire ne doit pas voir le sacrifice d'une génération entière. L'apport du numérique dans l'organisation de l'école et du soutien scolaire doit être rendu accessible à tous, repensé en complémentarité avec les méthodes pédagogiques existantes pour accompagner toutes les familles. Si des minimas sociaux devaient être ouverts aux jeunes de moins de 25 ans, cela ne pourrait se faire sans accompagnement vers l'emploi et la contractualisation. Une extension de la Garantie jeunes peut être conduite à condition de bénéficier aux jeunes, qui en ont le plus besoin.

Enfin, le logement a été un révélateur des inégalités sociales pendant le confinement. Le bâtiment représente 43% de la consommation française d'énergie et compte pour près d'un quart des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique des logements est identifiée depuis longtemps comme un gisement majeur de bénéfices écologiques et économiques, mais, également, comme vecteur de progrès sociaux. La rénovation énergétique de l'habitat permet de conjuguer enjeux sociaux et écologiques en stimulant l'économie de proximité que représente le secteur du bâtiment.

Le groupe de l'UNAF a voté la résolution.

## UNSA

La catastrophe sanitaire du Covid-19 est un révélateur de nos forces et faiblesses, et a remis en visibilité tout un pan des liens fragiles et complexes qui sous-tendent nos activités et qui participent à ce qui fait société. La concentration des impacts chez les jeunes et les plus précaires et ce durablement, nous impose une certaine humilité, voire une remise en question de ce qui paraissait à certains un chemin immuable, ponctué de quelques dysfonctionnements dont il suffisait de colmater les brèches, raisonner certaines impétuosités. Nous avons vu également se manifester des solidarités, un sens du devoir, du service encore plus vifs, portés notamment par des salariés et agents placés « *en première ligne* », et qui ont démontré au cœur de la crise sanitaire une utilité sociale ô combien précieuse contrastant avec le manque de reconnaissance professionnelle et salariale qu'ils subissent.

Le CESE s'engage par cette résolution à tracer les contours, les inflexions nouvelles, pour non seulement panser nos plaies, contenir les impacts ravageurs en cours, mais également modifier structurellement les leviers constitutifs de progression vers un idéal républicain réaffirmé, et enrichie des nouveaux enjeux écologiques. Et au lendemain des votes de la convention citoyenne, nous pouvons confirmer qu'il y a bien un élan partagé pour un nouveau vivre ensemble.

Les espoirs de progrès continus pour tous se heurtent à une réalité plus figée parfois cruelle, où se cumulent les vulnérabilités comme les facteurs favorables, polarisant et fracturant notre société autour de profondes inégalités sociales. Il faut donc non seulement pérenniser et améliorer nos systèmes d'amortisseurs sociaux mais aussi rétablir les passerelles, les liens de communication aux deux sens du terme, autour de valeurs et de projet de société qui fassent sens collectivement. La crise a ainsi permis à beaucoup de porter un nouveau regard sur notre échelle de hiérarchisation sociale et de rémunération, la permanence de schéma stéréotypés et ses dérives

Rééquilibrer notre économie afin d'assurer un développement plus soutenable, mieux partagé, plus respectueux des territoires, des femmes et des hommes mais aussi plus collaboratif et résilient (ou résilient) notamment au niveau européen. Notre modèle productif voit sa valorisation enrichie d'autres considérations pour faire acte de vision stratégique et de création de valeur économique et sociale : l'apport fondamental des services publics qui sont porteurs de valeurs, y compris économiques, la capacité de préserver une certaine maîtrise sur l'ensemble d'une chaîne de production pour les biens essentiels, la nécessité de se préoccuper des emplois actuels et futurs sur notre territoire en intégrant une dimension de cohésion sociale, de vitalité harmonieuse des territoires.

Pour l'UNSA, cette nouvelle perspective donnée au CESE de contribuer à l'élaboration d'un nouveau pacte social, d'une ambition belle et généreuse pour notre nation et pour l'Europe, d'en établir, en responsabilité, les points de rendez-vous en sortant d'une logique de silo, est un projet porteur d'un renouveau démocratique dont nous avons tant besoin.

# Scrutin

## Scrutin sur l'ensemble de la résolution

Nombre de votants et votantes	213
Pour	173
Contre	3
Abstentions	37

Le CESE a adopté

**Pour : 173**

<i>Agriculture</i>	Mme Beliard, M. Bernard, Mme Bonneau, MM. Coué, Dagès, Davesne, Mme Dutoit, M. Épron, Mme Even, MM. Ferey, Gangneron, Mme Gautier, M. Lainé, Mmes Lion, Pisani, M. Roguet, Mme Valentin, M. Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, Marteau, MM. Munerot, Quenet, Mmes Sahuët, Teyssedre.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mme Lалу, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Canieux, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT-FO</i>	M. André, Mmes Brugère, Chazaud, Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Goulm, Homez, Kottelat, Legagnoa, Mme Marot, MM. Pérès, Techer.
<i>Coopération</i>	Mme Blin, MM. Grison, Landriot, Mugnier, Mmes Roudil, Saint Martin.
<i>Entreprises</i>	M. Asselin, Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Chanut, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gardinal, Goguet, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Mutualité</i>	M. Caniard, Mme Joseph, M. Junique.

<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Dulin, Mmes Le Bas, Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Edmond-Mariette, Suve, Togna.
<i>Personnalités qualifiées</i>	M. Adom'Megaa, Amsalem, Mme Autissier, MM. Bontems, Cabrespines, Cambacérés, Mmes Castaigne, Collin, Djouadi, Gibault, Goujon, MM. Grosset, Guglielmi, Joseph, Jouzel, Keller, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Mathieu Houillon, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz, Roustan, Mmes Séhier, Thiery, M. Thomiche, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves, M. Wargnier.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bohe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

**Contre : 3**

<i>Personnalités qualifiées</i>	Mmes Adam, Claveirole, M. Pasquier.
---------------------------------	-------------------------------------

**Abstentions : 37**

<i>Artisanat</i>	M. Le Lann.
<i>CGT</i>	Mmes Bordenave, Cailletaud, Chay, MM. Dru, Fourier, Fournel, Mme Gallet, M. Garcia, Mmes Garreta, Lamontagne, Landas, Lejeune, Manière, MM. Meyer, Naton, Oussedik, Rabhi, Teskouk.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Martinie-Cousty, M. Mayol, Mme Popelin.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Bennahmias, Boccara, Bussy, Mmes Grard, Levau, M. Pilliard, Mme Rudetzki.

# Contributions des formations de travail

## Section des activités économiques

(Référentes : Anne de Béthencourt et Marie-Claire Cailletaud)

Face à la situation dramatique qui frappe de très nombreux pays, des mesures sont prises pour tenter d'en contenir les tragiques conséquences sanitaires, mais aussi économiques, sociales, bientôt humaines et environnementales. L'impact se compte en plusieurs points de PIB.

**De nombreux secteurs connaissent de graves difficultés.** Sous l'effet des mesures de confinement, les services produisant en flux continu (commerce spécialisé, tourisme, hôtellerie, restauration, transport, secteurs récréatifs, culturels et événementiels, etc.) sont durement frappés. L'arrêt brutal de leurs activités ne sera jamais rattrapé. Les entreprises, les professions libérales, les artisans, les micro-entrepreneurs, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les coopératives, les associations, les commerces de proximité, sont particulièrement affectés par leur perte de chiffre d'affaires et la dégradation de leur trésorerie. Ces difficultés sont encore accrues pour celles et ceux qui ont engagé leur patrimoine personnel dans leur entreprise. Dans une économie mondialement imbriquée, le ralentissement du commerce international et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement, ont des conséquences sérieuses sur le système productif, parfois dramatiques (filières pharmaceutiques, des transports, etc.), avec des effets induits sur le reste de l'économie. Nous sommes face à une récession majeure qui risque de creuser des inégalités qui existaient déjà avant la crise liée au Covid-19 (fractures sociales, numériques, etc.).

Il faut agir dès à présent, au cœur de la crise. Pour répondre à l'urgence, à la mi-avril le gouvernement français a débloqué 300 milliards d'euros en garantie publique pour les prêts bancaires aux entreprises et ménages qui seraient en difficulté et plus de 100 milliards d'offre budgétaire<sup>4</sup>. Ces dispositions difficiles à prendre hier, seront-elles suffisantes aujourd'hui ?

Il s'agit cependant d'accompagner au plus vite les citoyens, les travailleurs et les entrepreneurs qui sont sans soutien ou qui ne peuvent bénéficier du crédit bancaire (bien que garanti par l'État), en leur octroyant une aide budgétaire. Pour soulager la trésorerie des entreprises en difficulté, l'État, les collectivités locales et les organismes publics, doivent régler dans les délais leurs factures, sous l'unique réserve d'un litige déjà notifié. Aussi, il apparaît légitime que les grands groupes participent à la solidarité de notre pays ; certains se mobilisent d'ores et déjà. Les aides publiques octroyées

---

<sup>4</sup> L'Allemagne a débloqué 400 milliards en garantie publique et 250 milliards d'offre budgétaire. Le gouvernement britannique a quant à lui dérogé à la règle d'indépendance de sa banque centrale en rachetant directement les titres de la dette publique sans passer par le marché secondaire. Les autorités européennes ont réagi par des mesures monétaires et budgétaires exceptionnelles, avec notamment un plan de 750 milliards d'euros et la possibilité de contrevenir aux règles du Pacte de stabilité et de croissance.

aux entreprises doivent par principe être conditionnées, comme l'ont déjà annoncé certaines d'entre elles, au paiement sans report de leurs fournisseurs, au maintien de leur activité dans les territoires, à des garanties en matière d'emplois, à la suspension du versement des dividendes (à l'instar de ce qu'a demandé la BCE aux banques de la zone euro) à la baisse des rémunérations des dirigeants des grands groupes (dans le sillage des recommandations de l'AFEP). Pour les secteurs qui feront l'objet d'un plan d'aide spécifique en vue de leur relance, des engagements fermes également en matière de décarbonation de leurs activités doivent être présentés. Des dispositions doivent être prévues pour les entreprises qui n'auront pas respecté les conditions auxquelles elles ont souscrit et qui devront procéder au remboursement des aides prévues, avec des sanctions prévues.

**Mais, sans adaptation majeure de notre système productif et de nos modes de consommation, le plan de relance trouvera rapidement sa limite.** La situation actuelle doit nous permettre de nous interroger sur les causes de la crise sanitaire et des dangers précédemment annoncés (crise financière, réchauffement climatique, inégalités sociales...). L'opportunité doit en être donnée de tirer des leçons et réfléchir sur le plus long terme à un véritable plan de résilience économique qui ouvre la voie à une conception plus juste et plus durable de notre développement pour éviter la reproduction de tels drames. Pour beaucoup, les efforts de notre société vécus dans la période ne sont en effet acceptables que s'ils débouchent sur une réelle transformation de notre économie<sup>5</sup>. Pour beaucoup aussi, cette crise révèle des forces et des capacités d'adaptation, de coopération, de solidarité. Autant de ressources sur lesquelles il conviendrait de s'appuyer pour redéfinir notre modèle de développement.

**Pour cela, il est impératif de considérer notre système productif dans sa globalité (services non marchands, industrie et services associés, économie de proximité) en affirmant son objectif sociétal.** C'est indispensable pour assurer la sécurité des populations, répondre aux besoins sociaux, revivifier nos territoires et relever les défis économiques et environnementaux.

De même, pour que notre économie retrouve une capacité de résilience aux crises, il est vital de consolider nos systèmes de protection sociale individuelle et collective, véritables amortisseurs sociaux des conséquences directes et indirectes que ces crises induisent sur la population en général et sur les travailleurs en particulier, et plus largement sur les effets qu'elles produisent dans notre société tant en termes économique, social, environnemental que politique.

---

<sup>5</sup> Selon un récent sondage Odoxa-Comfluence, six Français sur dix estiment que nos sociétés « *ne pourront plus jamais fonctionner comme avant et que notre rapport aux autres, à l'environnement, à la croissance, et à la mondialisation changeront profondément* ». Neuf Français sur dix demandent que la production industrielle soit relocalisée, que l'autonomie agricole du pays soit garantie, que la recherche française soit favorisée et que la politique écologique et environnementale soit renforcée. Huit Français sur dix souhaitent que l'Union européenne ait plus de pouvoirs en cas de nouvelle crise.

**L'industrie constitue une voie d'avenir pour notre pays**<sup>6</sup>. C'est un levier majeur de notre redressement économique, un outil incontournable des transitions écologiques et numériques et un facteur de cohésion sociale et territoriale. Grâce aux emplois qualifiés qu'elle offre, et indirects qu'elle induit (y compris dans les services), ses rémunérations attractives, aux services publics et la protection sociale avec qui elle va de pair parce qu'ils permettent de préserver l'activité économique dans le temps long sur les territoires, elle joue un rôle de locomotive dans l'économie, contribue à la redistribution de richesses et porte la vitalité des territoires. Or, la place de l'industrie dans l'économie française n'a cessé de reculer ces cinquante dernières années, pour ne plus représenter qu'environ 10 % du PIB, à la faveur de la délocalisation de pans entiers de notre appareil productif. La désindustrialisation rend le pays dépendant d'arbitrages économique-industriels réalisés par d'autres. La pénurie et la bataille féroce pour l'obtention de masques ou l'annonce de l'interdiction des exportations de bases médicamenteuses essentielles par certains pays, en sont des exemples criants.

**Quant à l'économie de proximité**<sup>7</sup>, elle permet d'atténuer les fluctuations conjoncturelles et de (re)vitaliser les territoires<sup>8</sup>. Elle est par ailleurs en phase avec la nécessaire évolution de la consommation qui privilégie de plus en plus les circuits courts. Ces entreprises, en particulier celles du commerce et de l'artisanat, ont été regrettamment très nombreuses à disparaître des centres-villes, laissant place à des déserts commerciaux consécutifs à la fermeture de services publics et à la désindustrialisation de ces territoires, mais aussi à des décennies d'une politique d'aménagement commercial favorable au développement de grandes surfaces en périphérie des centres-villes. Les effets de la crise actuelle vont inéluctablement accentuer ce phénomène, en raison des grandes difficultés que pourraient connaître des TPE et PME locales.

**L'État peut et doit contribuer à donner un coup d'arrêt au processus de perte de souveraineté industrielle.** Il dispose d'instruments lui permettant de réaffirmer son rôle stratégique. Cela va de l'instauration « d'actions de référence » assurant un droit de véto sur l'ensemble du capital d'une société, à la prise de participation voire à la nationalisation d'entreprises clés menacées ou d'entreprises stratégiques. Ces interventions qui entraîneront des dépenses supplémentaires pour

---

<sup>6</sup> Ce travail s'inscrit dans les suites de *Fractures et transitions : réconcilier la France* (Michel Badré et Dominique Gillier, mars 2019), comme dans la continuité des travaux de la section des activités économiques, en particulier des avis *Industrie : un moteur de croissance et d'avenir* (Marie-Claire Cailletaud, mars 2018), *TPE-PME : comment réussir le passage à la neutralité carbone* (Antoine Bonduelle et Stéphanie Goujon, septembre 2018), *La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ?* (Philippe Saint-Aubin, février 2019), *Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?* (Frédéric Grivot, octobre 2017), *La coproduction à l'heure du numérique : risques et opportunités pour le consommateur et l'emploi* (Martine Derobert, novembre 2016) ou encore de la résolution sur *La valeur de la matière secondaire* (Anne de Béthencourt, décembre 2020) et ses travaux sur l'indicateur d'effort de recherche pour les RAEF (de 2016 à 2019).

<sup>7</sup> Commerces de proximité, services à la personne, artisanat, restaurants, professions libérales...

<sup>8</sup> Cf. avis du CESE *L'économie de proximité : une réponse aux défis majeurs de la société française* (Pierre Martin, septembre 2010), accentuer ce phénomène, en raison des grandes difficultés que pourraient connaître des TPE et PME locales.

l'État doivent être faites dans un esprit de justice sociale et fiscale. Certains souhaitent que ces interventions restent exceptionnelles.

Reconquérir notre indépendance économique requiert un État stratège qui oriente la production vers les biens et services essentiels à la vie du pays, qui facilite le passage d'une économie linéaire à une économie circulaire<sup>9</sup> et qui investit dans la construction d'un système sanitaire et économique résilient qui pourra faire face aux prochaines crises<sup>10</sup>. Cela nécessite de mettre en place une programmation pluriannuelle de l'industrie qui promeut un mode de développement inclusif respectueux de l'homme et l'environnement, limitant l'utilisation de ressources non renouvelables et intégrant l'impératif climatique et la préservation de la biodiversité dans toute décision, tout en préservant la compétitivité des entreprises.

**La ré-industrialisation nécessite en outre une montée en compétences.** Il s'agit d'une part d'anticiper pour faire face aux besoins massifs de personnel formé, en donnant toute leur portée au droit d'accès à l'apprentissage et à la formation continue, avec pour ambition une montée globale des qualifications, des compétences et le développement des futurs métiers. Toute cette période post-crise pourrait être mise à profit pour cette formation massive. Il est d'autre part crucial d'intensifier notre effort de recherche pour préparer l'avenir et de soutenir au niveau européen des pilotes et des méthodes industriels pour décarboner l'économie. La section préconise donc d'affecter des moyens conséquents à la recherche a minima en adéquation avec les engagements de l'Union européenne, c'est-à-dire à hauteur de 3 % du PIB avant la crise.

**En corollaire, il s'agit de reconstruire ou de conforter avec des critères socio-écologiques, les filières vitales et stratégiques pour notre pays :** santé, agroalimentaire et industries de réseaux (eau, énergies, transports, télécommunications), numérique, tout particulièrement. Pour cela, il est impératif de réimplanter nos activités industrielles fondamentales et de réorganiser toute la chaîne de production autour de ces biens et services essentiels sur tout le territoire pour sécuriser nos approvisionnements. La résilience de notre pays repose beaucoup sur des activités peu considérées et mal payées (logistique, grande distribution, aides à domicile, agroalimentaire, aides-soignantes et aides-soignants, etc.), qu'il convient de revaloriser.

**Dans le cadre d'une gouvernance économique globale, les collectivités territoriales apparaissent comme les espaces pertinents car réactives et en proximité, pour mener cette politique.** Dans cette perspective, il sera utile de réaliser un bilan secteur par secteur, et territoire par territoire, de la situation des acteurs locaux, services publics, entreprises comme associations. Au vu de ce bilan, des mesures d'accompagnement nationales et régionales devront être prises en lien avec toutes les parties prenantes, pour relancer l'activité et renforcer leur résilience à l'avenir. Concernant le secteur du BTP, la rénovation thermique des bâtiments devrait être privilégiée. C'est un marché porteur pour les petites entreprises et l'artisanat, et cela permet de baisser à moyen terme les dépenses contraintes des ménages et leur impact carbone. Ces discussions pourraient aboutir à : améliorer les conditions

---

<sup>9</sup> Consommation responsable, écoconception, écologie industrielle, économie de l'usage, réparation-réemploi et recyclage.

<sup>10</sup> Cf. avis du CESE *Industrie, un moteur de croissance et d'avenir* (Marie-Claire Cailletaud, 2018) ou plus récemment dans *L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie* (Fanny Arav, 2020).

d'accès au crédit bancaire et orienter l'épargne et la finance dans la voie du changement de paradigme ; mettre en place une TVA à taux réduit pour les produits de première nécessité (masques, etc.) ainsi que pour les produits les moins émetteurs de carbone et/ou sur les activités de collecte, réparation, réemploi et recyclage ; conditionner les aides publiques à la prise en compte des enjeux environnementaux et de cohésion sociale et territoriale selon des critères à définir.

**En parallèle, il est impérieux de réengager la solidarité et la collaboration européenne** qui permettra une économie plus résiliente à long terme, telle le Green New Deal. Le CESE préconise de travailler sur des normes européennes pour des produits durables répondant à des normes sociales et environnementales de haut niveau et d'intégrer celles-ci dans la politique douanière européenne et les accords commerciaux internationaux. Ces normes devraient être investies d'une force obligatoire équivalente aux normes du commerce mondial et protégées par la création d'un organe de règlement des litiges distinct de l'actuel organe de règlement de l'OMC. Cette crise démontre enfin l'impérieuse nécessité pour les États de soutenir l'investissement public dans le cadre de nouvelles règles budgétaires européennes (règle des 3 %) <sup>11</sup>, pas seulement en temps de crise, et la possibilité de création monétaire pour soutenir l'investissement ; en ce sens, la réflexion engagée par la Commission européenne sur l'efficacité du cadre européen de surveillance économique doit être poursuivie et s'inscrire dans la durée.

**Enfin, la question est régulièrement posée d'un pacte productif, social et écologique, prenant appui sur un fonctionnement démocratique.** À ce titre, la montée des inégalités pose question : d'une part, si l'accroissement des dividendes se fait au détriment de l'autofinancement et du crédit, cela affecte la capacité des entreprises à investir pour se développer ; d'autre part, de récents travaux <sup>12</sup> ont montré l'importance de limiter les inégalités de revenus pour favoriser la prospérité. Cela pose la question d'un plus juste partage de la valeur ajoutée entre les différents acteurs contribuant à sa création. C'est vrai pour les salariés, pour les entreprises notamment sous-traitantes, les actionnaires et pour l'ensemble des citoyens, via la redistribution qu'elle permettrait. Dans les entreprises et dans les branches, le renforcement du dialogue social doit permettre d'avancer sur les questions relatives aux rémunérations, aux qualifications, au temps de travail, à l'organisation, à l'environnement tout en examinant la question de la participation des salariés aux choix stratégiques des entreprises. Plusieurs exemples pendant cette crise ont montré la créativité des salariés, des travailleurs, des indépendants et des dirigeants de TPE-PME, quant à l'organisation du travail et de la production. Il est essentiel que le sujet du sens et de la finalité du travail (que produit-on, pourquoi et comment) et son organisation soient débattus démocratiquement. En ce qui concerne la démocratie actionnariale, il serait également nécessaire d'abaisser le seuil permettant aux petits actionnaires de se regrouper <sup>13</sup> pour proposer des projets de résolutions en assemblée générale.

En termes de gouvernance, la société civile organisée doit être partie prenante des débats et de la décision sur le plan de relance et les investissements à venir. Le

---

<sup>11</sup> Pacte de stabilité et de croissance.

<sup>12</sup> OCDE (2015), *In It Together: Why Less Inequality Benefits All*, OECD Publishing.

<sup>13</sup> Le seuil de dépôt d'une résolution est actuellement en France de 0,5 % du capital de l'entreprise.

CESE est l'espace approprié pour organiser et ouvrir ce débat sur le monde dans lequel nous voulons vivre.

## Section des affaires européennes et internationales

Par courriel en date du 16 avril 2020, le secrétaire général du CESE a fait part aux formations de travail de la demande du Bureau, pour le 14 mai 2020 au plus tard, d'une note comportant pour chaque section, délégation et commission temporaire : une brève analyse de la situation actuelle et de l'impact de la crise sanitaire en cours dans son champ de compétence ; les avis produits antérieurement dont les recommandations sont jugées pertinentes dans le contexte actuel ; le programme indicatif des travaux de la formation de travail dans les prochains mois ; les thèmes nouveaux de travail qui pourraient être proposés au Bureau pour le CESE.

### 1. Impact de la crise sanitaire en cours dans le champ européen et international

La crise du Covid-19 a révélé dans un premier temps le manque de solidarité de l'Union européenne (UE) envers ses membres les plus touchés par la pandémie, notamment l'Italie. Cette situation a rappelé l'absence de solidarité qui avait également prévalu lors de la crise de l'accueil des réfugiées et réfugiés envers l'Italie et la Grèce. Les intérêts nationaux sont aussi réapparus, chaque pays s'étant replié sur lui-même. Les fragilités de la gouvernance européenne sont apparues au grand jour. Les réponses des États membres ont conduit à une remise en cause temporaire de l'ensemble des règles fondant l'UE (Pacte de stabilité budgétaire et financière, rôle de la Banque centrale européenne, libre circulation dans l'espace Schengen, etc.). La crise pourrait également avoir un impact genré, ce qui devrait constituer un point de vigilance.

L'UE tente après ce démarrage raté de reprendre la main, notamment en matière économique et financière : un plan de 500 milliards d'euros a été décidé. Le montant n'est toutefois pas à la hauteur des besoins et les conditions sociales et environnementales qui devraient assortir cette aide sont insuffisantes voire inexistantes.

Enfin la crise a montré la dépendance quasi-totale de l'Europe, en particulier la France, vis-à-vis de la Chine (et de l'Inde) pour l'approvisionnement de certains médicaments et matériels médicaux, reflétant une évidente perte de souveraineté dans ce domaine vital.

Si le CESE devait donner des préconisations dans un avis ou une déclaration après le séminaire de juin 2020, celles-ci pourraient être axées sur la mise en place d'un plan pour retrouver dans ces domaines (au moins) notre souveraineté au niveau européen (avec déclinaisons nationales et régionales). L'établissement d'une liste de secteurs stratégiques (pas seulement dans le domaine de la défense) pour des actions futures les concernant devrait faire partie d'un tel plan.

## 2. Avis antérieurement adoptés dont les recommandations sont pertinentes dans le contexte actuel

Plusieurs avis du CESE antérieurement adoptés et entrant dans le champ de compétence de la section AEI peuvent être utiles dans le contexte actuel, au regard des enjeux et objectifs suivants :

- Renforcer la solidarité dans l'UE : contributions annuelles du CESE au Programme national de réforme (PNR) présenté par la France dans le cadre de l'exercice de coordination des politiques économiques (Semestre européen) ; résolution de 2017 sur le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe présenté par la Commission européenne ; avis de 2018 *Parcours et politiques d'accueil des demandeuses et demandeurs d'asile dans l'UE* ; avis de 2018 sur *La réforme des fonds structurels européens* ;
- Retrouver une souveraineté européenne dans les secteurs stratégiques : avis de 2016 sur *Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement* ; avis de 2017 sur *La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux du développement durable et des engagements climat* ; avis de 2019 *Pour une souveraineté européenne du numérique* ;
- Affirmer les valeurs de l'UE sur la scène internationale et soutenir le multilatéralisme pour une gouvernance mondiale rénovée : avis de 2016 sur *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'Agenda 2030 du développement durable* ; résolution de 2018 *Pour une Europe solidaire, ambitieuse et respectée dans le monde* ; avis de 2019 sur la *Responsabilité sociétale des organisations : dynamique européenne et outils internationaux* ; avis de 2020 sur le *Projet de loi d'orientation et de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales* ; avis de 2020 sur *Le rôle de l'UE dans la lutte contre la déforestation importée*.

## 3. Programme indicatif des travaux de la section AEI

Le calendrier prévisionnel des travaux de la section inclut à ce stade :

- Contribution du CESE au PNR 2020 : le projet préparé par la section a été adopté par le Bureau du 14 avril 2020. À la suite de la décision du gouvernement de compléter le PNR par des propos liminaires détaillant les effets connus à ce jour de la crise du Covid-19, une réunion s'est tenue avec le secrétariat général des Affaires européennes (SGAE) le 16 avril 2020 : sur la base du texte que le SGAE devrait faire parvenir au CESE (dont la rédaction a pris du retard et qui est toujours attendu), le président de la section AEI a proposé que le président du CESE réponde par une lettre dès réception, pour prendre date et indiquer que notre assemblée est prête à donner sa vision sur le nouveau texte le moment venu (pas avant septembre 2020). Cette réponse s'effectuera en cohérence avec le Rapport annuel sur l'état de la France (RAEF) pour 2020, qui sera lui-même centré sur l'impact de la crise sanitaire et les mesures à envisager ;
- Avis sur *Le rôle de l'UE dans la lutte contre la déforestation importée* : la fin de la deuxième lecture et le vote en section pour la transmission au Bureau de l'avant-projet d'avis a eu lieu le 29 avril 2020. Il appartiendra au Bureau de

fixer une date en plénière pour adopter cet avis. En ce qui concerne la section AEI, les dates ayant sa préférence sont celles des 26 ou 27 mai puisque les plénières prévues les 12 ou 13 mai 2020 n'ont pas été maintenues ;

- *RAEF 2020* : la section AEI a été sollicitée comme les autres formations de travail pour une contribution courte qui serait insérée telle quelle dans le document. À la différence de la pratique des années précédentes, il ne s'agira pas d'une analyse fondée sur des indicateurs mais d'un bilan de l'impact de la crise en cours et de pistes d'action. Ce travail devra être rendu à la fin du mois de mai, l'adoption du RAEF étant prévue au 9 septembre 2020. Nous avons prévu d'y consacrer les séances de travail des 6 et 13 mai : la première réunion du 6 mai 2020 s'est bien passée et M. Paul Fourier, membre du groupe de la CGT, a été désigné comme référent de l'exercice afin que ces réflexions soient cohérentes avec celles concernant le PNR ;
- Résolution en vue du sommet de la Francophonie : il est prévu à ce stade deux séances de travail avant l'été pour préparer une résolution, en vue d'une séance plénière actuellement fixée au 22 8 septembre 2020, précédée d'un Bureau début septembre. Ce calendrier pourrait être modifié en fonction du maintien ou de l'annulation des rendez-vous internationaux prévus en 2020 ;
- Conséquences de la crise sanitaire en cours : à l'issue du séminaire de la gouvernance prévu du 2 au 4 juin 2020 (2 juin pour les présidentes et présidents des formations de travail), une période de trois mois entre fin juin et fin septembre 2020 sera réservée aux travaux qui pourraient être confiés à la section AEI par le Bureau (avis, résolution ou contribution à une résolution du CESE, autre) ;
- Initiative de Patrick Bernasconi, président du CESE et Lucas Jahier, président du Comité économique et social européen, avec les autres comités économiques et sociaux européens : après le séminaire de la gouvernance et avant la mi-juin 2020, la section AEI programmera une réunion d'information avec Mme Carole Couvert, membre du groupe de la CFE-CGC, et M. Michaël Christophe, conseiller diplomatique du CESE, sur cette initiative ;
- En fonction des contraintes de calendrier, une réunion pourrait être prévue avant l'été pour l'audition d'une personnalité extérieure sur un sujet d'actualité ;
- *Avis sur l'acceptabilité par la société civile des investissements directs étrangers en France* : cette saisine, dont le principe a été acté en février 2020, conserve sa pertinence dans le contexte actuel. Elle pourrait être adaptée et traitée à partir du mois d'octobre 2020, en fonction de la durée du mandat de l'Assemblée qui semble devoir être prolongée.

Il convient de souligner que cette programmation indicative des travaux est susceptible d'être modifiée en fonction de plusieurs éléments : les éventuelles consultations de la Commission européenne ; des avis qui seraient commandés au CESE par le gouvernement comme le président de la République l'a laissé entendre au président Bernasconi ; le degré d'implication de la section AEI dans tout cela en fonction des demandes du Bureau. De plus, il est toujours possible que de nouveaux événements, non prévisibles à ce jour, puissent survenir et nous amènent encore à des modifications.

## 4. Proposition de thèmes pour de futurs travaux

La section AEI propose au Bureau les thèmes suivants pouvant faire l'objet de réflexions du CESE sous une forme ou une autre (sans préjudice d'autres sujets éventuels) :

- Libertés publiques et démocratie en Europe ;
- La participation citoyenne dans l'UE ;
- Le rôle de la société civile dans la construction européenne ;
- Prise en compte par l'UE des conséquences sociales de la crise sanitaire ;
- Maintien des projets environnementaux de l'UE malgré la crise sanitaire ;
- Conditions et modalités de réalisation d'une Union européenne de la santé ;
- Pour une souveraineté européenne stratégique durable ;
- L'autonomie alimentaire dans l'UE ;
- La réponse de l'UE aux crises ;
- Le partenariat entre l'UE et l'Afrique ;
- Pour un commerce mondial équitable (versus accords de libre-échange) ;
- La construction d'une fiscalité internationale en faveur d'une plus grande solidarité dans la gestion des crises actuelles et à venir.

Si l'un ou plusieurs de ces thèmes sont retenus après le mois de juin 2020, il conviendra de trouver des référents ou rapporteurs parmi les membres de la section.

\*\*\*

Les propositions formulées dans la présente note peuvent encore changer comme beaucoup de choses dans la période actuelle. La meilleure tactique à adopter dans ce contexte est de ne pas être trop précis afin de pouvoir s'adapter à toute nouvelle éventualité en conservant le maximum de souplesse.

## Section des affaires sociales et de la santé

La section des affaires sociales et de la santé estime que la lutte contre les inégalités sociales et de santé et la prévention devront constituer une priorité, avec une action construite autour de trois objectifs<sup>14</sup>.

### 1. S'attaquer enfin aux faiblesses bien identifiées du système français de soin

**La crise sanitaire du Covid 19 est exceptionnelle et d'une ampleur imprévue. Pour autant, elle intervient alors que les faiblesses de notre système de santé sont bien identifiées.** Confronté à un manque de moyen humains, matériels et financiers, à une organisation trop compartimentée, il génère des situations contraires

---

<sup>14</sup> Cette contribution s'ajoute à celle de la Commission temporaire sur la grande pauvreté, à l'origine des avis *Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir et Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030* (Marie-Hélène Boidin-Dubrulle et Stéphane Junique).

à la dignité des patients et contribue à la souffrance des soignants. Cette crise confirme malheureusement les analyses faites par la résolution du 11 mars dernier<sup>15</sup> et la nécessité pour le CESE de s'emparer sans attendre de ce sujet.

La crise de l'hôpital et du système de soin est d'abord la conséquence d'une politique de santé qui a laissé se cumuler des difficultés, inséparables les unes des autres, et auxquelles il n'est pas encore apporté de réponses. L'insuffisante organisation de la prise en charge en amont, conséquence en particulier de la démographie médicale défavorable<sup>16</sup> accroît la saturation des urgences. Les EHPAD accueillent une population croissante, en perte d'autonomie et aux besoins médicaux de plus en plus importants. Sous-médicalisés et confrontés à l'insuffisance de leurs moyens humains et financiers, ils sont inadaptés à ces évolutions<sup>17</sup>. L'hôpital est alors trop souvent la voie première, parfois la seule, d'accès aux soins. Cette évolution s'est faite sous une forte contrainte budgétaire qui a entraîné des fermetures de structures entières, une réduction du nombre de lits, un sous-investissement auxquels s'ajoutent les effets d'une tarification à l'activité (T2A) le plus souvent inadaptée.

Le système de soin, organisé par spécialité, ne répond pas à l'exigence de transversalité et de décroisement qu'implique la place croissante de la pluri-pathologies et des maladies chroniques, liées notamment au vieillissement de la population, à la pollution des milieux, aux progrès de la médecine, aux conduites à risques. Les prises en charges médicales, médico-sociales ne sont pas coordonnées, avec pour conséquences des ruptures dans le suivi et des situations individuelles qui s'aggravent<sup>18</sup>. L'état de la psychiatrie est alarmant : manque de moyens, insuffisance du nombre de psychiatres en libéral comme en établissement spécialisé, saturation des Centres médico- psychologiques. L'ensemble conduit à retarder l'accompagnement ou à proposer des réponses inadaptées.

Les disparités territoriales dans les ressources des services publics concourant à la santé contribuent aux inégalités de santé. La PMI connaît une crise majeure<sup>19</sup>. La médecine scolaire est délaissée alors qu'elle reste, dans certaines zones en difficulté ou pour des populations fragilisées, la seule garantie d'accès à la santé et à un suivi médical<sup>20</sup>. Le maillage territorial et les moyens des Centres d'action médico-sociale précoce sont insuffisants<sup>21</sup>. La médecine du travail n'échappe pas à ce mouvement d'abandon, alors que la question de la santé au travail est un enjeu majeur.

---

<sup>15</sup> CESE, 11 mars 2020, *L'hôpital au service du droit à la santé pour toutes et tous*.

<sup>16</sup> Démographie vieillissante des médecins généralistes qui ne trouvent pas de remplaçant, répartition géographique inégale des médecins de ville conduisant à des « déserts médicaux », absence de médecins installés en secteur 1 dans certains territoires. Avis du 13 décembre 2017, *Les déserts médicaux*, Sylvie Castaigne et Yann Lasnier.

<sup>17</sup> Avis du 24 avril 2018, *Vieillir dans la dignité*, Marie-Odile Esch.

<sup>18</sup> Avis du 11 juin 2019, *Les maladies chroniques*, Anne Gautier et Michel Chassang.

<sup>19</sup> *Pour sauver la PMI, agissons maintenant !* rapport de la députée Michèle Peyron à Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé, 2019.

<sup>20</sup> Avis du 14 mars 2018, *Pour des élèves en meilleure santé*, Jean-François Naton et Fatma Bouvet de la Maisonneuve.

<sup>21</sup> Avant-projet d'avis, *Jeunes et enfants en situation de handicap : pour un accompagnement global*, Samira Djouadi, Catherine Pajares y Sanchez.

La trop grande complexité des dispositifs sociaux et de l'offre de soins, leur faible lisibilité, les délais imposés pour y accéder ont pour effet concret de creuser le fossé entre les publics concernés et les politiques publiques dédiées. Le renoncement aux soins est important. Les raisons peuvent en être financières<sup>22</sup>. Les prix de certains traitements, notamment contre le cancer, atteignent des niveaux très élevés, entraînant un retard dans la mise à disposition de médicaments par un non-remboursement.

La place donnée à la prévention primaire et secondaire est insuffisante. Seuls 2 à 6 %<sup>23</sup> de la dépense nationale de santé y sont consacrés : un rééquilibrage s'impose.

Trop importantes en France, les inégalités de santé ne régressent pas. La crise sanitaire actuelle liée à l'épidémie du coronavirus les aggrave. Il existe un écart d'espérance de vie significatif entre les plus aisés et les plus modestes<sup>24</sup>. La précarité des situations économiques, sociales, administratives (cas des migrants) empêche trop souvent l'accès aux soins et leur continuité. Le poids des déterminants sociaux, économiques, environnementaux (conditions de travail, éducation, accès à l'emploi, âge de la retraite, logement, isolement, pollution des milieux, modes de production, alimentation...), ou liés aux comportements de santé (dont en particulier la consommation de tabac et d'alcool<sup>25</sup>, mais aussi la nutrition, la sédentarité...) est considérable<sup>26</sup>.

### **Les leviers que la section préconise d'actionner.**

Il faut renforcer les efforts en faveur d'une recherche et d'une expertise indépendantes et multidisciplinaires pour agir sur l'ensemble des déterminants (exposome). Il faut définir une stratégie de prévention adaptée à l'évolution des connaissances, notamment sur les effets des expositions combinées. L'information doit être transparente, indépendante et accessible<sup>27</sup>. L'action de prévention des pouvoirs publics doit associer, au-delà de la sphère médicale et médico-sociale, l'ensemble des ministères, collectivités et administrations. Face au risque sanitaire, il faut adopter des stratégies et des politiques coordonnées et multisectorielles, définies et appliquées à la bonne échelle, dans la ligne de l'approche « *one health* » de l'ONU<sup>28</sup>.

---

<sup>22</sup> En dépit des évolutions de la protection sociale : Couverture maladie universelle, puis mise en place, pour les dépenses de santé prises en charge par l'Assurance maladie, de la Protection universelle maladie.

<sup>23</sup> Selon les sources et les conventions retenues.

<sup>24</sup> Cf Nathalie Blanpain, *L'espérance de vie par niveau de vie : chez les hommes, 13 ans d'écart entre les plus aisés et les plus modestes*, Insee Première, n°1687, février 2018.

<sup>25</sup> Avis du 9 janvier 2019, *Les addictions au tabac et à l'alcool*, rapporteurs : Étienne Caniard et Marie-Josée Augé-Caumon.

<sup>26</sup> Avis du 11 juin 2019, *Les maladies chroniques*, Anne Gautier et Michel Chassang.

<sup>27</sup> Avis du 11 juin 2019, *Les maladies chroniques*, Anne Gautier et Michel Chassang.

<sup>28</sup> À travers cette approche, il s'agit pour l'OMS, la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) de concevoir et de mettre en œuvre des programmes, des politiques, des législations et des travaux de recherche pour lesquels plusieurs secteurs communiquent et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique. Sont en particulier visés les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la lutte contre les zoonoses et de la lutte contre la résistance aux antibiotiques.

L'amélioration de l'accès aux soins passe d'abord par la mise en place d'une politique de santé qui se soucie davantage de la prise en charge des besoins des populations que des objectifs de réduction des dépenses. Comme l'a souligné la résolution du 11 mars précitée, la situation des hôpitaux et des EHPAD sera critique tant que les ressources resteront inférieures aux coûts. Répartir l'enveloppe sans l'augmenter significativement reviendrait à changer la clé de répartition de la pénurie sans recréer les marges de manœuvre nouvelles. À ce sujet, l'avis en préparation s'interrogera sur l'adéquation entre le rôle de l'hôpital dans le système de soins et les moyens nécessaires à sa mission.

Cette politique doit, par ailleurs, attribuer des moyens complémentaires aux territoires et populations qui en ont le plus besoin. Une attention particulière doit être portée aux territoires ultramarins. Il faut parallèlement progresser vers une prise en charge plus cohérente, médicale et sociale, intégrant à part entière la santé sexuelle, ce qui implique d'associer tous les acteurs et actrices de la santé, de l'accompagnement social, de la perte d'autonomie et de la démocratie sanitaire (notamment les associations de patients). Elle doit être construite à l'échelle du bassin de vie, en partant des besoins des patients et non de l'offre disponible<sup>29</sup>. Des évolutions se dessinent, des bonnes pratiques existent<sup>30</sup> : regroupements de professionnels de santé<sup>31</sup>, démarches territoriales de coopération, recours à la contractualisation et aux instruments de planification, formation et reconnaissance des IPA<sup>32</sup>, développement et autorisation plus large de la télé médecine. Il faut en faire en bilan et identifier les manques et les blocages. Dans la crise, des méthodes et organisations ont émergé dont certaines devraient être pérennisées.

La section a demandé une revalorisation du tarif soin dans les EHPAD. Au-delà, le débat sur la prise en charge collective de la perte d'autonomie a trop longtemps été reporté. Le rôle des aidants familiaux, des aides à domicile, des auxiliaires de vie est crucial : il est temps de déterminer les grands principes d'un financement solvable et pérenne des services d'aide à domicile<sup>33</sup>, en première ligne pour la prise en charge au retour à domicile après une hospitalisation.

La section a demandé d'inscrire la revalorisation des métiers du soin, de la prévention, de l'accompagnement, majoritairement occupées par des femmes, dans les priorités du dialogue social, en consacrant les évolutions des pratiques et les professions (pratiques avancées, valorisation de la qualité et de la coordination, forfaitisation)<sup>34</sup>. Elle milite pour une plus grande participation des patients et déplore les limites actuelles de la démocratie sanitaire qui contribuent au sentiment d'une déconnexion entre les principes des politiques publiques et la réalité.

---

<sup>29</sup> Avis du 11 juin 2019, *Les maladies chroniques*, Anne Gautier et Michel Chassang.

<sup>30</sup> Avis du 13 décembre 2017, *Les déserts médicaux*, Sylvie Castaigne et Yann Lasnier.

<sup>31</sup> Maisons médicales, centres de santé.

<sup>32</sup> Infirmiers et infirmières de pratiques avancées.

<sup>33</sup> Avis du 24 avril 2018, *Vieillir dans la dignité*, Marie-Odile Esch.

<sup>34</sup> Avis du 24 avril 2018, *Vieillir dans la dignité*, Marie-Odile Esch.

## 2. Renforcer et mieux organiser les protections face à la crise économique et sociale qui s'annonce.

**Les conséquences de la crise vont durablement frapper les plus vulnérables.**

La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales mettent en lumière de façon criante les inégalités fortes au sein de notre société et la situation dramatique des personnes sans abri et de celles qui vivent dans la grande pauvreté. Le risque de voir leur situation se dégrader et d'aboutir à des conséquences insupportables est fort avec la crise économique et sociale qui s'annonce.

Le travail précaire, le chômage ont des effets négatifs sur la santé, physique et psychique, sur la vie sociale et familiale, largement sous-évalués, quand ils ne sont pas purement et simplement ignorés<sup>35</sup>.

Les jeunes de moins de 25 ans, non éligibles au RSA, ne sont pas concernés par les mesures d'aide d'urgence. Leurs ressources seront pourtant impactées. Leurs difficultés d'insertion et de protection sociale vont s'accroître. La crise pourrait retarder l'accès à l'autonomie qui passe par un emploi, un logement, une protection santé notamment<sup>36</sup>.

Les travailleurs indépendants sont exposés aux risques économiques. Leur couverture contre le risque chômage reste encore très fortement dépendante de leur souscription à une assurance individuelle souvent onéreuse. Les minima sociaux sont mobilisés pour faire face aux difficultés temporaires ou permanentes que génère un niveau d'activité insuffisant.

### **Les leviers que le CESE préconise d'actionner.**

Face aux évolutions des conditions d'emploi et de travail, la section considère que la priorité est de mettre en œuvre des politiques de croissance durable, susceptibles de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et de sécuriser les parcours professionnels. Il importe de lancer sans attendre une politique telle que définie par le CESE dans ses avis sur les sans-abris et la grande pauvreté<sup>37</sup>. L'éradication de celle-ci est plus que jamais une nécessité et des premières mesures notamment sur les minima sociaux doivent être engagées dans les plus brefs délais.

Au travail précaire et partiel s'ajoutent de plus en plus de formes d'activités et de statuts atypiques, notamment liés à l'essor des plateformes numériques, avec des conséquences importantes en termes de protection sociale. La section a souhaité que soit conduite une réflexion au niveau européen sur le statut de l'actif dans une

---

<sup>35</sup> Avis du 10 mai 2016, *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, Jacqueline Farache.

<sup>36</sup> Avis du 13 juin 2018, *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*, Antoine Dulin.

<sup>37</sup> *Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir et Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030* (Marie-Hélène Boidin-Dubrulle et Stéphane Junique).

logique de sécurisation des parcours<sup>38</sup> et dans la perspective d'une couverture santé universelle comme le préconise l'OMS.

Elle a également demandé une meilleure connaissance des impacts du chômage sur la situation des personnes sans emploi et de leur entourage. Il faut donner un caractère plus global et plus humain à leur accompagnement pour le reconnecter à la réalité des effets de rupture induits par le chômage<sup>39</sup>. La politique familiale doit être pensée comme un outil économique à part entière au cœur de l'après- crise. Le fait familial doit être un critère structurant des politiques de relance.

La crise sanitaire a, s'il le fallait encore, montré que l'empilement de dispositifs et de critères d'âge n'a pas permis de verser d'aides d'urgence aux jeunes entre 18 et 25 ans en situation de précarité. Ils demeurent un « *angle mort* » des politiques publiques. Il est donc urgent d'ouvrir un revenu minimum social garanti, dès 18 ans, aux jeunes sans ressources avec un accompagnement à la formation<sup>40</sup>.

### 3. Apporter aux publics vulnérables des réponses nouvelles, à la hauteur des enjeux

#### Les éléments de constat

Le chômage, le vieillissement démographique, la dématérialisation et la réduction de l'accessibilité des services, l'abandon de territoires entiers par les services publics, la disparition des commerces et des lieux de convivialité contribuent à la solitude subie, qui frappe les personnes les plus fragiles et les rend encore plus vulnérables. Or, la crise a montré l'importance de la protection que permettent des relations interpersonnelles engagées et gratuites<sup>41</sup>.

Les parents d'enfants en situation de handicap font face à de nombreux obstacles dans la scolarisation, la prise en charge sociale, l'accès aux soins. Il faut adapter l'offre de soins « ordinaire » pour la rendre plus accessible, puis la compléter avec des dispositifs spécifiques lorsque ceux-ci sont nécessaires. Alors que les progrès vers l'inclusion, posée dans la loi depuis 2005 sont trop lents, le risque est celui d'un renforcement de ces difficultés<sup>42</sup>.

Les situations de tensions familiales, particulièrement présentes en ces temps de confinement, font courir un risque pour les besoins fondamentaux de l'enfant, risque accru par l'insuffisance des moyens des structures, souvent associatives, d'accompagnement à la parentalité et de médiation familiale mais aussi par la

---

<sup>38</sup> Avis du 14 décembre 2016, *La construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux*, Etienne Caniard, Emelyn Weber.

<sup>39</sup> Avis du 10 mai 2016, *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, Jacqueline Farache.

<sup>40</sup> Avis du 25 avril 2017, *Revenu minimum social garanti*, Marie-Aleth Gard, Martine Vignau.

<sup>41</sup> Avis du 28 juin 2017, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, Jean-François Serres.

<sup>42</sup> Projet d'avis, *Jeunes et enfants en situation de handicap : pour un accompagnement global*, Samira Djouadi, Catherine Pajares y Sanchez.

faiblesse des moyens des juridictions aux affaires familiales<sup>43</sup>. À cela s'ajoute l'augmentation des violences contre les femmes, et le manque de moyens pour accompagner les victimes.

Les ruptures dans la prise en charge des jeunes sortant de l'ASE sont, pour la section, « *une situation de gâchis économique et social* », un « *non-sens pédagogique* », contraires aux principes affirmés par la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant<sup>44</sup>.

### **Les leviers que la section préconise d'actionner**

Il faut, pour « *récréer du lien* », s'appuyer sur les solidarités existantes ou que la crise a suscitées, dans la proximité. Il faut rouvrir des services publics pour qu'ils soient au plus près des populations dans les territoires, privilégier le contact humain à la place du tout numérique. Par ailleurs, les équipes citoyennes que la section proposait d'instituer constituent une forme de reconnaissance permettant de stimuler, de soutenir et de rendre plus accessible l'engagement associatif, l'entraide collective et la participation à la vie sociale. Elles favorisent une complémentarité entre engagement bénévole et l'action des professionnels des champs sanitaire, médical et médico-social<sup>45</sup>.

La faible lisibilité des dispositifs accentue encore les inégalités (sociales et territoriales) d'accès à l'accompagnement. Il faut en particulier rééquilibrer l'action des MDPH au profit des missions d'information et de conseil, simplifier l'accompagnement par la désignation d'un coordinateur unique, adapter l'offre de soins « ordinaire » pour la rendre plus accessible<sup>46</sup>.

Face aux situations familiales de tensions exacerbées pendant la période de confinement, ou de relations dégradées entre parents séparés préjudiciables aux enfants, il est préconisé de faire connaître, renforcer le rôle des structures de médiation familiale<sup>47</sup>.

Il faut garantir aux jeunes sortant de l'ASE une prise en charge multidisciplinaire (médicale, sociale, professionnelle) effective dans tous les départements et sans rupture jusqu'à l'autonomie<sup>48</sup>.

S'agissant des personnes détenues, très exposées aux risques sanitaires, les solutions mises en œuvre dans le cadre de la pandémie ont permis de réduire la surpopulation carcérale dans des proportions jugées jusqu'alors impossibles par les pouvoirs publics. Il faut pérenniser un recours plus large aux peines alternatives et

---

<sup>43</sup> Avis du 24 octobre 2017, *Les conséquences des séparations parentales sur les enfants*, Pascale Coton et Geneviève Roy.

<sup>44</sup> Avis du 13 juin 2018, *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*, Antoine Dulin.

<sup>45</sup> Avis du 28 juin 2017, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, Jean-François Serres.

<sup>46</sup> Projet d'avis, *Jeunes et enfants en situation de handicap : pour un accompagnement global*, Samira Djouadi, Catherine Pajares y Sanchez.

<sup>47</sup> Avis du 24 octobre 2017, *Les conséquences des séparations parentales sur les enfants*, Pascale Coton et Geneviève Roy.

<sup>48</sup> Avis du 13 juin 2018, *Prévenir les ruptures dans les parcours en protection de l'enfance*, Antoine Dulin.

établir, pour chaque personne condamnée, dès le début de la peine, un projet de réinsertion.

## Section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Tout d'abord, la section tient à souligner que malgré les circonstances dramatiques actuelles et grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et au dévouement de leurs salariés, les chaînes alimentaires (production, transformation, logistique et distribution) ont continué à fonctionner dans notre pays, afin d'éviter une pénurie et de nourrir la population.

Parallèlement, elle partage l'analyse de l'IPES-Food, panel d'experts internationaux dont fait partie Nicolas Bricas<sup>49</sup> qu'elle a auditionné : « (...) *les faiblesses systémiques qu'a révélées le virus seront aggravées par le changement climatique dans les années à venir. En d'autres termes, le Covid-19 est un signal d'alarme pour les systèmes alimentaires, un signal qu'il faut entendre* »<sup>50</sup>.

Cette période a révélé des fragilités et des limites : productions délocalisées, dépendance et manque de résilience de certains modèles agricoles, difficulté à trouver de la main d'œuvre, maillage insuffisant des commerces de proximité en zones rurales et périurbaines, difficultés accrues pour l'accès à une nourriture saine pour les populations fragiles avec une explosion du recours à l'aide alimentaire... Elle a aussi permis de redécouvrir certaines évidences comme l'utilité sociale de l'agriculture, le caractère de bien commun de l'alimentation, l'intérêt des circuits courts et de proximité...

**C'est pourquoi nombreux sont celles et ceux, de tous horizons, qui considèrent qu'il faut engager sans attendre des changements profonds pour anticiper les probables crises à venir.** Les transitions de tous ordres à mettre en œuvre s'agissant des modes de production mais aussi des comportements alimentaires, ont déjà fait l'objet de préconisations dans le cadre des récents avis préparés par la section. De nombreux avis du CESE, fidèles à la mission de cette institution, avaient anticipé les propositions qui se révèlent d'actualité.

Tout en prenant en compte les réalités économiques pour en définir la temporalité, les mutations à effectuer doivent répondre aux enjeux sanitaires, sociaux, climatiques, de biodiversité, démocratiques..., en regardant précisément leur interdépendance, conformément au concept de « *One Health* » (santé globale). Les réponses à apporter sont donc nécessairement globales en reposant sur de nouveaux systèmes plus solidaires.

Consciente qu'elle ne pouvait ici aborder toutes les problématiques considérées, la section a identifié 5 thèmes prioritaires, pour lesquels elle formule des pistes de réflexion susceptibles d'être déclinées en préconisations. Ils s'inscrivent essentiellement au niveau national, et la majorité d'entre eux méritent d'être appréhendés à l'échelon européen ou mondial.

---

<sup>49</sup> Nicolas Bricas est chercheur au CIRAD.

<sup>50</sup> Extrait du communiqué d'avril 2020 : « *Le Covid-19 et la crise dans les systèmes alimentaires : symptômes, causes et solutions potentielles* » .

## 1. Rendre accessible une nourriture durable

- L'aide alimentaire sous ses différentes formes ne doit être considérée que comme une solution palliative temporaire, l'objectif est que chacun dispose de revenus suffisants pour se nourrir correctement. Une attention particulière est à accorder aux revenus de tous ces métiers dits invisibles qui ont fait tourner le pays pendant les huit semaines de confinement.
- Avant la pandémie, 4,7 millions de personnes avaient recours à l'aide alimentaire. Compte tenu des conséquences socio-économiques du confinement, en l'état actuel du système, on craint un doublement des bénéficiaires, avec une préoccupation particulière dans les outre-mers mais également pour les plus jeunes. À court terme, pour répondre au droit fondamental de chacun à une alimentation saine et diversifiée répondant aux exigences de sécurité sanitaire, comprenant des fruits et légumes frais, en particulier issus de l'agriculture biologique, il faut à la fois améliorer les dispositifs actuels en s'appuyant sur les associations et les acteurs des filières, et en concevoir de nouveaux comme par exemple la création d'une allocation financière alimentaire dont les conditions d'utilisation dans certains lieux de commercialisation (épiceries solidaires, vente directe, commerces artisanaux, ...) devraient faire l'objet de travaux prospectifs.
- La restauration hors foyer, notamment scolaire, joue un rôle primordial qui doit être mieux reconnu et pris en compte.
- Pour organiser la résilience alimentaire des métropoles et de leurs populations, toutes les solutions doivent être soutenues : réimplantation de commerces de proximité, de magasins de producteurs et de marchés de plein vent, notamment dans les quartiers populaires, développement des jardins partagés et familiaux, ainsi que celui de l'agriculture urbaine sous ses formes durables. Il convient de lancer de manière urgente une politique d'urbanisme et d'aménagement commercial permettant un véritable encadrement et un rééquilibrage des usages, sinon la course aux mètres carrés continuera.

## 2. Créer une gouvernance de la souveraineté et de la démocratie alimentaires

- Les changements attendus pour renforcer la résilience de notre système alimentaire nécessitent une politique forte.
- Il s'agit de définir la gouvernance à mettre en place aux différents échelons, du local au global, au plus près des besoins des citoyens et en associant ceux-ci, au sein de leurs territoires et en s'appuyant sur les communes.
- Toutes les politiques doivent contribuer à cet objectif dans une cohérence globale et systémique. C'est notamment le cas pour les politiques foncières et d'urbanisme qui doivent intégrer comme une priorité la vocation nourricière ainsi que la qualité agronomique des sols.
- La politique agricole commune doit s'inscrire dans cette approche en étant réorientée vers la priorité à accorder à la satisfaction des besoins alimentaires, le soutien aux seuls modèles agricoles durables et à la solidarité internationale.

Les accords internationaux doivent reconnaître la spécificité des biens agricoles et viser à instituer de « justes échanges » régulés et non le libre-échange uniquement fondé sur une concurrence tirant les prix agricoles vers le bas.

### 3. Relocaliser la production dans le cadre de la transition agroécologique

- La pandémie a montré à la fois un intérêt des consommateurs pour les circuits de proximité et la capacité des acteurs locaux (agriculteurs, artisans, coopératives, pêcheurs...) à se mobiliser et à s'organiser, malgré les difficultés rencontrées, pour assurer la continuité des approvisionnements. Des solutions imaginatives et efficaces ont été rapidement mises en place : systèmes de livraison à domicile, de retrait en magasin ; plateformes permettant de géolocaliser les artisans-commerçants ; vente directe de poisson sur les ports...
- Il s'agit d'amplifier et d'accélérer les transitions vers des modèles alimentaires résilients, de la production à la consommation.
- La relocalisation de l'alimentation sur les territoires en simplifiant et en raccourcissant les filières de production et de transformation ainsi que les circuits d'approvisionnements, est une nécessité, notamment pour faire face à la déplétion des énergies fossiles.
- Il est souhaité que la grande distribution accorde la priorité à l'approvisionnement de proximité.
- Il est important de veiller à la juste rémunération des producteurs, notamment des éleveurs, alors que le prix d'achat de la viande (départ de la ferme) a baissé pendant la pandémie, pouvant entraîner une diminution de 25 % de leur revenu.
- La logistique et les transports sont les talons d'Achille de la continuité de la chaîne alimentaire ; les outils de transformation (notamment petites unités sous forme de PME ou SCOP) ainsi que l'industrie agroalimentaire doivent réintégrer une dimension territoriale, de même que la distribution sous toutes les formes des circuits logistiques.
- Cette réorganisation à l'échelle des bassins de vie doit à la fois permettre de réduire la consommation globale d'énergie mais aussi d'apporter une meilleure valorisation économique pour les producteurs, en prenant en compte les externalités de leurs pratiques, tout comme la capacité et le consentement à payer du consommateur.
- Notamment dans la restauration hors foyer, le besoin est grand d'accélérer les mutations envisagées pour permettre un accès plus facile des producteurs locaux à ce marché, en utilisant mieux les marges de manœuvre actuelles et en modifiant les règles des marchés publics.

### 4. Atteindre l'autonomie protéique par un « plan légumineuses »

- Face à la forte dépendance de la France et de l'UE aux importations de protéines (soja OGM source de déforestation en particulier) destinés à la consommation animale mais aussi humaine il faut mettre en œuvre un ambitieux « *plan légumineuses* » plus efficace et durable que les expériences précédentes, pour favoriser la production de luzerne, trèfle soja, haricot, pois, féverole, pois chiche...
- Ce plan offrira des alternatives agronomiques et économiques dans les zones de grandes cultures et favorisera l'évolution salutaire des systèmes d'élevage.
- Il générera des impacts positifs considérables en termes de baisse de l'empreinte carbone de l'activité agricole, de gestion de l'eau, de préservation de la

biodiversité sauvage et cultivée, de qualité de l'eau douce et marine (algues vertes) et de stockage du carbone.

## 5. Construire un modèle économique et social attractif

- Le nombre de fermes chute fortement depuis plusieurs décennies et le salariat en agriculture se maintient globalement, avec des formes diversifiées (emplois permanents, travail saisonnier) avec un développement de l'emploi précaire. Le manque d'attractivité des métiers et les difficultés de recrutement, sur des postes non qualifiés ou très qualifiés, sont souvent évoqués. Cependant, si les conditions d'emploi sont généralement satisfaisantes, les rémunérations sont souvent faibles, parallèlement à celles des chefs d'exploitation. Il existe aussi des situations inacceptables, concernant souvent des travailleurs saisonniers étrangers mis à disposition par des entreprises spécialisées.
- La crise du Covid-19 a révélé la vulnérabilité de certains secteurs agricoles en raison du recours massif à de la main d'œuvre précaire étrangère. De plus, la transition agroécologique est généralement associée à des modèles de production plus intensifs en main d'œuvre. Il convient dès lors de renforcer cette ressource humaine. Cela passe par des conditions d'emploi et de travail plus attractives, des efforts en matière de formations professionnalisantes, afin d'encourager nos concitoyens à la recherche d'un emploi, au demeurant de plus en plus nombreux à vouloir se (ré) installer en zones rurales et à se tourner vers le travail en agriculture.
- Parallèlement, il convient de soutenir celles et ceux qui souhaitent créer ou reprendre une ferme.
- Le partage de la valeur, dans toutes les filières agricoles, et plus globalement dans toute la chaîne alimentaire, doit être l'objet de toutes les attentions, afin de maintenir notre outil de production, mais aussi et surtout de protéger les femmes et les hommes qui nous nourrissent.

## Section de l'aménagement durable des territoires

(Yves Kottelat et Patrick Molinoz, rapporteurs)

Sujet défini par le Bureau pour la contribution « *Priorités de la société civile organisée pour les propositions aux pouvoirs publics dans les prochains mois* ».

La crise du Covid19 éprouve la population, l'économie et les services publics et au public de notre pays, et devrait remettre en cause de nombreuses dimensions de l'aménagement durable du territoire. Dans ce cadre, la place, le rôle, la présence territoriale et la qualité de nombreux services publics et au public devront être réévalués.

Porteurs de la conception française de l'intérêt général, certains services publics ont permis de répondre en urgence aux premières conséquences de la pandémie.

**La crise sanitaire met en valeur l'importance vitale, au sens propre, de l'humain en leur sein.** Pour le système de santé et pour la gestion des services publics du quotidien, la notion de proximité, qu'elle soit « physique » ou numérique, est valorisée par la crise.

**Le confinement**, réponse d'urgence pour freiner la pandémie, démontre l'utilité incontestable et les limites parfois considérables de la dématérialisation, l'importance stratégique des réseaux très haut débit, de l'accès à un terminal et celle tout aussi fondamentale de la maîtrise des usages numériques par le plus grand nombre.

En découle la question clé de la part des services publics ou des actions de services publics qui ne peut/doit pas être dématérialisée. Cette question peut s'étendre à celle des services marchands, du secteur associatif, du lien social et plus largement de l'économie. C'est en y répondant que l'on démontrera que le numérique doit être un moyen d'améliorer les services aux citoyens et ne jamais se réduire à une variable d'ajustement des dépenses de personnels.

## 1. Évolution de la présence territoriale et de l'organisation des services publics et au public

### 1.1. Une présence territoriale et une organisation des services publics et au public en forte évolution depuis 40 ans

Décentralisation et réorganisation de l'État déconcentré ont d'abord eu pour objectif de mieux répondre aux besoins de la population en rapprochant la décision politique du bénéficiaire. Puis, depuis le milieu des années 90, les réformes ont plus souvent été menées dans une logique d'austérité budgétaire et de réduction d'effectifs. En parallèle, l'essor du numérique et la dématérialisation ont accéléré les transformations sans toutefois être à l'origine des choix stratégiques.

Au niveau européen les gouvernements ont érigé en dogme la baisse des dépenses publiques et l'ouverture de pans entiers de services publics à la concurrence. Dans ce cadre, les réformes territoriales successives et celles imposées à l'ensemble des services publics accentuent ce processus, favorisant des métropoles d'échelle européenne tout en accélérant la désertification de certains territoires. D'autres politiques que celles prônant l'austérité (Cf. les travaux du CESE sur le PNR) sont indispensables pour recréer des services publics ; rénovés répondant aux besoins des populations. Les réformes ont aussi concerné des entreprises publiques et/ou de grands opérateurs publics nationaux (France Télécom, SNCF, EDF GDF), notamment en liens avec l'ouverture à la concurrence de leur secteur respectif. Elles ont des conséquences importantes, tant pour les territoires que pour les usagers/clients.

**La crise permet de constater les effets de ces mouvements dans un cadre exceptionnel qui souligne les limites et succès de notre modèle de services publics. Sont abordés ici à titre d'exemple le système de santé et des services publics de proximité** pour illustrer l'importance de la présence humaine.

### 1.2. La présence territoriale de l'offre de soins

Les restructurations, fusions et fermetures d'hôpitaux publics se sont traduites par une réduction du maillage territorial en particulier des maternités et des services d'urgence. « *Les tarifs hospitaliers diminuant, le maintien de l'équilibre budgétaire des*

*hôpitaux a conduit à comprimer les dépenses en particulier de personnels* »<sup>51</sup>. La T2A a accéléré l'affaiblissement, voire la disparition, de nombreux établissements. EHPAD<sup>52</sup> et services d'aide et de soins à domicile sont à la peine. « *Cette évolution est aussi la conséquence de choix politiques et budgétaires parmi lesquels la réduction des capacités d'accueil des structures hospitalières* »<sup>53</sup> et le manque de moyens humains qui l'accompagne.

**Pour la médecine de ville**, la désertification médicale s'est imposée sans que les incitations financières ou organisationnelles censées y remédier n'apportent des réponses satisfaisantes. Le numerus clausus a favorisé une réduction du nombre des médecins généralistes. Les difficultés d'accès aux soins persistent dans les territoires ruraux, les quartiers de la politique de la ville (QPV) et nombre de centres villes<sup>54</sup>. La situation est alarmante dans les Outre-mer, en particulier à Mayotte<sup>55</sup>.

Pour le CESE, **la crise du coronavirus souligne l'importance et la nécessité pour les services de santé de disposer de moyens humains et techniques suffisants**, ainsi que d'une meilleure coordination entre hôpitaux publics, cliniques privées et structures sanitaires et sociales.

### 1.3. Les services publics locaux

**Décentralisation et réorganisation des services de l'État ont contribué à placer les collectivités locales en première ligne** pour une partie croissante des services publics, par transfert de compétence et, plus récemment, par les « *glissements* » accompagnant les recherches d'économie des grands opérateurs (cf. La Poste et les Agences postales communales ou les MSAP et France Service).

**Au cœur de la crise Covid-19, le rôle des collectivités locales et des associations apparaît de facto renforcé**. Le bloc communal (communes et EPCI) assure le lien social (organisant le suivi des plus fragiles) et le fonctionnement des services de proximité essentiels (état civil, déchets, eau...), applique et parfois définit les réponses d'urgence (écoles, accueils périscolaires, crèches, CCAS...) là où l'État n'est pas en capacité d'agir (cf. question des masques). Déjà, en 1999, l'épisode de la tempête Lothar avait démontré l'utilité des communes, élus, personnels et agents des entreprises historiques assurant la continuité du service public.

Les départements sont des acteurs clés avec la responsabilité de services médico-sociaux, éducatif, de l'APA, du RSA, de la protection de l'enfance...

Enfin, les associations sont des acteurs clés dans de nombreux champs d'action tels la santé, l'éducation populaire ou l'inclusion numérique....

---

<sup>51</sup> CESE Résolution du Bureau *L'hôpital au service du droit à la santé pour toutes et tous* (2020).

<sup>52</sup> Cour des comptes, *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux* (2019), p. 58.

<sup>53</sup> CESE, avis *Vieillir dans la dignité*, rapporté par Marie-Odile Esch (2018).

<sup>54</sup> CESE avis *Les déserts médicaux*, rapporté par Sylvie Castaigne et Yann Lasnier (2017).

<sup>55</sup> CESE étude *Les services publics dans les Outre-mer*, rapporté par Michèle Chay et Sarah Mouhoussoune (2019).

Pour autant, l'offre de services publics et au public<sup>56</sup>, en particulier en zones rurales, dans les QPV et les Outre-mer, est souvent insuffisante.

Pour le CESE, **les services publics sont indispensables pour répondre aux besoins de la population, pour l'équilibre des territoires et la cohésion sociale.**

La crise du Covid19 confirme la validité des préconisations du CESE à ce propos :

- « *Revenir aux principes fondamentaux des services publics, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire [...] ;*
- *Pour garantir la qualité du service public, ses agents doivent être reconnus par des rémunérations revalorisées et bénéficier de la formation nécessaire [...] ;*
- *Garantir l'accès aux soins primaires de santé et aux droits sociaux, coordonnées sur tout le territoire.* <sup>57</sup> »

Des volontaires et bénévoles sont aussi dans cette crise à l'initiative d'actions de solidarité spontanées et non institutionnalisées. Faire en sorte que ces initiatives soient capitalisées et perdurent constituerait une plus-value pour les services au public.

Les évolutions de la répartition territoriale des services publics opérées par la puissance publique depuis 20 ans ont souvent été brutales. Elles se sont néanmoins accompagnées d'une modernisation certaine grâce aux opportunités offertes par la révolution numérique.

## 2. Le numérique et la transformation des services publics : une chance ?

### 2.1. Confinement et numérique

**Le confinement imposé dans le cadre de la pandémie Covid-19 souligne l'utilité et les limites des technologies numériques.** Ceux qui étaient avantagés avant la crise du Covid (zones couvertes en THD, services disposant d'outils éprouvés, citoyens et salariés maîtrisant les outils...) le sont plus encore. Ceux qui connaissaient des difficultés en mesurent plus cruellement l'acuité.

**Mais l'importance relative du numérique a changé :** si l'essentiel des activités vitales passe par la présence physique de femmes et d'hommes (et en l'espèce probablement de plus de femmes que d'hommes), le numérique aide au fonctionnement de ces missions et permet de maintenir un niveau d'activité qui serait impossible sans lui.

---

<sup>56</sup> Entre autres les avis *Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain* (action de l'ANRU) rapporté par Marie-Noëlle Lienemann (2011), avis Avant-projet de loi ville et cohésion urbaine rapporté par Isabelle Roudil (2013), avis *Zones franches urbaines* rapporté par Evelyne Duhamel (2014), avis Comment promouvoir le dynamisme économique des territoires ruraux, rapporté par Guillaume de Russé (2015), avis sur *L'avant-projet de loi Égalité réelle Outre-mer* (2016) rapporté par Christian Vernaudon, avis *Avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, rapporté par Mme Nathan (2016), p. 15, avis rapport *Les métropoles, apports et limites pour les territoires*, rapporté par Yann Lasnier et Dominique Riquier-Sauvage p. 107, avis *Fractures et transitions, réconcilier la France* (2019), rapporté par Michel Badré et Dominique Gillier, p. 31.

<sup>57</sup> CESE Avis *Fractures et transitions, réconcilier la France* (2019), p. 59 et 60.

## 2.2. L'importance du numérique pour les services publics

Depuis le 17 mars 2020, les services publics et au public dont l'accès physique n'était pas indispensable ont dû être fermés au public pour freiner la pandémie.

C'est largement par téléphone, courriel et visioconférence, via un smartphone ou un ordinateur, en utilisant les réseaux fixes ou mobiles (4G), que des activités ont été maintenues, non sans difficultés parfois : enseignement à distance, téléconsultations et suivi des malades, travail des collectivités et des assemblées, y compris du CESE... L'activité des réseaux sociaux a été démultipliée et l'accès à l'information et à la presse a été garanti.

Des activités économiques n'imposant pas une présence physique ont aussi été maintenues grâce au **télétravail**. Son développement se poursuivra probablement après la crise. Il sera alors nécessaire de faire évoluer son cadre afin de garantir aux salariés le droit à la déconnexion et l'application du code du travail, des statuts et des conventions collectives.

L'essor de l'utilisation des outils de visioconférence (*Zoom* enregistre 300 millions de participants par jour fin avril, contre 10 millions il y a 6 mois...) résume l'importance du numérique.

## 3. Les limites du numérique

**Mais plus le numérique est utilisé, plus ses limites sont un problème.** Le CESE note dans ses avis<sup>58</sup> l'importance d'une bonne couverture en THD pour l'attractivité des territoires, le développement économique et social, l'accès aux services publics et privés, la qualité de vie. **L'accélération du déploiement du très haut débit fixe et mobile, y compris pour les Outre-mer, reste un enjeu majeur.**

**La crise met aussi en exergue les problèmes d'usages** : un quart de la population n'a pas de smartphone ou accès à un ordinateur à domicile<sup>59</sup>, une personne sur six<sup>60</sup> et nombre de TPE<sup>61</sup> n'utilisent pas Internet. Le CESE rappelle l'importance de « *faciliter l'accès de toutes et tous au numérique, sans exclure aucun territoire ni aucune personne* »<sup>62</sup>. C'est un enjeu que le Défenseur des Droits a largement souligné.

\*\*\*

---

<sup>58</sup> Avis *La réduction des inégalités territoriales : quelle politique nationale d'aménagement des territoires* rapporté par Paul de Viguier (2013), avis *Révolution numérique et évolutions des mobilités*, rapporté par Bruno Duchemin et Olivier Marembaud (2015), avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des territoires ruraux ?* (2015) op. cit., avis *avant-projet de loi Egalité réelle Outre-mer* op. cit., avis *Avant-projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne*, op.cit., avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux* rapporté par Bertrand Coly et Danielle Even (2016), avis *Tourisme et numérique* rapporté par Jean-Louis Cabrespines et Régis Wargnier (2017), avis *Fractures et transitions, réconcilier la France*, op. cit., avis *Avant-projet de loi d'orientation des mobilités* rapporté par Bruno Duchemin (2019), avis *Métropoles, apports et limites pour les territoires*, op. cit. (2019).

<sup>59</sup> CREDOC Baromètre 2019 du numérique.

<sup>60</sup> INSEE Première n°1780 (octobre 2019).

<sup>61</sup> INSEE *L'économie et la société à l'heure du numérique*, édition 2019, p. 98.

<sup>62</sup> CESE, avis *Fractures et transition, réconcilier la France*, (2019), op. cit. p. 31.

## **Comme on le voit la crise Covid-19 accentue les interrogations vis-à-vis de l'articulation numérique/présence territoriale.**

La question ne se limite d'ailleurs pas à la sphère des services publics : elle concerne les activités économiques au sens large et elle interroge les modes de production, tant industriels qu'agricoles, comme les pratiques de consommation. Les dispositifs et politiques mis en place avant la crise, comme « *territoires d'industrie* » ou la loi Egalim, mériteraient donc d'être révisés à l'aune de cette question. Aménagement durable du territoire, développement des services publics et de l'industrie sont intimement liés. Le CESE a réalisé des travaux qui éclairent la dépendance économique liée à la mondialisation et les avantages de l'économie de proximité et de la relocalisation d'activités<sup>63</sup> et qui soulignent l'importance d'une politique de valorisation des *territoires*<sup>64</sup>.

L'équilibre à trouver devra tenir compte d'un bilan avantages/inconvénients à établir, notamment en fonction des besoins des usagers et en matière d'atténuation et d'adaptation environnementales<sup>65</sup>.

***L'avis Services publics, services au public et aménagement durable des territoires à l'heure du numérique permettra de détailler des préconisations dans le champ des services publics et au public.***

**Un travail plus approfondi examinant les processus des services publics ou des actions de services publics qui ne peuvent/doivent pas être dématérialisés, s'avèrera souhaitable pour estimer le rapport avantages/inconvénients entre présence physique et dématérialisation. Ce travail pourrait s'étendre aux activités économiques et sociales dans une logique d'aménagement et de développement durable des territoires.**

## **Section de l'économie et des finances**

La crise du covid19 nous plonge dans une ère de grandes incertitudes auxquelles nous sommes mal préparés. Les premiers signaux de l'épidémie ont été mal interprétés et la gestion de crise n'a pu s'appuyer, en dépit de crises sanitaires relativement récentes, sur des retours d'expériences utiles. À partir de mi-mars, la priorité mise sur la protection des personnes, qui a dicté le confinement, s'est accompagnée d'une stratégie économique affirmée : sauvegarder le tissu productif et les compétences en France tout en protégeant les personnes en situation de précarité.

---

<sup>63</sup> CESE Avis *L'économie de proximité*, rapporté par Hugues Martin (2010), avis *Comment promouvoir le dynamisme économique des territoires ruraux op. cit.*, avis *Parcs naturels régionaux, apports à l'aménagement et au développement durable des territoires*, rapporté par Alain Feretti (2018).

<sup>64</sup> CESE avis *Métropoles, apports et limites pour les territoires*, rapporté par Yann Lasnier et Dominique Riquier-Sauvage.

<sup>65</sup> CESE Avis *Adaptation de la France au changement climatique mondial*, rapporté par Antoine Bonduelle et Jean Jouzel (2014).

À la fin du mois d'avril, huit semaines après le début du confinement, la situation économique est alarmante : activité économique en baisse d'environ 35 %, diminution de 5,8 % du PIB pour le premier trimestre 2020, plus de 11 millions de personnes en chômage partiel, 8 % de récession, 9 % de déficit public, et augmentation de 15 % de la dette<sup>66</sup>. À cela s'ajoute un accroissement des inégalités préexistantes. Un certain consensus national s'est formé autour de la nécessité de soutenir l'économie « *quoi qu'il en coûte* » comprenant notamment un plan d'urgence évalué à 110Md€, dont environ 40Mds€ de dépenses publiques pour soutenir les entreprises qui font face à des problèmes de trésorerie et bientôt de solvabilité, et les ménages les plus vulnérables.

Au-delà de cette intervention financière massive de l'État, il faut saluer le rôle de celles et ceux, travailleurs souvent précaires, qui ont, par nécessité et trop souvent au risque de leur santé, assuré la continuité des services indispensables. Il faut aussi saluer le rôle du monde associatif et de ses milliers de bénévoles, acteurs indispensables de la cohésion sociale. Il faut reconnaître encore l'engagement et la capacité d'adaptation des collectivités territoriales pour apporter des solutions concrètes et pragmatiques. Enfin des actions spontanées de proximité sont venues en complément de l'action publique. À ce titre, il convient de saluer l'implication de tous les acteurs de la filière agro-alimentaire et en particulier des artisans et commerçants de détail ainsi que des producteurs, qui ont su faire évoluer rapidement leurs pratiques pour répondre aux attentes et besoins de la population, comme en témoigne le regain d'intérêt pour les circuits alimentaires de proximité.

Pour la section de l'économie et des finances du CESE, le redémarrage économique et la relance de l'emploi, priorités de court terme, doivent impérativement s'articuler avec les objectifs stratégiques de réduction pérenne des inégalités économiques et sociales, de lutte contre le changement climatique, et d'amélioration de nos systèmes de gestion des crises.

## 1. La sortie progressive du confinement et les incertitudes associées

Si le risque d'un engorgement des hôpitaux a pu être évité, la sortie progressive du confinement s'avère complexe face à l'incertitude quant à l'évolution de la pandémie.

Dans l'immédiat, la section de l'économie et des finances souhaite attirer l'attention sur les aspects suivants :

- La persistance de la crise sanitaire et la possibilité de nouveaux épisodes de confinement pèseront sur la reprise des activités. Il est donc nécessaire de conserver durant quelque mois une stratégie de soutien adaptée à l'évolution de la situation secteur par secteur. Il s'agit d'éviter que des défaillances en chaîne ne frappent dans les mois à venir des entreprises dépourvues d'un chiffre d'affaire suffisant pour maintenir leur activité et donc les emplois ;
- Plus de 11 millions de personnes ont été placées en chômage partiel des suites de la crise économique : quels efforts l'État, les collectivités territoriales

---

<sup>66</sup> Ces chiffres publiés notamment par l'INSEE, la Banque de France, l'OCDE et l'OFCE, sont appelés à être actualisés.

et l'ensemble des acteurs doivent-ils consentir pour endiguer le risque d'un chômage massif ?

- Dans ce contexte, le sujet de la protection des plus précaires est plus que jamais au centre de l'actualité ;
- L'hypothèse d'une reprise de l'inflation peut-elle être écartée ? Dans ce cas, comment éviter que l'économie ne soit durablement atone ? Comment sécuriser les entreprises et éviter faillites et disparition de pans importants de notre industrie ?
- Si cette crise conduit à un fort accroissement de l'endettement et à un ralentissement peut-être durable de l'activité, elle doit aussi être l'opportunité de nous arrimer aux trajectoires prévues dans l'Accord de Paris en orientant une partie conséquente des investissements publics vers des investissements et des emplois (nombreux, de qualité et souvent non délocalisables) tournés vers la transition écologique ;
- La dette publique dernière atteint des niveaux inédits en Europe ; elle reste soutenable avec le niveau actuel des taux d'intérêts mais à plus long terme, les préconisations avancées dans le débat public divergent : restructuration de la dette, augmentation de la pression fiscale, monétisation, ou cantonnement ?
- La crise a révélé des dépendances industrielles vis-à-vis de pays non-européens, dont l'impact a été sous-estimé. La France et l'Europe doivent agir pour construire de nouveaux équilibres au besoin par la relocalisation notamment de productions aujourd'hui dépendantes de pays extérieurs à l'UE. Il faut redessiner les paramètres d'une mondialisation qui, mieux régulée, y compris sur le plan fiscal, devra conduire à une répartition des richesses plus juste et surtout à une lutte concertée contre le changement climatique.

## 2. Les conditions indissociables de la relance verte et durable

### 2.1. Une nouvelle boussole durablement verte

Le gouvernement présentera à la rentrée sa stratégie de relance qui devrait reposer d'après ses premières annonces sur quatre piliers : investissement, soutien à la demande, soutien spécifique à certains secteurs (tourisme, restauration, industrie automobile et aéronautique, transport aérien), et coopération européenne<sup>67</sup>.

Pour la section de l'économie et des finances, cette stratégie devra s'articuler avec la stratégie nationale bas carbone 2 (neutralité carbone en 2050), la programmation pluriannuelle de l'énergie<sup>68</sup> et le « *Green New Deal* » de la Commission européenne. Pour se donner les moyens de rattraper la trajectoire de baisse des émissions fixée dans la SNBC, il serait pertinent de remettre en œuvre la taxe carbone en l'accompagnant d'une campagne d'information massive, d'une compensation vers les ménages et les territoires affectés par une hausse du prix de l'essence à la pompe, et en fléchissant le produit de la taxe vers des investissements durables et créateurs d'emplois.

---

<sup>67</sup> Audition du ministre de l'économie et des finances devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, 15 avril 2020.

<sup>68</sup> Adoptée par décret le 23 avril 2020 pour les périodes 2019-2023 et 2024-2028, qui fixe entre autres l'objectif de réduction des GES de 14 % en 2023 et de 30 % en 2028 par rapport à 2016.

La pandémie du Covid 19 agit comme un révélateur des failles d'un système qui apparaît de moins en moins maîtrisé. Ainsi, la globalisation des économies et les délocalisations de production induites conduisent des entreprises à dépendre de chaînes d'approvisionnement complexes et sujettes aux flux tendus. Il importe que les secteurs industriels français analysent les leçons tirées de leurs vulnérabilités et qu'en parallèle, les États travaillent sur une amélioration de la régulation du commerce et à une transformation en profondeur de notre modèle de production et de consommation. Des investissements plus massifs en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments favoriseraient à la fois l'emploi, l'économie et l'environnement.

Enfin, il est temps de reformuler les termes de notre discipline budgétaire : le CESE a déjà préconisé qu'à tout le moins, les investissements « verts »<sup>69</sup> ne soient pas comptabilisés dans le déficit public. Le pacte de stabilité et de croissance prévoit les conditions d'une suspension des règles du 3% et des 60%, clause qui a été activée avec la crise du Covid19. Il conviendrait donc de définir de nouvelles règles budgétaires permettant une reprise économique orientée vers la création d'emplois de qualité et le financement de la transition écologique.

## 2.2. Un projet collectif en faveur de la sauvegarde de l'emploi et davantage orienté vers le bien commun et la résilience de la société française

Dans l'hypothèse d'un cantonnement de la dette issue de la crise, la section de l'économie et des finances préconise de mettre en œuvre un plan d'investissements axés sur les capacités humaines, la politique de santé, et la construction d'une société davantage résiliente :

- Capacités humaines : la réorientation de la croissance nécessite des actions vigoureuses pour l'éducation, la formation professionnelle et un travail mieux qualifié répondant aux nouveaux besoins. Des reconversions sont à envisager vers les secteurs d'activités sous tension et ou porteurs de transition écologique et de lien social ;
- Santé : tirer les leçons de la crise pour revoir en profondeur la stratégie de l'État dans le domaine de la santé ;
- Résilience : la société devra apprendre à mieux gérer les crises auxquelles nous sommes exposés. Outre les aspects strictement organisationnels, nous souhaitons insister sur l'urgence à réduire des inégalités sociales devenues inacceptables. C'est d'abord un choix de société, mais c'est également une des conditions pour amoindrir les vulnérabilités de la société face aux crises et renforcer la résilience de l'ensemble de la population et ses capacités à anticiper et à gérer les crises<sup>70</sup>.

Afin de pouvoir mettre en œuvre un tel plan d'investissement, la section de l'économie et des finances estime indispensable de :

- Relancer et orienter l'activité économique pour sauvegarder les entreprises et les emplois ;
- Donner aux collectivités territoriales les voies et moyens de pouvoir adapter certaines les politiques nationales au niveau local, de favoriser le

---

<sup>69</sup> En se référant par exemple à la taxonomie des investissements durables (Conseil européen).

<sup>70</sup> *Climat, santé : mieux prévenir, mieux guérir* - Haut conseil au climat, avril 2020.

développement de l'économie de proximité, et de jouer leur plein rôle dans la gestion des crises ;

- Capitaliser sur l'élan en faveur des circuits courts et de proximité en matière d'alimentation pour en favoriser la pérennité et le développement ;
- Se donner les moyens de résoudre le problème du mal-logement ;
- Mieux reconnaître socialement et financièrement les emplois indispensables ;
- Ne plus considérer le service public comme une variable d'ajustement budgétaire ;
- Adopter la loi sur la dépendance et renforcer les mesures favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Renforcer les moyens assignés à l'égalité femmes-hommes, notamment par la revalorisation des métiers de première et seconde lignes occupés majoritairement par les femmes ;
- Mieux intégrer dans l'économie, la société et les plans de gestion de crise les personnes en situation de handicap ;
- Mettre en place et en œuvre une réelle politique publique d'accompagnement et de soutien du monde associatif ;
- Simplifier l'accès aux aides pour les personnes les plus vulnérables

À l'avenir nous serons confrontés à d'autres crises, de fréquence, de nature et d'amplitude inédites. La crise que nous traversons doit nous conduire à organiser et orienter notre économie au service de la construction d'une société réellement soucieuse de la promotion et de la préservation du bien commun.

## **Section de l'éducation, de la culture et de la communication**

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 apparaît aujourd'hui comme un révélateur et un amplificateur des inégalités et des vulnérabilités. Elle les rend encore plus criantes dans des domaines comme l'éducation, l'enseignement supérieur, le numérique, etc. pour s'en tenir à des domaines relevant du champ de compétence de la section de l'Éducation, de la culture et de la communication (ECC). Elle fragilise aussi de nombreux secteurs économiques comme ceux de la culture, des loisirs et du sport. Elle met en évidence l'importance du lien territorial, la nécessaire proximité pour organiser les réponses<sup>71</sup>. De façon plus positive, cette crise a généré un grand élan de solidarité et de citoyenneté avec un respect des gestes barrières, du confinement, de l'entraide au sein des familles, entre, amis, voisins, entre les générations, etc. Elle a aussi stimulé d'innombrables créations artistiques sérieuses ou divertissantes (vidéos, photos, audio, etc.), partagées et commentées, afin de rendre plus supportables les conditions du confinement et contribuer ainsi au vivre ensemble. Elle a montré également le rôle incontournable des organisations de la société civile et des corps intermédiaires. Enfin, cette crise met en lumière le besoin d'un État capable d'anticiper, de gérer et d'apporter, en lien avec les collectivités locales, des réponses nouvelles aux besoins de la population, pour une société plus juste et plus durable, lors la sortie de crise.

---

<sup>71</sup> cf la première préconisation de l'avis L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle qui vise à « faire vivre sur tous les territoires [...] au moins un équipement pluridisciplinaire, lieu de rencontres, de partage et de débat, en mobilisant pour cela les organisations d'éducation populaire [...] ».

## 1. Placer la citoyenneté au cœur des démarches de sortie de crise

Les moyens mis en œuvre pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, tout particulièrement le confinement entraînant la privation de la libre circulation, ont modifié nos comportements et souligné la diversité de réactions possibles face à des injonctions contradictoires. Souhaiter l'adoption de comportements solidaires en grande partie en rupture avec une société devenue de plus en plus individualiste et bâtie sur l'injonction à consommer nécessite à la fois des messages clairs et de s'appuyer sur le tissu social existant.

Dans ses travaux<sup>72</sup>, la section ECC a souvent mis en avant les notions de citoyenneté, d'engagement pour le bien commun, notions qui sont au cœur de la réflexion pour réussir le déconfinement et la sortie de crise dans une démocratie. Elle a souvent souligné combien s'engager dans une association, devenir bénévole est une façon d'exercer sa citoyenneté au service de l'intérêt général. Or les associations dans leur diversité (associations caritatives, familiales, sportives, environnementales, culturelles, d'éducation populaire, de jeunesse, de soutien scolaire, etc.) jouent un rôle incontournable au cours de la crise sanitaire et fourniront une aide essentielle lors du retour à une activité normale. Les associations et les bénévoles ont besoin d'être davantage soutenus par l'État et les collectivités locales. Cette période a également vu émerger de nouvelles formes d'engagement et de solidarité venant parer à l'impossibilité de leurs manifestations traditionnelles. Ce constat vient grandement nuancer l'idée selon laquelle les citoyennes et citoyens seraient tous individualistes et non engagés.

Cette question de la citoyenneté irrigue également l'avant-projet d'avis en cours d'élaboration au sein de la section intitulé L'éducation civique et au développement durable à tous les âges. En effet, le changement climatique, la perte de biodiversité, la raréfaction des ressources naturelles, tout comme la crise sanitaire actuelle, doivent aussi modifier nos comportements pour l'intérêt général : éduquer à la citoyenneté, c'est aussi éduquer à s'insérer dans un modèle de société respectueuse du développement durable. La crise sanitaire mais aussi la crise écologique interrogent bien notre hiérarchie des valeurs : exigences économiques et de production versus respect de la vie humaine et nécessité de rapports sociaux plus solidaires.

## 2. « Faire école » autrement pour la réussite de toutes et tous

La crise sanitaire apparaît comme un révélateur des inégalités en particulier dans le domaine de l'éducation et les rend encore plus criantes : décrochage scolaires, fractures numérique (couverture géographique, absence de matériel, maîtrise à la fois technique et d'usage), territoriale, conditions sociales (logement notamment),

---

<sup>72</sup> *L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle*, rapport et avis dont Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps sont les rapporteurs (mai 2019), *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?*, avis dont les rapporteurs sont Gérard Aschiéri et Agnès Popelin (janvier 2017), *Les défis de l'éducation aux médias et à l'information*, avis Marie-Pierre Gariel est la rapporteure (décembre 2019), *L'éducation civique et au développement durable à tous les âges*, avis en cours dont le rapporteur est Thierry Cadart.

accès aux ressources culturelles, niveau d'étude et disponibilité des parents, etc. L'École, à la fois lieu d'apprentissage et de socialisation, qui doit être un pilier de la promesse républicaine de l'égalité, est performante pour certaines et certains mais ne parvient pas à favoriser l'épanouissement et la réussite pour toutes et tous. Il sera nécessaire de s'interroger sur l'impact ultérieur des conditions actuelles du retour à l'école et leur influence psychologiques et sociales sur les élèves et les membres de la communauté éducative. La crise sanitaire aura aussi des conséquences sur les parcours scolaires et l'orientation, les enseignements, les modalités de validation des examens... Une attention particulière devra être portée aux élèves pour lesquels le lien avec l'école n'a pas pu être maintenu durant le confinement, notamment dans les filières professionnelles. Tout doit être mis en œuvre pour éviter que ces conséquences soient préjudiciables en particulier pour les élèves les plus en difficulté. Au contraire, cette crise inédite doit être une période propice pour construire un modèle éducatif de qualité, plus juste, plus inclusif, qui assure réellement l'égalité des chances de tous les enfants notamment issus de familles en grandes difficultés sociales et/ou en situation de handicap et qui garantisse l'épanouissement des jeunes et la cohésion sociale. Le défi concerne l'ensemble de la scolarité, de l'apprentissage des fondamentaux jusqu'à la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études supérieures.

Par ailleurs, les étudiantes et étudiants en études supérieures ont aussi durement été impactés par la crise sanitaire. L'impact psychologique de l'isolement, parfois dans des appartements ou chambres universitaires exigües, l'absence de matériel pour suivre les cours en ligne et s'adapter aux nouvelles mesures d'examens de fin d'année, la perte de revenus dédiés au financement de l'année universitaire à venir sont autant de problématiques dont les conséquences devront être étudiées afin de prévenir l'accroissement des inégalités entre les étudiantes/étudiants et le décrochage universitaire. Cette interrogation est d'autant plus importante qu'il a été annoncé que les cours magistraux pourraient avoir lieu à distance à la rentrée universitaire de septembre 2020.

Dans ses différents avis<sup>73</sup>, le CESE a déjà amplement abordé ces questions d'inégalité et proposé ses préconisations pour y remédier. Cette problématique est aussi traitée dans l'avis en cours *Génération nouvelles : quelles promesses pour quel avenir ?*

Cette crise a révélé ce qu'on gagne et ce qu'on perd quand la classe ne se déroule pas de manière habituelle. Elle a signalé des potentialités à explorer, des initiatives pédagogiques intéressantes, qui ne sont pas étrangères aux travaux déjà menés par le Conseil. Ainsi de nombreuses innovations et expérimentations ont été mises en place pendant la période de confinement : classe inversée et autres processus pédagogiques ; recours aux réseaux sociaux et à Internet en général pour continuer

---

<sup>73</sup> *L'orientation des jeunes*, avis dont les rapporteurs sont Mme Laure Delair et M. Albert Ritzenthaler (avril 2018), *Une école de la réussite pour tous*, avis dont la rapporteure est Mme Marie-Aleth Grard (mai 2015), *La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur*, avis dont les rapporteurs sont Danielle Dubrac et Azwaw Djebbar (février 2015), *L'alternance dans l'éducation*, étude dont le rapporteur est Jean-Marc Monteil (février 2014), *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, avis dont la rapporteure est Claire Gibault (septembre 2013), *Avant-projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*, avis dont le rapporteur est Xavier Nau (janvier 2013), *Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle*, avis dont le rapporteur est Gérard Aschiéri (septembre 2012), *Les inégalités à l'école*, avis dont le rapporteur est Xavier Nau (septembre 2011).

de faire classe y compris pour des cours d'EPS pour lutter contre la sédentarité, nouvelles modalités de validation des acquis scolaires, initiatives prises par des professeures et professeurs en urgence pour assurer la continuité des cours et aller vers les élèves, relations nouvelles avec les parents, recours à d'autres actrices et acteurs éducatifs (associations de soutiens scolaires...), etc. Cela a montré le potentiel de l'éducation non formelle au cœur de laquelle des actrices et des acteurs très divers ont permis à de nombreux élèves de ne pas décrocher et d'apprendre autrement. Parmi toutes ces initiatives d'ordre occupationnel et/ou pédagogique, celles sur support numérique ont été particulièrement valorisées. Leur apport est indéniable mais les outils utilisés ainsi que les contenus devront être évalués et débattus. Le recours au numérique ne peut pas constituer l'unique réponse comme l'a montré l'avis *La pédagogie numérique, un défi pour l'enseignement supérieur*<sup>74</sup>. De plus, il ne faudrait pas oublier les enfants et les jeunes (plus d'un million) qui n'ont pu ni faire, ni recevoir aucun devoir scolaire durant le confinement. Par ailleurs, le hors temps scolaire doit être mis à profit pour tous dans une perspective d'émancipation et sans stigmatisation pour les plus défavorisés. Dans ce cadre, il serait intéressant que les communes qui en possèdent, s'appuient sur leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans la reprise des activités éducatives, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école<sup>75</sup>.

Cette autre façon de « faire école » interroge le rapport au savoir et à la culture (l'apprenant producteur de savoir et acteur de son apprentissage) mais aussi le rapport entre la famille et l'enseignant, entre l'élève et l'enseignant. Elle appelle à ouvrir davantage les établissements scolaires sur leur environnement en particulier pour une mise en œuvre plus efficace des « éducation à » (à la santé, à la citoyenneté, aux médias et à l'information, à l'orientation, etc.) en recourant plus souvent à des intervenantes et des intervenants extérieurs (associations, artistes, etc.). Elle œuvre à mieux impliquer tous les membres de la communauté éducative et à réfléchir collectivement autour de l'autonomie, l'émancipation individuelle et collective, le rapport à la norme, à l'autorité, à la chaîne hiérarchique... Elle questionne, l'Éducation nationale qui ne peut pas tout faire et dont le fonctionnement est souvent « vertical ». Il s'agit donc en matière scolaire de penser un autre enseignement à la lumière crue (cruelle ?) de la crise sanitaire actuelle en associant tous les acteurs de l'école. On a pu mesurer combien sont importantes les relations entre les enseignants, chefs d'établissements et les parents et que cela se construit notamment en termes de formation initiale et continue.

### 3. Soutenir la culture au cœur du lien social

Au cours de cette longue période de confinement, la culture, les activités artistiques et culturelles ont été une source de réconfort, de divertissement, de réflexion pour affronter cette période inédite. Livres, musiques, films, séries, pièces de théâtre, ballets, concerts se sont révélés indispensables. Et lorsqu'ils n'étaient pas immédiatement disponibles, les différents acteurs et actrices de la culture (institutions, artistes...) se sont mobilisés pour les mettre à disposition, biens souvent, grâce au numérique : visites virtuelles et commentées de musées, concerts, spectacles vivants

---

<sup>74</sup> *La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur*, avis dont les rapporteurs sont Danielle Dubrac et Azwaw Djebbarra (février 2015).

<sup>75</sup> *L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle*, avis du CESE dont les rapporteurs sont Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps.

ou performances, etc. Néanmoins de très importantes inégalités sociale et territoriales d'accès à la culture demeurent et se sont aggravées. Le numérique ne peut que très partiellement y remédier pas plus qu'il ne peut se substituer aux diverses pratiques et productions culturelles.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a aussi révélé de nombreuses initiatives en termes de pratiques artistiques, multiples vidéos souvent humoristiques mobilisant la chanson, la danse, la musique, etc. pour témoigner du confinement et mieux le vivre, etc. L'audiovisuel public a su modifier en partie ses programmes pour proposer films, pièces de théâtre et émissions éducatives à des heures de grande écoute.

Dans ses différents avis<sup>76</sup>, le CESE a constamment rappelé que l'éducation artistique et culturelle participe d'un ambitieux projet de société. Il a souligné combien elle est fondamentale pour l'épanouissement de la personne et du citoyen tout au long de sa vie, en particulier dans des situations exceptionnelles comme celle que nous vivons actuellement. De même les pratiques artistiques collectives sont aussi les vecteurs d'un meilleur « *vivre-ensemble* ».

L'arrêt brutal des activités fragilise l'ensemble du secteur culturel et de ses intervenants dans leur diversité (production et diffusion cinématographique et audiovisuelle, spectacle vivant, artistes, auteures/auteurs, plasticiennes/plasticiciens, librairies). La précarité grandissante dans laquelle se trouvaient déjà de nombreuses structures et professionnelles/professionnels comme la certitude que le secteur sera l'un des derniers à reprendre son activité rendent d'autant plus importantes les différentes annonces faites par les pouvoirs publics. Elles doivent être précisées, voire renforcées puis faire l'objet d'un suivi et d'un bilan détaillés avec les organisations représentatives de salariées/salariés comme d'employeurs/employeurs. Au-delà, l'élaboration d'une nouvelle politique publique de la culture, intégrant l'éducation artistique et culturelle et prenant en compte le fait que le numérique ne remplacera pas une politique offensive de démocratisation culturelle, devra faire partie d'un plan de relance du secteur dans un dialogue constant avec l'ensemble des intervenants et en premier lieu des professionnels. Les collectivités territoriales devront y être étroitement associées au plus près de la connaissance des populations. L'enjeu est plus que jamais : faire culture ensemble, avec et pour un public. Enfin, cette période met en évidence le poids des GAFAM et leur rôle prépondérant aussi bien dans l'accès numérique que dans la fourniture d'objets culturels (livres, disques par exemple). Le CESE a souligné à plusieurs reprises le danger dont ces entreprises peuvent être porteuses aussi bien en termes de diversité culturelle, de liberté individuelle que d'indépendance technologique. Envisager la mise en place d'outils au niveau européen comme réaffirmer l'obligation pour ces « *géants du numérique* » de contribuer à la création doit être réaffirmé fortement.

---

<sup>76</sup> *Vers la démocratisation culturelle*, avis dont la rapporteure est Marie-Claire Martel (novembre 2017), *Pour un renouveau des politiques publiques de la culture*, avis dont le rapporteur est Claude Michel (avril 2014). *Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie*, avis dont la rapporteure est Claire Gibault (septembre 2013).

## 4. Lutter contre la désinformation, cet autre redoutable virus

Au fur à mesure que l'épidémie de Covid-19 s'est diffusée au niveau mondial, de fausses informations la concernant mais aussi des rumeurs et des théories complotistes se sont répandues en particulier sur Internet et sur les réseaux sociaux. L'expertise et la recherche ont aussi été remis en cause.

Face à ce phénomène, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mis en place une stratégie anti-*fake news*. Elle vise à lutter contre le développement de l'épidémie tout autant que contre les vagues de désinformation qui l'accompagnent. Selon le Dr Tedros, directeur de l'OMS, « *choisir soigneusement ses sources d'informations* » fait partie des dix choses de base à faire pour éviter de répandre le virus, au même titre que se laver régulièrement les mains.

Comme le CESE l'a constaté dans des avis récents<sup>77</sup>, on assiste à une transformation profonde du monde des médias et des pratiques médiatiques depuis près de deux décennies. Dans ce contexte, les phénomènes de désinformation, de complot et de rumeur sont amplifiés par Internet et les réseaux sociaux : ils circulent plus vite et plus loin qu'avant. Mais ce phénomène d'épidémie d'infoc ne tient pas seulement à la manière dont les gens s'informent. Or, qu'il s'agisse des élus (à l'exception des maires) ou des médias traditionnels, l'opinion publique n'a jamais fait aussi peu confiance aux institutions. Les raisons de cette défiance vis-à-vis des médias sont à rechercher notamment dans la couverture de l'actualité, la déontologie mise en œuvre et les conflits d'intérêts qui minent l'indépendance de la presse.

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) nécessite que les citoyennes et les citoyens deviennent eux-mêmes acteurs de la recherche d'une information honnête et rigoureuse. Dans ce domaine, comme dans d'autres, le recours aux méthodes actives de l'éducation populaire<sup>78</sup> constitue l'une des réponses. L'EMI doit permettre aux enfants, aux jeunes mais aussi aux adultes et aux personnes âgées d'acquérir, sans pour autant devenir des professionnels, des compétences leur permettant de s'informer, d'émettre, d'analyser et de partager des informations de façon responsable. Dans cette période de pandémie, elle apparaît encore plus comme un défi majeur pour préserver et vivifier la démocratie, mais aussi comme une opportunité concrète d'exercer sa citoyenneté. Les préconisations du CESE prennent tout leur sens à l'aune de l'actualité de cette crise sanitaire mondiale. Elles s'articulent autour de quatre grands axes : éduquer aux médias et à l'information tous les publics par la pratique ; mieux former à l'éducation aux médias et à l'information les acteurs et actrices intervenant dans ce domaine, soutenir l'évaluation et la recherche dans le domaine de l'EMI, accorder les moyens financiers nécessaires pour relever les défis de l'EMI pour tous. Il en va de l'avenir de la démocratie.

---

<sup>77</sup> *Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ?*, avis dont les rapporteurs sont Gérard Aschiéri et Agnès Popelin (janvier 2017), *Les défis de l'éducation aux médias et à l'information*, avis dont la rapporteure est Marie-Pierre Gariel (décembre 2019).

<sup>78</sup> *L'éducation populaire, une exigence du XXI<sup>e</sup> siècle*, avis et rapport dont les rapporteurs sont Christian Chevalier et Jean-Karl Deschamps (mai 2019).

# Section de l'environnement

(Rapporteuses, Claire Bordenave et Catherine Tissot-Colle)

## 1. Les causes environnementales de la crise sanitaire actuelle à mettre en évidence

En quelques semaines, la moitié de la population mondiale a été soumise à un confinement total ou partiel, pour tenter de juguler une pandémie, accompagnée d'une crise économique et sociale d'une extrême gravité. **L'urgence va bien entendu à la réponse sanitaire, mais il faut aussi se pencher sans tarder sur les facteurs à l'origine de cette situation, pour éviter qu'elle ne se reproduise, et enclencher les changements systémiques nécessaires.**

- Comme l'a rappelé le Haut Conseil pour le Climat<sup>79</sup>, « **depuis plusieurs années, la communauté scientifique a montré des liens entre pandémies et crise environnementale** ». Dans son rapport adopté par les 132 États membres en mai 2019 à Paris, la plateforme intergouvernementale pour la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) rappelait que **la biodiversité subit des atteintes sans précédent, et que les zoonoses représentent une menace sérieuse pour la santé humaine**<sup>80</sup>. La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) considère<sup>81</sup> « *qu'en l'état actuel des connaissances, la pandémie en cours apparaît liée à ces atteintes à la biodiversité* » : déforestation, destruction/dégradation des habitats naturels, surexploitation des ressources vivantes, commerce et consommation d'animaux sauvages, changement climatique, pollution, raréfaction et dégradation de la qualité des eaux, etc. **Une telle situation invite notamment à renforcer la biosécurité**. Ainsi, la question du contrôle des marchés alimentaires d'animaux sauvages se pose dans certaines parties du monde où « *la chasse et le braconnage des espèces sauvages (voire protégées) brisent la barrière de la sécurité alimentaire* »<sup>82</sup>. **La traçabilité des maladies et en particulier des zoonoses de la faune sauvage doit aussi être améliorée. Il en va de même des conditions de la commercialisation et du contrôle des élevages intensifs d'espèces domestiques**, qui ont parfois favorisé la propagation de virus.
- L'origine exacte de l'actuelle pandémie reste à confirmer, mais **il convient de s'interroger aussi sur les conséquences sanitaires des modes de production alimentaire et de consommation**. En effet, l'organisation, la rapidité et l'intensification des échanges à l'échelle internationale influent sur l'environnement, donc la santé.
- Cette mondialisation touche tous les secteurs d'activité, et, depuis la 2ème moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, **les entreprises multinationales ont développé leur création de valeur via des chaînes de production de plus en plus éclatées, alliant délocalisation et flux tendus, qui ont déjà montré les limites de leur efficacité** en termes de coûts de transport pour les produits lourds (automobile, mécanique,

<sup>79</sup> Rapport du HCC *Climat, Santé : Mieux Prévenir, Mieux Guérir*, avril 2020.

<sup>80</sup> Rapport IPBES : <https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>.

<sup>81</sup> Note de la FRB *Covid-19 et biodiversité : vers une nouvelle forme de cohabitation entre les humains et l'ensemble des vivants non-humains*, avril 2020

<sup>82</sup> Tribune de seize dirigeants d'organismes scientifiques français, membres de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi), *Le Monde*, 17 avril 2020.

sidérurgie, etc.) et d’empreinte carbone élevée. Par ailleurs, l’aspiration légitime des salariés des pays en développement à un meilleur partage de cette valeur a conduit à une élévation progressive des salaires et à poursuivre la délocalisation dans d’autres pays à coûts toujours plus bas, complexifiant encore les circuits des échanges.

- **La crise sanitaire générée par le Covid-19 a mis en évidence une conséquence supplémentaire de la mondialisation insuffisamment régulée : le risque de rupture des chaînes d’approvisionnement et la dépendance quasi totale vis-à-vis de pays tiers en produits de nécessité vitale**<sup>83</sup> (principes actifs pharmaceutiques : Inde et Chine ; réactifs de tests : Chine et USA, etc.).
- Face à l’épidémie, la France, pourtant l’un des pays les moins inégalitaires au monde, se retrouve dans l’obligation de parer à la crise sanitaire, sans anticipation, et à ses effets économiques et sociaux<sup>84</sup>, **renforcés par l’affaiblissement, entamé de longue date, des services publics, du tissu industriel et de certaines protections sociales.**

## 2. Une crise qui devrait fournir des enseignements

### 2.1. Des liens à établir ou à renforcer clairement

- **La présente crise sanitaire illustre les liens entre climat, biodiversité, santé humaine et animale.** Leur compréhension doit être renforcée dans une approche systémique, à l’image des initiatives pluridisciplinaires *One Health* ou *Eco Health*<sup>85</sup>, qui sont en train de se décliner en France<sup>86</sup>, et visent à appréhender les interactions pour mieux se prémunir des risques, notamment les pandémies. Ces approches de la santé environnementale permettent « *de repenser nos relations avec la nature, qui ne peut plus être vue uniquement comme une ressource*<sup>87</sup> ».
- **La santé humaine est en relation directe avec la qualité de l’environnement**, et l’étude de leurs interactions est une mission de l’Agence nationale de sécurité sanitaire de l’alimentation, de l’environnement et du travail (ANSES). **Réduire la pollution des milieux de vie (air extérieur et intérieur, eau, sols) est un levier important de la prévention des risques sanitaires**, notamment car « *les évolutions des habitudes et conditions de vie et de travail, les pollutions de l’environnement, jouent un rôle majeur dans l’apparition, le développement et*

---

<sup>83</sup> Économistes Atterrés : *Le coronavirus précipite la crise, il ne la cause pas* Frédéric Boccara, Alain Tournebise, mars 2020.

<sup>84</sup> Perte de PIB annuel de -5% durant les huit semaines de confinement (OFCE, 20/04/20), perte d’activité de -35% par rapport à la normale (INSEE, 23/04/20) ; demandes d’activité partielle pour 11,3 millions de salariés (DARES, 28/04/20).

<sup>85</sup> *One Health* est une initiative de la FAO, l’OMS et l’Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour une approche intégrée, systémique et unifiée des enjeux de santé publique, animale et environnementale aux échelles locales, nationales et planétaire. EcoHealth étudie comment les changements dans les écosystèmes de la terre affectent la santé humaine.

<sup>86</sup> Notamment accord de coopération ANSES/INSERM de février 2020.

<sup>87</sup> France Stratégie : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/appele-contribution-covid-19-un-apres-soutenable>

*l'aggravation des maladies chroniques*<sup>88</sup> ». Ainsi apparaît-il que **l'environnement d'aujourd'hui est la santé de demain.**

- C'est pourquoi **l'approche systémique des défis environnementaux doit être placée au plus haut niveau dans les stratégies post-crise**, comme le recommande la FRB, « *non pas pour entrer en compétition avec le règlement des urgences sanitaires et sociales, mais pour assurer la pertinence et la pérennité de leur traitement à court, moyen et long termes* ».

## 2.2. Des vulnérabilités et la recherche de plus grandes résiliences

- **Une meilleure compréhension des différents niveaux de vulnérabilité<sup>89</sup> (États, territoires, secteurs, individus, etc.) permettrait de les prendre en compte, sans opposer enjeux économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires.** Bien au contraire, l'identification des vulnérabilités environnementales (différences d'expositions, différences de capacités d'adaptation et de réactions) permettra de repérer et de traiter « *les inégalités sous-jacentes, et de renforcer la résilience de l'ensemble de la population et ses capacités d'adaptation*<sup>90</sup> ». Symétriquement, « *il conviendra d'anticiper les conséquences économiques et sociales des politiques environnementales*<sup>91</sup> ».
- **Ces vulnérabilités s'apprécient au degré d'exposition à des risques environnementaux et à la capacité de réponse à ces risques des États, des territoires, des secteurs d'activité et des individus. Or, dans tous les cas, les vulnérabilités aux risques environnementaux et leurs impacts sur la santé varient en fonction des inégalités territoriales et sociales, elles-mêmes presque toujours corrélées. C'est pourquoi le CESE soutient une évolution des politiques publiques fondée sur l'identification et la prise en compte de la justice climatique<sup>92</sup> et de la vulnérabilité sociale.** Il recommande que les politiques de lutte contre le changement climatique et d'adaptation et **les politiques de réduction des inégalités soient articulées et évaluées au regard de leurs bénéfices pour les personnes les 20 % les plus pauvres.**
- Enfin, il apparaît **nécessaire d'avoir une approche spécifique pour les Outre-mer** qui cumulent, pour certains des territoires, une plus grande exposition aux risques environnementaux liés à l'activité humaine, aux risques épidémiologiques mais aussi climatiques<sup>93</sup> alors que leurs structures de santé sont insuffisantes<sup>94</sup>.

---

<sup>88</sup> Avis du CESE *Les maladies chroniques*, rapporté pour la section des affaires sociales et de la santé par Michel Chassang et Anne Gautier, juin 2019.

<sup>89</sup> Avis du CESE *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, présenté pour la section de l'environnement par Jean Jouzel, rapporteur et Agnès Michelot, co-rapporteuse, septembre 2016.

<sup>90</sup> Rapport HCC *Climat, Santé : Mieux Prévenir, Mieux Guérir*, avril 2020.

<sup>91</sup> Avis du CESE *Inégalités environnementales et sociales*, rapporté pour la section de l'environnement par Pierrette Crosemarie, février 2015.

<sup>92</sup> Avis du CESE *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, présenté pour la section de l'environnement par Jean Jouzel, rapporteur et Agnès Michelot, co-rapporteuse, septembre 2016.

<sup>93</sup> Mercure en Guyane, chlordécone aux Antilles... ; paludisme, dengue, chikungunya... ; cyclones, séismes et développement économique important sur les littoraux.

<sup>94</sup> En 2017, la Guyane et la Réunion disposent respectivement de 5 et 8 lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants contre 16 en France métropolitaine - source DREES, soins de suite et de réadaptation.

Sur ces territoires, souvent déjà fragilisés par un contexte social difficile et une forte dépendance aux importations, notamment dans le domaine de l'alimentation<sup>95</sup>, il sera indispensable de continuer à faire progresser l'adaptation aux risques tant en termes de structures que de moyens humains.

### 2.3. Des besoins de financements

- **Pour avancer sur une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif de « neutralité carbone » en 2050, fixé par le gouvernement en application de l'Accord de Paris, le CESE rappelle qu'il est indispensable de renforcer les financements de la politique climatique**<sup>96</sup>. Cela signifie que, hors plan de relance, il convient d'investir selon l'4CE entre 15 et 18 milliards d'euros supplémentaires chaque année d'ici à 2023 pour atteindre près de 50 milliards d'euros par an (puis 70 milliards par an à l'horizon du troisième budget carbone (2024-2029), soit un doublement par rapport à leur niveau actuel)<sup>97</sup>. **De plus, le coût de l'inaction sera très probablement très supérieur au coût de l'action**, même si son chiffrage demeure très complexe au niveau mondial ou national, comme souligné par le GIEC<sup>98</sup>.
- L'importance de limiter les pressions anthropiques sur la biodiversité et les espaces naturels a été rappelée (Partie I) et la France a pris des engagements internationaux et nationaux. Or, **la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels ne représentent en France que 8 % des crédits budgétaires affectés au financement de la transition écologique**. Ceux consacrés à la seule biodiversité (hors financement de l'eau) s'élèvent à 790 millions d'euros<sup>99</sup>, bien peu pour concrétiser les engagements français au titre de la convention sur la diversité biologique. **Pourtant le financement de ces enjeux est stratégique**. Ainsi « *la valeur des bienfaits procurés par les services écosystémiques se situe entre 125 000 et 140 000 milliards de dollars par an, soit plus d'1,5 fois le montant du PIB mondial* »<sup>100</sup> et le coût annuel de la dégradation

---

<sup>95</sup> Selon l'observatoire de l'économie agricole dans les outre-mer, en 2018, le montant des importations de produits agricoles et agroalimentaires s'est élevé à ~ 2 milliards d'euros, et les exportations à ~360 millions d'euros.

<sup>96</sup> *Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ? Analyse de la réponse du gouvernement au premier rapport rendu par le Haut conseil pour le climat*, résolution présentée par le Bureau sur proposition de la section de l'environnement, Résolution présentée par le Bureau sur proposition de la Section de l'environnement, rapporteurs : Michel Badré et Jean Jouzel, mars 2020. Avis du CESE *Climat – énergie : la France doit se donner les moyens - Avis sur les projets de Stratégie nationale bas-carbone et de Programmation pluriannuelle de l'énergie*, présenté par Guillaume Duval, rapporteur et Madeleine Charru, co-rapporteuse, au nom de la section de l'environnement, avril 2019. Avis du CESE *Comment accélérer la transition énergétique ? - Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte*, présenté au nom de la section de l'environnement par Guillaume Duval, rapporteur et Madeleine Charru, co-rapporteuse, février 2018.

<sup>97</sup> Institut de l'économie pour le climat (l'4CE), *Panorama des financements climat*, Edition 2019.

<sup>98</sup> Rapport du GIEC 2019, page 12 du résumé à l'intention des décideurs.

<sup>99</sup> Annexe au projet de loi de finances pour 2020 ; Financement de la transition écologique : les instruments économiques, fiscaux et budgétaires au service de l'environnement et du climat.

<sup>100</sup> *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises*, OCDE, mai 2019.

des terres pour la biodiversité et les services écosystémiques est estimé à 10 % du PIB mondial<sup>101</sup> (soit 8 474 milliards de dollars, base 2018).

#### 2.4. Des besoins de relations nouvelles entre les acteurs

**Répondre efficacement aux crises nécessite de refonder les rôles des acteurs nationaux et territoriaux afin de lutter contre les rigidités et les cloisonnements et d'améliorer l'efficacité d'ensemble des dispositifs.** Cet objectif doit se traduire concrètement dans une articulation des plans et programmes concernés aux différents échelons.

- Ainsi, dans les politiques de décentralisation, il conviendra d'**assurer la cohérence des documents de planification régionale avec les programmations nationales (SNBC, SNB, etc.) en les rendant opposables aux SRADDET.** Il est en outre nécessaire que les réglementations nationales ne permettent pas à des logiques de compétition entre collectivités locales de compromettre la cohérence des politiques publiques de santé ou d'environnement ni l'égalité de traitement entre territoires. Dans cette perspective, un des points d'appui apportés par l'environnement est la notion de solidarité écologique (des territoires) qui figure désormais dans la loi Biodiversité de 2016<sup>102</sup>.
- Avec les investissements massifs que l'État va consentir pour la sortie de crise, il est **nécessaire de prévoir des conditionnalités adaptées intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale (l'emploi, la préférence locale et durable, le climat, la biodiversité, etc.)**, contrôlées par une ou des instances permettant à l'ensemble des parties prenantes de jouer leur rôle (usagers, organisations professionnelles et syndicales, associations et ONG, etc.).
- Une fois passée la sidération, la compréhension de la crise a généré un élan de solidarité des citoyens- consommateurs envers les personnes qui ont continué à travailler dans les activités essentielles à la Nation. Elle a également donné lieu à l'expression d'aspirations à des modes de vie différents, sur des fondements alliant éthique et bon sens, avec des consommations plus responsables et plus sobres qui commencent à se dessiner, évolutions dont les producteurs devront tenir compte. **Refonder des bases communes fortes semble possible autour de valeurs telles que la protection de l'environnement, la proximité, l'envie de faire soi-même pour un retour vers plus de naturel, la solidarité et l'équité.** Mais au-delà des dynamiques individuelles, des changements importants ne pourront s'opérer sans puissants prolongements collectifs<sup>103</sup>, dont les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pourraient être notamment porteurs.

---

<sup>101</sup> *Dégradation et restauration des terres - principaux messages de l'évaluation IPBES* ; FRB, 2019.

<sup>102</sup> Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

<sup>103</sup> L'ObSoCo : audition de Guénaëlle Gault, 8 janvier 2020, par le Groupe de Travail Générations Nouvelles du CESE, et étude *Covid-19 – Le jour d'après*, 15 avril 2020.

### 3. Une sortie de crise au service de la transition écologique

#### 3.1. Des temporalités et des enjeux indissociables

**Les mesures de sauvetage économique devraient être la clé de la création de richesses partageables et de moindres dommages environnementaux et sociaux. Les sommes en jeu sont considérables, et elles dessineront aussi le cadre de demain, car les choix opérés ne pourront pas être réorientés facilement.**

**Ainsi, le plan de relance doit être compatible avec les enjeux de court et long terme du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité**, afin de ne pas reconduire des oppositions dépassées entre économie et écologie mais, au contraire, les lier et les articuler dans le cadre d'une transition écologique juste.

Vis-à-vis des générations futures, **ce qui va être dépensé ou investi ne peut pas l'être sans réflexion collective ni engagement des secteurs soutenus portant sur des évolutions de leurs politiques compatibles avec les objectifs nationaux des transitions environnementales** : on ne peut pas sacrifier à un objectif de croissance immédiate, mesuré à l'aune très imparfaite du PIB, des crises environnementales devenues structurelles, non résolues voire qui seront accentuées, et qui elles-mêmes ont et auront de lourdes conséquences sanitaires, économiques et sociales.

#### 3.2. Une nécessaire sélectivité des soutiens

De manière générale, **les priorités proposées sont les suivantes.**

- **Recourir à une budgétisation environnementale (*green budgeting*) pour analyser les effets environnementaux des financements de la relance et du projet de loi de finances.** Les financements publics en jeu ne seront plus disponibles dans les années qui vont suivre pour réorienter les choix qui auront été faits en 2020. Chaque mesure devrait ainsi être évaluée à l'aune de sa contribution favorable – ou défavorable - au réchauffement climatique et à la biodiversité<sup>104</sup>. Nonobstant les soutiens d'urgence, il faut donc construire collectivement des choix d'avenir clairs et raisonnés dès à présent, dans une optique de transition écologique juste. **Il conviendrait d'y adjoindre un critère d'efficacité des dépenses (combien de tonnes de CO2 évitées pour chaque € investi), et un indicateur « intégré », équivalent au carbone pour le climat, pour la biodiversité**, comme le *Global Biodiversity Score* (GBS) que la Caisse des Dépôts est en train de déployer.
- **Établir des critères, ou des conditionnalités, vertueux pour l'environnement, d'affectation des ressources qui privilégient les investissements « sans regret »**, qui ne sacrifient pas l'avenir au présent, qui ne reposent pas sur des paris technologiques hasardeux et présentent des bénéfices pour l'économie en

---

<sup>104</sup> Audition de Florence Tordjman – CGEDD, Présidente de la section transition énergétique, construction et innovation, MTES - le 8 janvier 2020 devant la section de l'environnement du CESE.

termes de créations d'emplois pérennes, d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages, de résilience aux crises, etc.

- **En matière d'emplois, mettre en place, déployer et financer de manière urgente et effective le plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) prévu par la loi<sup>105</sup>, assorti d'objectifs chiffrés partagés entre les acteurs, en matière d'emplois à créer ou à convertir et de formation intégrant l'évolution des niveaux de qualification et de protection sociale, en fonction des ambitions et priorités de transition écologique des filières et des territoires.** Les acteurs associatifs et l'économie sociale et solidaire peuvent contribuer à cette dynamique de transformation écologique et solidaire. Dans cette optique et dans une logique d'investissement d'avenir, des moyens significatifs doivent être mis en œuvre, afin d'accompagner le développement et le renforcement du secteur, au niveau national et territorial.
- Préparer l'avenir et renforcer la souveraineté européenne et française en matière de R&D, d'innovation, de démonstrateurs industriels et d'industrialisation des solutions pour la transition écologique.

#### **Et plus précisément dans les politiques sectorielles.**

- **Dans le bâtiment, déployer un programme de rénovation énergétique des logements et du tertiaire public et privé ambitieux, qui présente, outre des gains énergétiques et climatiques, des co-bénéfices appréciables :** emplois non délocalisables, lutte contre l'insalubrité avec des bénéfices sur la santé, recours à des filières industrielles locales (matériaux et biomatériaux isolants, verre, régulation thermique) ou qu'il est possible de relocaliser à court terme (pompes à chaleur), évolution de la valeur du patrimoine (« valeur verte »). Il devra s'agir de rénovations profondes, car les rénovations *a minima* pourraient se révéler plus coûteuses à l'avenir<sup>106</sup>.
- **Dans l'industrie, engager de nouveaux modes productifs, intégrant leur empreinte écologique, par exemple dans les transports autour du développement des mobilités décarbonées, des infrastructures de mobilités actives et des transports en commun, et surtout en évitant les suites données à la crise financière de 2008 :** le soutien à l'industrie automobile, sans être assorti de conditions, a conduit à refaçonner la filière sans modèle de transition (emploi local, production locale de batteries, etc.). Dix ans après, les progrès dans la production de véhicules plus propres, hybrides ou électriques, s'accompagnent d'une croissance de l'usage des SUV.
- **Dans l'énergie, l'effondrement spectaculaire des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité ne doit pas être interprété comme la promesse de prix bas pour les consommateurs finaux en vue de la relance.** Il est au contraire la manifestation du dérèglement total des marchés, incapables de délivrer des signaux cohérents hors de leur zone de fonctionnement normal, et qui menacent la sécurité

---

<sup>105</sup> Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

<sup>106</sup> Rapport et avis du CESE *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble*, présenté au nom de la section de l'environnement par Dominique Allaume-Bobe, rapporteure, avril 2017.

d'approvisionnement. S'agissant de l'électricité, des épisodes de plusieurs heures de prix négatifs ont même été observés à de très nombreuses reprises dans toute l'Europe, assortis d'une grande volatilité, lorsque les capacités intermittentes dépassent la demande. Les producteurs d'énergie renouvelable ne sont pas touchés grâce aux prix d'achat garantis financés par des taxes spécifiques sur les consommateurs, mais la baisse des prix du marché de gros va mécaniquement augmenter (doubler ou tripler ?) le coût du soutien public, et réduire les recettes des taxes affectées à son financement (TICPE)<sup>107</sup>. Dans ce contexte, **le développement des ENR exige la mise en place d'une véritable filière européenne, permettant de limiter notre vulnérabilité aux importations, et de tenir le cap de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**. Celle-ci, publiée le 23 avril au cœur de la crise du Covid-19, repose toujours sur des hypothèses de PIB croissant, et sans prévoir de nouvelle ressource pour compenser la suspension de la hausse prévue de la contribution climat énergie<sup>108</sup>.

- **Dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire, l'accroissement de la souveraineté alimentaire est parfaitement compatible avec la transition vers l'agro-écologie et une alimentation durable accessible à tous, y compris les plus modestes.** Pour que l'évolution observée<sup>109</sup> des pratiques de consommation, délibérément orientées vers un commerce local et de proximité, alimenté par des produits de saison distribués en circuit court, perdure après la crise, la relocalisation de produits de qualité durables devra s'accompagner du soutien de la commande publique, motivé par le renforcement de la sécurité et de l'autonomie alimentaire des villes, et du déploiement de projets alimentaires territoriaux<sup>110</sup> (PAT) volontaristes.
- Les déplacements liés au tourisme de masse (1,5 milliard d'arrivées de touristes internationaux en 2019 à l'échelle mondiale, 89 millions en France) sont à l'origine de 5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) et de dégradations environnementales multiples<sup>111</sup> conduisant même désormais à des fermetures de sites trop fréquentés. Ils favorisent en outre la propagation de maladies infectieuses. **Une réflexion collective fondée sur la notion de « capacité de charge »<sup>112</sup> est donc à engager d'urgence à toutes les échelles territoriales françaises pour construire des stratégies et plans de tourisme durable intégrant systématiquement la dimension environnementale et la durabilité de l'offre de transport touristique.**

---

<sup>107</sup> Note de France Stratégie : *Impacts de la crise du Covid-19 sur le système électrique*, 20 avril 2020.

<sup>108</sup> Dans son avis d'avril 2019 sur les projets de SNBC et de PPE, le CESE observe que les résultats qu'il serait possible d'atteindre avec les seules mesures effectivement prévues dans la SNBC et la PPE ne sont ni modélisés, ni estimés et considère que « *Cette manière de procéder contrevient à l'article 7 de la Charte de l'environnement et pose donc un problème en termes de transparence du débat démocratique. Elle interroge la sincérité de la programmation proposée* », Climat - énergie: la France doit se donner les moyens - avis sur les projets de stratégie nationale bas-carbone et de programmation pluriannuelle de l'énergie ; avis présenté au nom de la section de l'environnement par Guillaume Duval, rapporteur, et Madeleine Charru, co-rapporteuse.

<sup>109</sup> Etude de l'ObSoCo : *Covid-19 – Le jour d'après*, 15 avril 2020.

<sup>110</sup> Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39).

<sup>111</sup> <https://www.vie-publique.fr/eclairage/24088-le-surtourisme-quel-impact-sur-les-villes-et-sur-l'environnement>.

<sup>112</sup> La capacité de charge est la taille maximale de la population d'un organisme qu'un milieu donné peut supporter.

- Une action déterminée doit être partout entreprise **au niveau des mobilités de proximité, en misant sur la flexibilité de la demande d'une part, via le développement du télétravail, l'étalement de la fréquentation d'autre part, de façon à soulager les transports publics des grandes villes complètement saturés aux heures de pointes et sous utilisés les autres périodes et en favorisant le développement des mobilités actives.**
- **Mettre en œuvre en matière d'aménagement du territoire l'ensemble des leviers offrant des bénéfices combinés pour l'environnement, la résilience des équipements territoriaux, de l'économie et la santé** : favoriser la nature en ville, accroître le recours à des transports en commun améliorés et à des mobilités actives (notamment vélo), viser la zéro artificialisation nette en réduisant notamment l'étalement urbain.

## Section du travail et de l'emploi

La situation révélée par la pandémie mondiale a mis sur le devant de la scène le rôle joué par de nombreuses professions pour répondre aux besoins fondamentaux de notre société et en assurer la cohésion. Elle a fait apparaître que beaucoup des métiers les plus exposés ne bénéficient pas d'une reconnaissance suffisante tant pécuniaire que pour leur utilité dans le fonctionnement de notre société. Si celle-ci se mesure en termes financiers, elle touche à de nombreux autres aspects de la vie au travail. En effet, les moyens nécessaires à l'accomplissement des tâches professionnelles (formation, équipements, organisation du temps de travail, etc...) contribuent à répondre à cette attente ainsi qu'à la qualité de vie au travail. Or, dans certains secteurs d'activité le manque de reconnaissance s'est manifesté par l'évidence d'un manque patent de moyens de protection.

Les agents des services publics, comme les salariés de nombreuses entreprises et les travailleurs indépendants sont particulièrement sollicités dans de nombreux domaines (soin, sécurité, transports, alimentation, éducation, distribution...) et restent mobilisés pour répondre à une forte demande.

En temps ordinaire, les conditions de travail associées à la plupart de ces métiers sont déjà difficiles. L'ampleur de cette crise sanitaire a révélé et exacerbé les écueils qui ont émaillé la gestion de certaines politiques publiques inspirées par une approche trop exclusivement budgétaire et comptable depuis des dizaines d'années. L'insuffisance des matériels de protection pour les personnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, directement confrontés à la maladie, a aggravé cette situation.

Au-delà d'une simple dimension conjoncturelle, la période que nous traversons peut-être porteuse d'un bouleversement profond des activités économiques et du travail. Cette situation exceptionnelle, avec la surexposition de certains actifs au risque de la maladie, a accru le besoin de justice. À cet égard, le CESE se doit de rappeler l'importance à accorder au sens et à la reconnaissance du travail pour assurer le maintien de notre pacte social.

Pour surmonter les fractures qui traversent le monde du travail par une meilleure reconnaissance des métiers (1), garantir une division du travail et des conditions de travail qui assurent la cohésion sociale et la santé publique (2) pendant l'état d'urgence sanitaire (3) et au-delà, notre section propose six axes de recommandation (4).

## 1. La reconnaissance des métiers

L'enjeu d'une meilleure reconnaissance de certains métiers, qui aujourd'hui ne sont pas reconnus en fonction des services qu'ils rendent, est apparu clairement pendant la période de confinement.

Il s'agit principalement :

- Des métiers du social, de la solidarité, et de la santé, majoritairement féminins ;
- Des métiers du commerce, également majoritairement féminins, en bas de la hiérarchie des salaires dans la distribution ;
- Des métiers de la logistique et de la sécurité, plus masculins, et dans lesquels interviennent de nouveaux travailleurs indépendants ;
- D'une partie du corps enseignant.

Aux niveaux de qualification les moins élevés, la revalorisation des rémunérations est un enjeu essentiel. Toutefois, c'est aussi, plus largement, la question de la représentation de certaines professions dans la société, jusqu'ici « invisibles », qui doit être traitée.

Les métiers indispensables au fonctionnement de nos infrastructures, assurés dans différents secteurs, de façon indépendante ou salariée, dans l'agriculture et l'agro-alimentaires, mais aussi les services de transports, les infrastructures d'énergie et de communication, ont également été fortement sollicités dans cette période de pandémie.

La réflexion sur la nécessaire reconnaissance de certaines professions et également de compétences doit être globale. Elle doit à la fois porter sur les rémunérations, les organisations et la meilleure utilisation des moyens financiers et humains, ainsi que dans certains cas sur la réduction sensible de procédures administratives et comptables lorsqu'elles ont pour effet d'entraver la réalisation des missions.

## 2. Division du travail et conditions de travail : ce que révèle la pandémie

Le confinement et le retour à l'activité dans la phase de dé-confinement posent de nombreuses questions, en particulier celles d'un niveau d'exposition très inégal au risque selon les situations professionnelles.

Les activités professionnelles qui se sont poursuivies pendant la période de confinement, comme celles qui vont reprendre sur les lieux habituels de travail, réclament des moyens de protection et une organisation des déplacements et du travail qui offrent les meilleures garanties d'hygiène et de sécurité pour les salariés, les agents publics mais aussi les indépendants. En outre, partout où il est praticable, le télétravail est apparu comme la mesure la plus compatible avec les exigences du confinement. Sa mise en œuvre à grande échelle pose cependant de nombreuses questions. Il a été mis en place dans l'urgence pour de nombreux salariés qui y ont trouvé, dans cette période, une réponse appropriée. Désormais, il devra faire l'objet d'accords d'entreprise pour une meilleure prise en compte des conditions de travail et de santé des travailleurs.

## 2.1. La question des conditions de travail face au risque pandémique

Les mesures de distanciation physique et la disponibilité des matériels de protection préoccupent légitimement l'ensemble des acteurs du monde du travail. Pour les salariés comme pour les agents publics, leur appropriation devra se faire dans le cadre du droit du travail (livre IV du Code du travail) qui prévoit à la fois une obligation de prévention renforcée qui pèse sur les employeurs en matière de sécurité et une obligation de sécurité qui pèse aussi sur les salariés.

La question de la capacité des collectifs de travail à faire face aux risques d'une reprise de la circulation du virus dépend de leurs modalités d'organisation. Si ces dernières ne garantissent pas un niveau de sécurité suffisant, le code du travail et les dispositions réglementaires de la Fonction publique disposent d'un droit d'alerte des travailleurs et de leurs représentants dans les institutions représentatives (CSE, délégués du personnel ou, dans la Fonction publique CT et CHSCT), ainsi que d'un droit de retrait<sup>113</sup>.

## 2.2. La situation révélée par le recours très varié au télétravail

Le confinement a accentué le recours au télétravail dans des proportions jusqu'à inconnues et sur des périodes étendues, en particulier chez les cadres et membres des professions intellectuelle<sup>114</sup> pour lesquels ce mode d'organisation est plus accessible en raison de l'autonomie dont ils disposent. Selon les enquêtes les plus récentes, la crise a été l'occasion de découvrir le télétravail pour un plus grand nombre de personnes, en particulier dans les petites et moyennes entreprises. Des enseignements pour l'avenir du télétravail sont à tirer de cette expérience.

Les avantages liés à la limitation des mobilités constituent le bénéfice perçu le plus net du télétravail. Mais globalement, la relation salariale aux niveaux d'encadrement intermédiaire, et en particulier les modalités de contrôle de l'activité, peuvent s'en trouver modifiées. En outre, il convient de ne pas minorer de nombreuses questions que pose un recours plus intensif au télétravail : l'articulation vie privée, vie familiale et professionnelle, en particulier lorsque des enfants doivent être gardés à domicile, l'insuffisance des moyens donnés aux salariés (équipement, aménagement du domicile, qualité de la connexion formation aux outils et au management en situation de télétravail etc.). De plus, l'amointrissement du collectif peut conduire à des remises en cause organisationnelles et humaines susceptibles de remettre en cause le rôle et l'identité professionnelle des personnes. Enfin, de nouveaux risques psychosociaux peuvent se faire jour. Or, les accords de télétravail restent peu nombreux.

## 2.3. Une exposition inégale au risque de chômage selon les catégories

Si les salariés cadres et professions intellectuelles ont plus fréquemment bénéficié du télétravail et du maintien de leur revenu, une autre frontière s'est dessinée entre les travailleurs dont les activités ont été maintenues et d'autres (ouvriers et employés notamment) pour lesquels le confinement généralisé s'est traduit par une mise en chômage partiel.

Il faut saluer les accords de poursuite totale ou partielle de l'activité qui concourent à préserver activités et emplois (environ 12 millions de salariés au début du mois de

---

<sup>113</sup> Conseil d'Etat, *Le droit d'alerte : signaler, traiter, protéger*, 2018.

<sup>114</sup> Enquête CFDT, *Mon travail à distance*. Enquête UGICT CGT.

mai). Mais certaines catégories bénéficient moins fréquemment du télétravail et sont plus exposées au risque de contracter le Covid-19 par les contacts qu'elles ont lors de leurs activités. Par ailleurs, pour les indépendants, la suspension d'activité signifie une perte sèche de chiffres d'affaires et un risque de faillite.

L'avis sur *Les jeunes et l'avenir du travail* a mis en avant la dégradation des conditions d'entrée des jeunes sur le marché du travail ces dernières années ainsi que le recours à des contrats courts et/ou précaires en début de vie professionnelle. Ainsi, la pandémie pèse-t-elle encore plus fortement sur l'insertion actuelle et à venir des jeunes. Le défaut de recrutements dans les emplois des premiers temps de leur vie professionnelle est à l'origine de la forte augmentation du chômage actuellement observée.

### 3. Les mesures exceptionnelles en matière de travail et d'emploi sous état d'urgence sanitaire

Face à cette crise aiguë, le gouvernement a été habilité à légiférer par ordonnance sur plusieurs séries de mesures en matière de travail et d'emploi. Pour ne citer que les principales, il s'agit du dispositif d'activité partielle élargi à un champ d'activités plus nombreuses ; des mesures exceptionnelles sur les délais de consultation des commissions santé sécurité des CSE ; des mesures permettant de modifier les règles sur l'organisation des temps de travail, les congés payés, la RTT ; de nouvelles mesures visant à rallonger la durée du travail par dérogation aux stipulations prévues aux accords négociés et aux dispositions d'ordre public dans les secteurs *« particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation »*.

La définition de ces secteurs fait débat, car elle laisse une grande marge d'appréciation au gouvernement sur le champ des activités concernées. De plus, l'adéquation et la proportionnalité des mesures annoncées, qui doivent être rapportées aux objectifs de lutte contre la pandémie, doit être correctement appréciée. Or, de ce point de vue, aucune garantie n'existe sur un réel contrôle démocratique qui devrait inclure la négociation sociale. En l'absence de ce dernier, ne reste que la voie du contentieux *« référé liberté »*. La reprise indispensable et la lutte contre la propagation du coronavirus sont les arguments avancés pour justifier ces mesures exceptionnelles, qui doivent également prendre appui sur une démarche scientifique explicite et sur de solides garanties démocratiques.

Le CESE considère que l'engagement des partenaires sociaux dans le dialogue social, avec des protocoles de reprise d'activité, doit permettre d'envisager les conditions auxquelles le travail reprendra. Il souligne que l'état d'urgence sanitaire ne peut se concevoir que comme temporaire, et sans préjudice des équilibres du droit du travail et des intérêts communs aux salariés et aux employeurs, y compris dans les PME/TPE.

## 4. Orientations que le CESE pourrait réaffirmer à court et à moyen terme

La section du travail et de l'emploi propose les orientations qui suivent, en précisant que cette présentation n'est par un ordre de priorité.

### **Axe 1 : veiller à la qualité du dialogue social, indispensable au déconfinement**

#### **• Les conditions de travail**

Le dialogue social apparaît incontournable pour surmonter les difficultés de la période dans les meilleures conditions. Le CESE devrait attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'une mise en œuvre effective des dispositions relatives aux conditions de sécurité et de santé au travail, qui implique que les employeurs comme les salariés ou les agents publics, de tous statuts d'emploi confondus (CDD – CDI – intérimaires), s'assurent ensemble que l'organisation du travail ne favorise pas la circulation du virus.

Les procédures de consultation des différentes institutions représentatives du personnel doivent garantir l'information et promouvoir la mise en œuvre des gestes permettant un haut niveau de protection individuelle et collective contre le virus.

À cette fin, les moyens accordés aux consultations dans les commissions compétentes du CSE ou dans les CHSCT de la Fonction publique doivent être à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

#### **• Le recours à des mesures exceptionnelles et les conditions de reprise des activités**

Les mesures annoncées, notamment celles relatives à l'organisation des temps de travail, ne doivent pas avoir pour effet de limiter le dialogue social, ainsi que la consultation des salariés et des agents publics et de leurs représentants sur les lieux de travail. En particulier, le CESE pourrait attirer l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés du dialogue social pour les travailleurs des plateformes de service.

En outre, une concertation approfondie sur l'organisation du travail et des négociations sur les conditions de recours au télétravail s'impose à la fois dans les entreprises, les branches professionnelles et au niveau interprofessionnel.

### **Axe 2 : sauvegarder l'emploi et développer les compétences**

Les menaces sur de nombreuses activités et en conséquence sur l'emploi sont fortes du fait de cette crise. Des mesures de préservation de l'emploi ont été prises et cet esprit doit continuer d'animer les politiques publiques, les employeurs et le dialogue social. C'est d'autant plus nécessaire qu'il s'agit en même temps de préserver des compétences pour une reprise économique qui se fera peut-être attendre. Cela justifie, comme le projet d'avis *Prévenir et réduire le chômage de longue durée dans une perspective d'action territoriale* le propose, un maintien des mesures d'activité partielle pendant la période exceptionnelle que nous vivons et une attention particulière portée à l'accès aux outils de formation à distance et à la qualité des contenus.

Un plan d'investissement dans la formation aux compétences numériques et dans une infrastructure garantissant l'accès aux outils de formation à distance dans tous les territoires devra être conçu et mis en œuvre rapidement.

En outre, le CESE souligne l'urgence d'un soutien aux activités économiques des travailleurs indépendants, qui ont particulièrement pâti des effets de la crise sanitaire.

### **Axe 3 : garantir les conditions d'accès des jeunes au marché du travail**

Le contexte de crise sanitaire où la reprise de l'activité s'annonce lente et fragile, avec par conséquent des difficultés accrues d'insertion professionnelle pour les jeunes, implique de réfléchir à l'adaptation des mesures de soutien à l'alternance et de médiation à l'emploi pour les entreprises s'engageant en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés du marché du travail.

La garantie jeune, dont l'efficacité a fait ses preuves, sera particulièrement utile dans la période. Elle doit être étendue et renforcée. En outre, le contexte de transition auquel nous devons faire face repose la question de l'accès à des ressources permettant aux jeunes de se former dans de bonnes conditions.

### **Axe 4 : garantir une indemnisation du chômage de bon niveau**

Le chômage va croître, avec ses effets d'appauvrissement des personnes et des ménages concernés, particulièrement sévères pour les plus vulnérables. La récente réforme de l'indemnisation du chômage a été suspendue. Il est indispensable que les règles de calcul et de montant de l'indemnisation soient revues pour assurer aux demandeurs d'emploi un revenu décent qui participera de la reprise économique.

### **Axe 5 : revaloriser les métiers du lien**

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance de certains métiers qui ont en commun de répondre à des besoins de première nécessité et jouent un rôle de lien social (secteurs sanitaire, social et médico-social, aide à domicile, commerce, guichets de service au public...). Le vocable « *métier de première ligne* » a caractérisé, pendant la période de confinement, une activité professionnelle maintenue à l'extérieur du domicile et souvent en contact avec le public, dans le secteur privé, à but lucratif ou non lucratif, ou dans le secteur public.

Plusieurs de nos avis, *La mixité des métiers*, *Les nouveaux travailleurs indépendants* ont demandé une meilleure reconnaissance des statuts d'emploi (classification, requalification en contrats salariés des prestations des faux indépendants conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation).

La stratégie de sortie de crise doit comporter un volet de revalorisation de ces métiers, avec une attention pour la reconnaissance et l'objectivation des compétences sous-valorisées.

### **Axe 6 : s'assurer de la cohérence et de la conditionnalité des mesures de reprise en fonction d'objectifs de transition écologique**

Bien au-delà d'une situation de crise économique et sociale, la pandémie révèle la nécessité de ne pas reproduire les erreurs du passé et d'anticiper les crises à venir. La lutte contre le dérèglement climatique, contre les atteintes à la biodiversité et pour la justice sociale doivent être au cœur des mesures de relance. Le monde du travail est concerné et doit se préparer et accompagner cette mutation qui impliquera des plans d'investissement dans des secteurs stratégiques et de nouveaux secteurs porteurs d'emplois. Le CESE recommande que les orientations prises, en particulier pour soutenir l'emploi, par la formation aux compétences dans ces secteurs, soient conditionnées à de tels objectifs en s'efforçant de conjuguer économique, social et environnemental.

# Délégation aux droits des femmes et à l'égalité

## Introduction

« *Ce qui fait tenir la société, c'est d'abord une bande de femmes* »<sup>115</sup> : les femmes sont en première ligne de la crise. Qu'elles soient soignantes, caissières, auxiliaires de vie, infirmières, couturières, enseignantes... elles sont surreprésentées dans ces professions au cœur de l'effort collectif contre la pandémie. En rendant visibles ces métiers de l'ombre, la crise met en lumière le paradoxe entre leur utilité sociale et la dévalorisation dont ils font l'objet sur le plan symbolique et salarial.

Cette visibilité des femmes sur le terrain offre aussi un contraste saisissant avec leur effacement dans les médias et les instances de décisions, à l'image des unes des journaux évoquant la crise ou le « *monde d'après* » ou du conseil scientifique Covid-19 (2 femmes sur 11 membres).

La pandémie agit comme le révélateur des inégalités préexistantes et les exacerbe sur plusieurs plans.

## 1. Les problématiques majeures soulevées par la pandémie

### 1.1. L'aggravation des violences faites aux femmes

Du fait du confinement, de nombreuses femmes se retrouvent exposées à un risque accru de violence. Après une semaine de confinement, le ministère de l'intérieur a constaté une inflation de plus d'un tiers des signalements de violences conjugales. Le confinement entrave également le fonctionnement des structures d'accompagnement des victimes.

Plusieurs mesures ont été prises, en particulier un dispositif de signalement en pharmacie qui a déjà prouvé son utilité<sup>116</sup>. Des moyens supplémentaires ont été alloués (financement de 22 000 nuits d'hôtel pour faciliter les mises à l'abri et les éloignements, un million d'euros supplémentaire pour les associations de lutte contre les violences faites aux femmes). Ces mesures sont néanmoins insuffisantes face au phénomène de fond de ces violences, qui représentent « *l'essentiel des gardes à vue depuis le début du confinement* »<sup>117</sup>.

### 1.2. L'accentuation des inégalités domestiques et parentales

Le confinement aggrave les inégalités de répartition des tâches ménagères et familiales entre femmes et hommes<sup>118</sup> : au télétravail s'ajoutent la garde des enfants,

---

<sup>115</sup> France Inter, extrait de l'interview de Christiane Taubira, 13 avril 2020.

<sup>116</sup> France Bleu, Violences conjugales : elle lance l'alerte dans une pharmacie du Finistère, il écope de deux ans de prison, 31 mars 2020.

<sup>117</sup> D'après Le Monde, *Violences conjugales : Le confinement est devenu un instrument supplémentaire pour les agresseurs*, Par Yann Bouchez et Zineb Dryef, 25 avril 2020.

<sup>118</sup> Pour mémoire, d'après l'Insee (2010), les femmes consacrent une heure trente de plus que les hommes

l'école à la maison, les repas plus nombreux à préparer et le soin des malades. D'après un sondage, « 58 % des femmes estiment passer plus de temps que leur conjoint à s'occuper des tâches domestiques en cette période de confinement ». Cette « charge mentale démultipliée » fait courir le risque d'un « épuisement silencieux des femmes », selon la Secrétaire d'État aux droits des femmes<sup>119</sup> et peut nuire à leur travail, comme l'illustre la forte baisse du nombre d'articles scientifiques proposés par des chercheuses pour publication depuis le début du confinement, quand celui des chercheurs augmente<sup>120</sup>. Le développement du télétravail ou travail à distance ne doit pas servir de prétexte à un retour des femmes à la maison<sup>121</sup>.

Les familles monoparentales (à 84 % sous la responsabilité de femmes) tout comme les aidantes familiales (majoritairement des femmes) sont particulièrement exposées à ce risque de « burn-out » domestique<sup>122</sup> et à l'isolement social. Les mères seules sont aussi plus vulnérables au risque de précarité : leur taux de pauvreté atteint 35 %, contre 15% de l'ensemble de la population<sup>123</sup>.

### 1.3. Les difficultés d'accès aux droits sexuels et reproductifs

L'accès aux droits sexuels et reproductifs, notamment la contraception et à l'avortement, est fragilisé par la crise. Les équipes médicales et les centres de planification sont sous tension (du fait de personnels soignants touchés par la maladie, réquisitionnés ou ne disposant pas des équipements de protection nécessaires). Des services qui assuraient des IVG instrumentales ont été réorientés vers la lutte contre le Covid. La limitation des déplacements complique la possibilité d'obtenir une consultation médicale dans les délais légaux. Il en résulte une augmentation des retards de diagnostic et de demandes hors-délai.

Tandis que plusieurs gouvernements tentent d'utiliser le contexte de crise sanitaire pour restreindre le droit à l'avortement, notamment en Pologne et aux Etats-Unis, le Parlement européen a rappelé que ces droits devaient faire l'objet d'une vigilance particulière en temps de crise sanitaire<sup>124</sup>.

En France, la loi d'urgence sanitaire a permis :

- L'extension du délai pour l'IVG médicamenteuse à domicile de 5 à 7 semaines de grossesse ;
- La possibilité de prescrire une IVG médicamenteuse par télé-médecine ;
- La possibilité de se procurer la pilule contraceptive, même si l'ordonnance n'a pas été renouvelée

Dans un courrier du 23 avril 2020 du ministre de la santé adressé à des associations et parlementaires l'ayant sollicité, celui-ci a annoncé ouvrir la possibilité de pratiquer une

---

en moyenne au travail domestique.

<sup>119</sup> Entretien de Marlène Schiappa sur Le Point.fr, Propos recueillis par Géraldine Woessner, 15 avril 2020.

<sup>120</sup> Le Monde, Confinement : l'inégale répartition des tâches domestiques nuit au travail des chercheuses, 4 mai 2020.

<sup>121</sup> En moyenne, pendant la période du confinement, les femmes ne sont que 19% à considérer leurs conditions de télétravail comme « très bonnes » contre 33% des hommes (enquête de la CFDT, en partenariat avec l'institut de sondage Kantar, réalisée en avril 2020).

<sup>122</sup> Insee, Tableaux de l'économie française, édition 2019.

<sup>123</sup> Observatoire des inégalités, « Famille monoparentale rime souvent avec pauvreté », 30 novembre 2017.

<sup>124</sup> Résolution du 17 avril 2020 sur une action coordonnée de l'Union pour combattre la pandémie de Covid-19.

interruption médicale de grossesse (IMG) en invoquant le motif de « *détresse psychosociale* » au-delà du délai légal de l'IVG (12 semaines de grossesse), selon des modalités à préciser, tout en écartant un allongement du délai de l'IVG.

#### 1.4. La dévalorisation des métiers à prédominance féminine

Au cœur de la crise se trouvent des professions très largement constituées de femmes : elles représentent 87 % du personnel infirmier, 90 % des aides-soignantes (en particulier dans les EHPAD), 90 % des caissières et 73% des agentes d'entretien. Ces métiers sont particulièrement exposés aux risques de contamination. Ils comptent aussi parmi les moins bien rémunérés et les plus sujets à temps partiel et au risque de précarité. Depuis plusieurs années, ces réalités font l'objet d'alertes régulières par divers acteurs (organisations syndicales, collectifs de femmes...).

Comme Dominique Méda l'a souligné lors de son audition au CESE<sup>125</sup>, les compétences et le « *travail émotionnel* » qu'ils mobilisent sont sous-évalués. Ils sont perçus comme le prolongement de qualités « personnelles » ou « naturelles », découlant d'une prédisposition « féminine » au soin des autres et au sacrifice. Ainsi, ils « *n'ont que peu fait l'objet d'un travail de construction juridique, dans les conventions collectives, ou statistique, dans les nomenclatures d'emploi* »<sup>126</sup>. Cette dévalorisation est l'un des facteurs expliquant les 25,7 % d'écart salariaux entre femmes et hommes. L'État, notamment en sa qualité d'employeur, est particulièrement concerné par cette problématique et se doit d'être exemplaire.

## 2. Les travaux du CESE

### 2.1. Travaux adoptés ces dernières années

Plusieurs travaux existants recouvrent ces thèmes :

- L'étude *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses*, rapporteure : Pascale Vion, 2014 ;
- L'avis *Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer*, co-élaboré avec la délégation à l'Outre-mer, rapporteurs : Dominique Rivière et Ernestine Ronai, 2017 ;
- L'étude *Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès*, rapporteure : Véronique Séhier, 2019 ;
- L'avis *Agir pour la mixité des métiers*, rapporteur : Patrick Liébus, 2014 ;
- La résolution du CESE sur le Tour de France de l'égalité, rapporteure : Cristelle Gillard, 2018.

### 2.2. Travaux à venir

La délégation prévoit de prendre en compte les conséquences de la crise du Covid dans son étude en cours sur *Femmes et entrepreneuriat*, (rapporteure : Éva Escandon), les femmes entrepreneures étant particulièrement exposées aux conséquences de la crise.

Elle a en outre identifié quatre thèmes de travail en lien avec la crise :

- La revalorisation des métiers de service à prédominance féminine, dont la crise démontre l'utilité sociale ;

---

<sup>125</sup> Audition de Dominique Méda par le CESE, 29 avril 2020.

<sup>126</sup> Avis du CESE, « *Agir pour la mixité des métiers* », rapporteur : Patrick Liébus, 2014.

- Le rééquilibrage de la « charge mentale » et des tâches domestiques et familiales entre femmes et hommes ;
- L'égalité femmes-hommes au cœur d'une société résiliente face aux crises sanitaires et écologiques ;
- Le « masculin neutre » ou comment créations et recherches sont adaptées aux normes masculines, dans tous les domaines, et plus particulièrement celui de la santé.

Notre délégation insiste sur l'importance de sa **mission de veille** au profit des autres formations de travail, dans les travaux qui seront consacrés aux suites de la crise actuelle.

### Conclusion

Érigée comme grande cause du quinquennat, l'égalité femmes-hommes est plus que jamais un enjeu fondamental en particulier en temps de crise. Le projet de loi sur l'émancipation économique des femmes prévu pour 2020 est plus que jamais primordial en cette période. De plus, les mesures d'urgence prises par les pouvoirs publics en faveur des droits des femmes, déjà préconisées par le CESE avant cette crise, doivent être pérennisées et renforcées.

Alors que des mesures relatives à l'organisation du travail et au temps de travail sont prises pour la sortie de crise, une vigilance doit être portée sur leurs effets sur l'égalité réelle entre femmes et hommes.

Notre délégation veillera à ce que les droits des femmes ne fassent pas l'objet de reculs sous prétexte d'un « *retour à la normale* », en France comme à l'international.

## Délégation à l'Outre-mer

La crise sanitaire actuelle révèle les limites de notre modèle. Les Outre-mer apparaissent particulièrement vulnérables de par la fragilité de leur environnement, leur isolement, la précarité de la population et l'insuffisance de services publics<sup>127</sup>. Ces fragilités structurelles avaient été identifiées par la délégation avant le déclenchement de cette crise dans l'étude sur *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*<sup>128</sup>, dont les pistes de réflexion sont plus que jamais d'actualité. Si les Outre-mer ont été moins touchés que d'autres régions françaises, avec un millier de contaminations et 22 décès, le risque sanitaire demeure élevé en raison de toutes les formes d'inégalités fortes déjà existantes. Le choc économique et social qui s'annonce sera extrêmement brutal et les conséquences seront de grande ampleur. La délégation appelle donc à un effort de solidarité nationale qui intègre pleinement les Outre-mer.

<sup>127</sup> La présente note ne s'applique pas au territoire de la Polynésie française.

<sup>128</sup> Michèle Chay, Sarah Mouhoussoune, *L'accès aux services publics dans les Outre-mer*, janvier 2020.

## 1. Des moyens sanitaires supplémentaires doivent être mobilisés

**La crise a donné une acuité nouvelle aux insuffisances des services de santé en Outre-mer. Nous en connaissons déjà la réalité et les avons soulignées.** La délégation a pointé, bien avant la crise sanitaire, le fonctionnement très dégradé du CHU de Point-à-Pitre-Les Abymes, en Guadeloupe, des centres hospitaliers de Cayenne, en Guyane, et de Mayotte. La capacité à faire face à une vague épidémique dans les territoires isolés n'est pas assurée. La situation s'est avérée particulièrement inquiétante à Mayotte où le dispositif sanitaire risquait d'être débordé<sup>129</sup>. La délégation rappelle l'importance de diffuser les messages de prévention et de prendre en charge les patients dans leur langue régionale<sup>130</sup>. L'État a dû envoyer d'urgence deux navires dans les Antilles et l'Océan Indien et pré-positionner un avion de transport en Polynésie française. **La délégation préconise de mettre en place une base d'évacuation sanitaire en Nouvelle-Calédonie desservant Wallis-et-Futuna.**

Les plans de prévention sanitaire devront être adaptés aux réalités des territoires. Plus de la moitié de la population ultramarine vit sous le seuil de pauvreté et 13 % dans des conditions insalubres. À Mayotte, 40 % des habitations sont des constructions informelles et un tiers de la population n'a pas accès à l'eau courante. Le couvre-feu a été décrété dans quatre départements, mais le confinement ne peut être une réponse adaptée dans des zones sur-occupées ou des habitats indignes. La délégation demande une expertise du Conseil scientifique, territoire par territoire, afin d'adapter les mesures de prévention. **Le risque de contrecoup sanitaire doit être anticipé dès à présent.** Il est indispensable d'évaluer les besoins tant humains que financiers. De nombreuses personnes souffrant de maladies chroniques, âgées, en attente de soins ou d'une évacuation sanitaire n'ont pu être soignées pendant les semaines de confinement. L'État devra aussi aider les ultramarins demeurés hors de leur territoire, notamment les personnes restées dans leur famille et les étudiants isolés, en venant en aide à ceux qui n'ont pas les moyens de rentrer chez eux.

**Préconisation n°1 : La délégation demande l'accès de toute la population aux tests, aux masques et au gel hydroalcoolique, en privilégiant la production locale, ainsi que l'envoi de renforts sanitaires et l'installation, si besoin, d'une structure extrahospitalière médicalisée ou « hôpital de campagne ». Un plan de récupération et de traitement des déchets médicaux et sanitaires et leur élimination doit être mis en place urgemment dans chaque territoire par les Préfets.**

## 2. Les pouvoirs publics doivent rapidement porter secours aux plus démunis

**La délégation alerte sur le risque de renchérissement des prix des denrées alimentaires et de l'eau potable, qui frapperait toute la population, à commencer par les plus précaires.** Le prix de l'eau flambe à Mayotte où les pouvoirs publics ont dû distribuer de l'eau potable. Les coûts du fret maritime et aérien ont doublé

---

<sup>129</sup> Le Conseil scientifique a pointé « *un risque important d'explosion épidémique et de paralysie du système de santé* », rapport sur l'évolution du coronavirus dans les Outre-mer du 10 avril 2020.

<sup>130</sup> Isabelle Biaux-Altmann, *Valorisons les langues des Outre-mer pour une meilleure cohésion sociale*, juin 2019.

ces dernières semaines. Dans la plupart des territoires, l'aide alimentaire passe par les mairies et les associations. Des chèques-services ont été distribués à 6 000 familles, ainsi que des colis et des bons alimentaires de la Croix rouge, à Mayotte et en Guyane. **La restauration scolaire est pour de nombreux enfants de familles pauvres, le seul repas de la journée.** Des paniers-repas vont être donnés à 289 000 enfants, financés par le redéploiement de la Prestation accueil et restauration scolaire (PARS). Pour la délégation, ces aides doivent être maintenues aussi longtemps que nécessaire, au risque d'une explosion sociale dans certains territoires.

**Préconisation n°2 : Les prix des denrées alimentaires, de l'eau, des produits de première nécessité, des télécommunications et du fret, doivent être contrôlés par le Préfet et faire l'objet, si nécessaire, d'un arrêté de fixation des prix, afin d'éviter toute flambée par rapport à ceux de l'hexagone, notamment sur les forfaits de télécommunication nécessaires à l'éducation et aux relations sociales.**

**La délégation demande le maintien de tous les droits sociaux jusqu'à la fin de l'année 2020**, ainsi que des couvertures complémentaires santé et prévoyance pour les salariés en chômage partiel. Pour la délégation, les allocations familiales doivent être majorées en Outre-mer afin de maintenir le pouvoir d'achat des familles, notamment des familles monoparentales et des familles nombreuses, particulièrement touchées par la pauvreté.

**Préconisation n°3 : La délégation propose de mettre en place une prime exceptionnelle pour les allocataires du RSA sur une durée d'un an afin d'atténuer les effets de la cherté de la vie. Tous les ménages qui en feront la demande doivent pouvoir accéder au report de leur échéances bancaires sur une période de 3 à 6 mois pour éviter le surendettement.**

**La continuité pédagogique doit être garantie pour tous les élèves.** À Mayotte et en Guyane, 80 % des élèves n'ont pas d'ordinateur ou de connexion à internet. Les difficultés d'utilisation des outils numériques et l'illettrisme sont très présents et risquent d'augmenter encore les inégalités et le décrochage scolaire. La délégation appelle à mobiliser des enseignants supplémentaires, notamment dans les Réseaux d'éducation prioritaire renforcée.

La délégation alerte quant aux niveaux de violences intrafamiliales et dans les foyers d'accueil à caractère social pour les mineurs, particulièrement élevés dans certains territoires. Elle renouvelle sa préconisation d'accroître significativement l'offre d'accueil dans les centres d'hébergement, et, si besoin est, par réquisition, notamment dans les hébergements touristiques<sup>131</sup>.

### 3. Les aides aux entreprises doivent être adaptées au tissu économique des Outre-mer

**Les petites et moyennes entreprises risquent d'être très durement touchées par la crise.** Avec peu de capitaux propres et de trésorerie, celles-ci accèdent difficilement au crédit car les banques ne les accompagnent pas suffisamment. Une cellule d'urgence économique a été mise en place dans chaque territoire auprès du

---

<sup>131</sup> Dominique Rivière et Ernestine Ronai, *Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer*, mars 2017.

Préfet. Pour la délégation, les conditions d'éligibilité aux aides publiques doivent être adaptées pour que les entreprises ultramarines puissent y avoir accès : Prêt garanti par l'État, fonds de solidarité, aides des Régions et Pays. Le Prêt garanti par l'État devra être étendu aux prêts de l'Agence française pour le développement (AFD) afin de permettre aux Collectivités d'Outre-mer (COM) de mettre en place des aides économiques aux entreprises et les aider à compléter le chômage partiel pour maintenir les salaires à 100 %.

**Pour la délégation, les Régions, Collectivités uniques, COM et gouvernement de Nouvelle-Calédonie, sont les mieux à même de concevoir et de mettre en œuvre des plans de relance adaptés aux besoins des territoires.** Ceux-ci manquent cependant de ressources notamment du fait de la baisse des recettes d'octroi de mer consécutive à la chute des importations. L'État devra leur transférer des ressources budgétaires exceptionnelles rapidement. Les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, très importants pour les Outre-mer comme l'a montré l'avis *Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer*<sup>132</sup>, devront bénéficier d'un plan de soutien à l'activité mis en place dans chaque territoire par la Région ou la Collectivité, qui permette d'accompagner leur réorientation vers un développement plus durable.

**Préconisation n°4 : La délégation préconise de porter la garantie bancaire de l'État à 100 % pour les PME en Outre-mer afin d'engager les banques à les financer. La délégation demande la mise en place d'un fonds spécifique exceptionnel alloué par l'État aux collectivités territoriales ultramarines (DROM et COM), dont les ressources financières sont très limitées, afin que les aides aux entreprises soient ciblées et adaptées au contexte économique, social et environnemental de chaque territoire. Le tissu économique repose en grande partie sur le tourisme lié aux incomparables paysages et à l'extraordinaire biodiversité des Outre-mer. Les prêts et aides accordés aux entreprises ont pour objectif non seulement de préserver l'emploi et la formation, mais aussi dans certains cas de conforter le maintien et la reconquête de cette biodiversité.**

#### 4. La reprise de l'activité doit s'accompagner d'une réflexion de plus long terme

Les capacités de prévention et de résilience doivent être renforcées. La délégation préconise d'augmenter les effectifs du Service militaire adapté (SMA), du Service civique, de la réserve sanitaire et les emplois publics de l'environnement, comme forces de résilience. Les Outre-mer devront développer les échanges dans leur zone régionale afin de mutualiser les moyens d'intervention et de renforcer la solidarité avec les pays proches à travers des dons de masques et de matériels, ou la prise en charge des malades. L'autosuffisance alimentaire protéique et l'approvisionnement local en circuits courts doivent être des priorités de la transformation des modèles agricoles<sup>133</sup>.

---

<sup>132</sup> Inès Bouchaut-Choisy, *Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer*, mars 2018.

<sup>133</sup> Contribution de la délégation, rapportée par Olivier Mugnier, à la saisine : *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires*, de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, adoptée en mars 2020.

**La relance de l'activité devra s'accompagner de moyens supplémentaires pour les services publics.** Pour la délégation, les Outre-mer doivent faire l'objet d'une réelle programmation des investissements nécessaires au comblement des retard structurels, en mobilisant les fonds européens, dans une approche durable, à raison de leur démographie et pour assurer une égalité de traitement.

**Préconisation n°5 : La délégation préconise de multiplier par trois l'enveloppe du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) en la passant, dès 2021, de 110 millions à 330 millions d'euros par an, pendant 3 ans. Cette mesure a un double objectif : soutenir l'activité économique en Outre-mer et permettre aux différents territoires de rattraper leur retard en équipements structurants comme l'a démontré la crise sanitaire. Pour cela, le taux des avances versées aux collectivités afin de lancer des marchés publics devra être porté à 60 %, au lieu des 20 % actuels, afin de répondre à leur besoin de trésorerie résultant de la perte de recettes fiscales (octroi de mer, taxe sur les carburants, impôt sur les sociétés, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, droits de quai...).**

La délégation se propose d'élaborer les grandes orientations d'un plan de relance durable pour les Outre-mer, en approfondissant les problématiques propres aux différents territoires, en collaboration avec les organisations de la Société civile et en coproduction avec les CESER. La Société civile organisée, partenaires sociaux, syndicats, associations environnementales et de façon générale l'ensemble des associations, ainsi que les citoyens à travers des dispositifs participatifs, devront aussi être associés localement aux orientations de long terme des plans de relance des Régions. Ces plans s'appuieront sur le soutien prioritaire aux activités qui augmentent la résilience du territoire aux risques sanitaires, climatiques et économiques, sur la coopération régionale en termes de moyens humains et matériels, et sur la valorisation et la protection des savoir-faire séculaires puisés dans la biodiversité de nos territoires. C'est tout cela qui justifie, comme pour cette crise sanitaire précise, l'intensification et la pérennisation de la collaboration internationale entre les universités et les centres de recherche de nos régions respectives, avec les budgets dédiés, conférant également à nos Outre-mer le statut de centre d'expérimentation et de restitution scientifique de premier plan.

## **Délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques**

Les travaux effectués par la délégation au cours de la mandature portent sur une diversité de sujet qui s'explique essentiellement par la transversalité de son double champ de compétence. Ils ont, cependant, une ligne directrice commune qui s'articule autour de deux enjeux majeurs pour l'évaluation des politiques publiques et la prospective : la citoyenneté responsable et le débat démocratique. C'est à travers ce double prisme qu'ont été regroupées les pistes de réflexion de nos études destinées à alimenter les propositions que notre assemblée adressera aux pouvoirs publics pour accompagner la sortie de crise et relancer l'activité du pays.

## 1. La citoyenneté responsable

L'étude *Service civique : quel bilan ? quelles perspectives ?* adoptée en mai 2017 dresse un bilan positif de ce dispositif d'engagement, de citoyenneté et de mixité sociale depuis qu'il a été mis en place en 2010 et se prononce en faveur de sa généralisation en respectant certaines précautions :

- Il doit rester volontaire et être mieux valorisé ;
- Les missions proposées doivent être améliorées tout en évitant les risques de substitution à l'emploi ;
- Son accessibilité doit être garantie pour tous et toutes les jeunes via une meilleure information, un plus grand nombre de missions et des conditions de vie améliorées.

Ce dispositif s'inscrit dans une politique d'initiation à l'engagement civique et citoyen pour l'intérêt général durant le parcours scolaire des jeunes volontaires et qui peut se poursuivre tout au long de la vie. En cela, il constitue une force considérable de mobilisation de la jeunesse et de transformation sociale s'articulant avec toutes les autres formes d'engagement. Il peut donc contribuer au renforcement de la cohésion sociale et nationale, au moment même où notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent, dont l'ampleur des conséquences nécessitera de développer de nouvelles formes de solidarités pour défendre l'intérêt général. Il est important de préciser que le Service National Universel, déployé depuis 2019, ne se substitue pas au Service civique, ce sont deux dispositifs distincts d'engagement.

L'étude *Commande publique responsable : un levier insuffisamment exploité*, adoptée en mars 2018 rappelle que la commande publique, compte tenu de son poids économique (10 % du PIB), constitue un levier majeur pour accompagner les transitions écologiques et sociales, tout en améliorant l'efficacité de la dépense publique. En raison de son caractère responsable et novateur, les nouvelles règles applicables depuis 2015 impactent la pratique des acheteurs et acheteuses publics. Durant cette période de crise sanitaire majeure avec des conséquences économiques et sociales importantes, les marchés publics vont constituer un levier économique, encore plus significatif que par le passé, pour répondre aux besoins de la population et relancer l'activité. Si les nombreuses possibilités offertes par le cadre actuel de la commande publique sont exploitées de façon optimale, cela permettra de contribuer au déploiement d'actions publiques plus soutenables et d'améliorer l'employabilité des personnes les plus fragilisées au sein du marché du travail.

## 2. Le débat démocratique

L'étude intitulée *Étude d'impact : mieux évaluer pour mieux légiférer* de septembre 2019 rappelle que ce dispositif d'évaluation ex-ante doit faire apparaître les effets attendus des projets de loi sur l'organisation, les emplois et les finances des administrations publiques, ainsi que sur la société, l'environnement et l'économie à court, moyen et long terme.

L'étude dresse le constat que les différents contrôles institutionnels effectués sur la complétude des études d'impact portent essentiellement sur le respect des exigences formelles posées par la loi organique du 15 avril 2009 mais en aucun cas sur leur pertinence et leur cohérence. Elles ne sont pas actualisées au cours de la procédure législative et sont fréquemment perçues comme un plaidoyer pro domo du projet gouvernemental.

Les pistes mises en avant par l'étude ont pour objectif d'améliorer la pratique des études d'impact pour en faire le point de départ de l'évaluation continue et vertueuse des politiques publiques permettant ainsi de mieux légiférer. Plusieurs axes de réflexions sont ainsi développés pour favoriser une expertise plurielle de l'analyse quantitative et qualitative des projets de loi ; faire de l'évaluation préalable un élément de la démocratie participative ; etc. La ligne directrice principale de ces différentes pistes consiste à mieux articuler le temps politique et celui dévolu à l'évaluation.

Après avoir déclaré l'état d'urgence sanitaire, la sortie de crise ne doit pas conduire le gouvernement à ignorer les principes fondamentaux de la démocratie représentative et délibérative. Comme le souligne notre étude, le respect des étapes institutionnelles de la procédure législative constitue un préalable nécessaire pour améliorer la qualité, l'efficacité et la légitimité des lois auprès des citoyennes et citoyens. Pour y parvenir, nos travaux regroupent un corpus de réflexion permettant de réaliser des études d'impact réellement éclairantes pour la décision politique (en les produisant suffisamment en amont du projet de loi et en renforçant les études d'option notamment) ; de développer la culture de l'évaluation auprès des ministères porteurs des projets législatifs ; d'envisager une extension du champ d'application de ces études aux propositions de loi, aux principaux amendements et au contenu des ordonnances.

L'étude *Sciences et société : les conditions du dialogue*, adoptée en janvier 2020 dresse le constat que notre société est confrontée à un double paradoxe :

- D'un côté la science y joue un rôle de plus en plus important pour étayer les décisions, fournir une expertise, justifier les choix, évaluer les conséquences possibles. Par exemple, le Conseil scientifique Covid-19 est chargé d'éclairer la décision publique pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus de 2020 en France ;
- De l'autre, les scientifiques n'échappent pas à la défiance généralisée, certaines et certains d'entre eux étant soupçonnés de défendre des intérêts privés au détriment de l'intérêt général.

C'est pourquoi, reconstruire un dialogue confiant entre sciences et société constitue un enjeu démocratique majeur : aussi bien les responsables politiques que les citoyennes et citoyens ont besoin de prendre des décisions sur la base de délibérations éclairées par l'expertise scientifique. Les pistes de l'étude ont pour principal objectif de favoriser le débat autour des options scientifiques, de s'appuyer sur les apports de la science pour délibérer et effectuer des choix éclairés. Pour y parvenir, outre le développement de la formation scientifique, plusieurs voies peuvent être privilégiées comme :

- Conforter un écosystème favorable à l'intégrité scientifique en rendant effective l'exigence de déclaration de liens d'intérêt, et en assurant l'indépendance et la transparence des organismes chargés d'une expertise scientifique ;
- Associer les citoyennes et citoyens aux recherches et controverses sur les sciences pour une plus grande confiance et une meilleure réponse aux attentes de la société. Pour ce faire, il est possible d'encourager et de développer les recherches participatives, de démocratiser l'accès à l'expertise scientifique, d'améliorer la protection des lanceurs et lanceuses d'alerte et de développer l'expérimentation du recours aux conventions citoyennes.

\*\*\*

Nos deux projets d'étude en cours s'inscrivent également dans le projet de résolution du Bureau pour préparer la sortie de crise.

Le projet d'étude *Quelle conception des politiques publiques pour accompagner les transitions en cours et à venir* s'inscrit dans un contexte de reconstruction durable post crise. La société est actuellement questionnée sur ses capacités à se réorganiser pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Pour y parvenir, il est impératif de préserver le cadre démocratique de l'action publique et d'écartier les risques de dérive autoritaire pour faire face à l'urgence des conséquences sanitaires, économiques et sociales de cette crise.

Au-delà de ce contexte si particulier, les transitions en cours ou à venir auront un impact significatif sur notre modèle de développement, tandis que l'avenir sera probablement émaillé d'inflexions, d'incertitudes et de nouvelles crises majeures (réchauffement climatique, atteintes à la biodiversité, etc.). C'est pourquoi, engager, dès-maintenant, un débat public autour des enjeux de soutenabilités paraît opportun. La conception des politiques publiques permettant d'anticiper et d'accompagner les transitions ne peut se faire dans l'urgence mais en respectant les temps dédiés à la consultation, la participation et la délibération. Cette étude a donc pour ambition d'identifier les « *bonnes pratiques* » démocratiques qui peuvent s'appliquer à toutes les échelles de gouvernance pour préparer notre pays aux transitions majeures.

Le projet d'étude *Étude sur la méthode d'analyse des controverses au sein du Conseil économique, social et environnemental* s'inscrit également dans les problématiques soulevées par la crise sanitaire actuelle et ses multiples conséquences. En effet, la pandémie de coronavirus soulève diverses controverses liées au traitement médical (utilisation ou non de la chloroquine), à l'origine du virus (cause animale ou autre), aux comportements individuels (port du masque) et collectifs (confinement), etc.

Est donc considérée comme controversée, toute question de politique publique ayant des impacts économiques, sociaux ou environnementaux significatifs, faisant débat au sein de la société, et pour laquelle peuvent être envisagées deux ou plusieurs réponses alternatives.

L'analyse de controverse vise alors à décrire de façon précise et fidèle les arguments de toute nature, présentés en faveur ou en défaveur de chacune des options en présence, sans prendre parti sur leur poids relatif et sur la décision à prendre. Il s'agit d'une étape préalable à celle de l'élaboration de compromis et de prise de décision sur la question posée.

Ce projet d'étude vise ainsi à expérimenter cette méthode d'analyse sur des questions controversées liées à la mobilité afin d'en tirer des enseignements méthodologiques et opérationnels. À l'issue, un guide méthodologique pourrait être mis à disposition des formations de travail pour traiter les controverses soulevées par les futures saisines du Conseil.

# Commission temporaire « Grande pauvreté »

La commission temporaire Grande pauvreté a présenté deux avis, le premier intitulé *Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir*, le second *Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030*, adoptés respectivement en décembre 2018 et juin 2019. Ces deux avis selon des temporalités différentes et en s'adressant à des publics différenciés traitent d'un seul et même sujet : permettre aux personnes dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté d'exercer pleinement leurs droits et de vivre dignement.

La France affronte, comme de nombreux pays sur les cinq continents, une pandémie dont la gravité a conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles. Certaines d'entre elles ont visé plus particulièrement les personnes en situation de précarité. Le confinement et ses mesures d'application, en mettant à l'arrêt la quasi-totalité de l'activité du pays, ont eu sur l'ensemble des personnes en situation de grande pauvreté des conséquences sociales aggravées déjà mesurables : elles ont rendu plus difficile l'accès aux soins, au logement, à l'alimentation, aux services, aux prestations. Elles ont privé certaines de ces personnes de ressources essentielles. Elles ont suspendu le droit à l'éducation de milliers d'enfants et de jeunes pour lesquels la continuité pédagogique n'a pu être assurée, faute d'accès internet, d'équipements suffisants et de conditions de logement décentes. Elles ont retardé des décisions administratives attendues ou leur mise en œuvre. Elles vont, si des mesures concrètes ne sont pas prises, par contrecoup de la crise économique, précipiter dans la grande pauvreté des ménages dont les ressources étaient déjà inférieures au revenu médian.

## **Premier thème de réflexion : éviter le retour à la rue des personnes sans domicile et l'aggravation de leur situation, empêcher l'augmentation de leur nombre**

Comme le souligne le Collectif des associations unies (CAU), si les centres d'hébergement sont parvenus à maintenir leur activité malgré les réductions d'effectif, qui atteignent 30 à 40%, les accueils de jour et les maraudes ont été plus impactés. Afin d'assurer au mieux le respect de la distanciation physique, des dispositions ont été prises dans les centres pour limiter le taux d'occupation par chambre et réduire la promiscuité. Des changements d'habitude importants ont été opérés, notamment du fait du confinement au sein des établissements. Pour les personnes sans domicile, plus de 9 000 places d'hébergement ont été créées en urgence, mobilisant hôtels réquisitionnés, pensionnats et villages de vacances, et les 14 000 places hivernales ont été prolongées. 80 Centres d'hébergement spécialisés (CHS) ont ouvert pour accueillir des personnes sans-domicile touchées par le Covid. **La question se pose du devenir de toutes les personnes accueillies lors du déconfinement et au-delà. La trêve hivernale a été repoussée de deux mois jusqu'à fin mai : ce report ne sera pas suffisant pour permettre une sortie du déconfinement réussie pour les sans-abris et devrait s'étendre jusqu'au début de la prochaine.**

De plus, certaines formes d'hébergement, en particulier en gymnase, mais aussi le co-hébergement en chambres d'hôtel, ont été maintenues, malgré les risques qu'elles présentent pour la gestion de la pandémie. Enfin, des milliers de personnes sans domicile continuent de dormir dans la rue : il y a encore actuellement, selon le CAU, 2000 refus d'hébergement au 115 par nuit. **Des solutions pérennes doivent être trouvées pour remédier à cette situation, non seulement dans le domaine**

de l'hébergement, mais aussi des différentes formes de logement, de transition comme de droit commun. Aucune de ces personnes ne doit se retrouver de nouveau à la rue. Il faudra pour cela reprendre rapidement les chantiers pour construire des logements très sociaux, avec un objectif fort de 60 000 logements par an. Il faudra également mieux mobiliser le parc privé et public grâce à l'intermédiation locative qui doit être simplifiée et facilitée.

L'état de santé des personnes sans-abri est particulièrement fragile : maladies chroniques, problèmes psychiques, addictions... Or, l'épidémie de Covid-19 accentue ces fragilités en raison notamment d'un manque d'équipement de protection mais surtout en rendant plus difficile encore l'accès aux soins. Au-delà de l'action des associations (MSF, MDM, ...), il est nécessaire de maintenir et renforcer les moyens des permanences d'accès aux soins de santé (PASS) et des Équipes mobiles psychiatrie précarité (EMPP).

La question de l'alimentation est une question cruciale. Les associations constatent une forte hausse des demandes d'aide alimentaire (les flux seraient dans certaines villes multipliés par trois, voire par cinq) et l'arrivée de publics nouveaux (étudiants...). Malgré le développement d'initiatives citoyennes, municipales, pour répondre aux besoins de première nécessité et venir en aide aux plus démunis, de nombreuses personnes ont des difficultés pour accéder à des repas ou à la distribution de denrées, notamment parce que de nombreuses petites associations ont arrêté leur activité dès le confinement de leurs bénévoles, souvent âgés. Bien que les grandes associations aient pu s'organiser et poursuivre leur mission, certaines indiquent qu'elles ont réduit de plusieurs centaines le nombre de leurs centres de distribution. Les associations indiquent que les cas se multiplient de personnes qui affirment ne pas avoir mangé depuis plusieurs jours. L'arrêt de toute activité informelle a par ailleurs accru l'extrême pauvreté des occupants des squats et de bidonvilles, privés de nourriture, de biens de première nécessité, parfois même d'un accès à l'eau suffisant pour assurer l'hygiène indispensable. **Les mesures prises, comme l'aide exceptionnelle de solidarité de 150 euros par ménage et de 100 euros par enfant, l'ont été dans l'urgence et versées avec délai. Elles laissent en suspens la question de l'accès des plus démunis.e.s aux droits les plus élémentaires.**

Il est plus que jamais impératif de faciliter l'accès aux droits, en démultipliant les « rendez-vous des droits » dans les administrations, et de maintenir partout sur le territoire, en toutes circonstances, un accès facile aux services publics (Poste, CCAS, CAF...) sans frais supplémentaires (appels surtaxés...). La fracture numérique et administrative devient encore plus problématique en période de confinement parce que le recours à des procédures dématérialisées s'accroît (téléchargement de l'attestation de déplacement...) isolant encore plus les personnes exclues du numérique.

**Deuxième thème de réflexion : comment éviter qu'un grand nombre de personnes vulnérables ne basculent dans une plus grande pauvreté dans les mois qui suivront le déconfinement.**

Les travaux de la commission avaient souligné que de nombreux groupes sociaux sont déjà exposés en temps normal : une partie des jeunes et des retraités.e.s, les familles monoparentales, les femmes isolées, les personnes handicapées, les personnes sans diplôme, les personnes en emploi précaire, les chômeuses et chômeurs de longue durée, les migrants ou migrantes... Les difficultés qu'elles rencontrent ne pourront que s'accroître lorsque cesseront les mesures sociales

spécifiques à la période de confinement et que se révélera l'ampleur des conséquences économiques et sociales de la pandémie.

Les statistiques du chômage du premier trimestre de l'année 2020 montrent déjà que la crise sanitaire aura de fortes conséquences sur l'emploi. La mise en place du confinement a conduit à des non-renouvellements de missions d'intérim ou de contrats courts, ainsi qu'à une baisse des embauches en contrats de courte durée. Les dispositifs de chômage partiel ne concernent pas tous les actifs, et ils ne pourront être prolongés sous cette forme sur une période longue.

Parmi les jeunes de moins de 25 ans, ceux et celles qui ne sont ni en études ni en emploi, ou en emploi précaire, ainsi que les étudiantes et étudiants, cumulent souvent les difficultés. Or ils et elles voient leur niveau de vie baisser, leurs ressources ayant diminué avec la pandémie : perte d'activité rémunérée, souvent non compensée par des droits à l'assurance chômage, suppression des stages et des gratifications l'accompagnant, fermeture des lieux permettant l'accès à une restauration à tarification sociale. Il faut également mentionner la situation des jeunes de l'ASE, parfois confinés dans des conditions préoccupantes de prise en charge et de suivi. Quelles en seront les conséquences ?

**Des solutions devront être imaginées. L'avis de notre commission temporaire « Grande pauvreté » a notamment soutenu le développement de dispositifs destinés à lutter contre le chômage de longue durée dans les territoires, à développer l'offre de logement en faveur des plus pauvres, à promouvoir l'autonomie des jeunes, à développer l'accompagnement vers l'emploi... Elles doivent être mises en œuvre à la lumière du contexte actuel.**

Dix-neuf présidents de conseils départementaux demandent la création d'un revenu de base d'un montant égal au seuil de pauvreté, ouvert dès 18 ans pour lutter contre la précarité des plus jeunes. Il serait sans contrepartie et dégressif en fonction des revenus, mais avec un accompagnement renforcé. D'autres propositions sont formulées comme un revenu universel d'activité, ou l'extension du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans. **La proposition du CESE de créer un revenu minimum social garanti constitue une alternative solide qui a bénéficié d'un large accord de la société civile et a été renouvelée dans plusieurs avis.** L'automatisme du dispositif retenu permettrait de résoudre le problème du non-recours aux droits. **L'avis a formulé d'autres propositions relatives à l'automatisme des aides, à la lutte contre le non-recours, à l'émergence d'un droit à l'accompagnement qui pourraient être revues et approfondies eu égard au contexte actuel. Il a également rappelé que le développement des téléprocédures ne devait pas s'effectuer au détriment des personnes en situation de fragilité ou de vulnérabilité.**

**Pour conclure cette note, la commission souhaite appeler l'attention sur deux sujets de préoccupations.**

**Le premier porte sur la forte hausse du non-recours aux soins, autres que ceux liés au Coronavirus.** Selon la CNAM, les mesures de confinement ont freiné considérablement le recours aux soins de ville et hospitalisations hors urgence dès la deuxième moitié de mars avec un fort recul constaté des remboursements. **Il n'est pas possible de dire à l'heure actuelle s'il s'agit d'un phénomène temporaire ou s'il aggravera durablement celui existant avant le confinement. Les motifs de ce non-recours aux soins, l'éventuel impact sur l'accès aux soins des personnes précaires, n'ont pas pour l'heure été décrits.** Des mesures d'exception

ont été prises, comme en matière de téléconsultations médicales, de télésuivi infirmier des patients, de prolongation de durée de validité des ordonnances et des ALD arrivant à échéance, de report de trois mois de la date d'expiration des cartes de l'AME en fin de validité ainsi que de l'entrée en vigueur des nouvelles règles la concernant...**Le prolongement de certaines mesures devra être envisagé. La commission avait déjà insisté dans ses deux avis sur l'effectivité du droit à la santé, sur la prévention et le dépistage, sur la réalité de l'accès aux soins pour toutes et tous. Cela demeure plus que jamais une priorité pour tous nos concitoyens.**

**Le second porte sur les hausses des tarifs d'obsèques constatées ces dernières semaines. Ces tarifs qui deviennent prohibitifs pour des personnes en situation de précarité sont inacceptables. La capacité de notre société à assurer à toutes et tous en ces moments tragiques, et en particulier aux plus pauvres, des obsèques et une sépulture digne doit être garantie.**

**Ces deux sujets, parmi d'autres, conduisent les membres de la commission temporaire à demander le lancement d'une étude sociologique pluridisciplinaire des personnes atteintes du Covid-19 afin de comprendre et mesurer l'impact auprès des populations en situation de grande pauvreté.**

## Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

# [www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15<sup>e</sup>,  
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.  
N° 411200012-000620 - Dépôt légal : juin 2020

Crédit photo : Shutterstock

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
ET ENVIRONNEMENTAL  
9, place d'Iéna  
75775 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 44 43 60 00  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)



N° 41120-0012

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152255-8



9

782111 522558

Direction de l'information  
légale et administrative  
Les éditions des *Journaux officiels*

[www.vie-publique.fr/publications](http://www.vie-publique.fr/publications)

